

Très Urgent

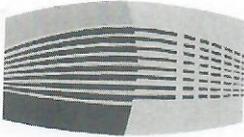
1263 136

République du Sénégal
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

MINISTRE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

N° 003755 /MEF/CEPOD

Dakar, le 02 MAI 2011



Le Ministre d'Etat

OBJET : *Recueil d'observations sur le rapport provisoire du DPES 2011-2015*

Monsieur le Coordonnateur,

Je vous envoie sous ce pli copie du rapport provisoire du document de Politique économique et sociale (DPES) 2011-2015.

Les observations de la commission « Services étatiques » du DSRP devant être rassemblées au plus tard le mardi 10 mai 2011, je demande de prendre les dispositions nécessaires pour me faire parvenir vos observations et suggestions **au plus tard le vendredi 06 mai 2011.**

La validation technique du DPES est prévue dans la semaine du 23 mai 2011.

Veillez agréer, **Monsieur le Coordonnateur**, l'assurance de ma considération distinguée.

P.J. : 01

Pour le Ministre d'Etat
Ministre de l'Economie et des Finances
et par délégation
Le Secrétaire Général
Oumar SYLLA

MS Monsieur Ousmane KA

Coordonnateur de la CSO/PLCP
Ministère de la Famille, des Groupements Féminins
et de la Protection de l'Enfance
DAKAR

Doullon 376

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une foi



Document de Politique Economique et Sociale DPES 2011-2015.

Un Sénégal sur la rampe de l'émergence, dans un environnement harmonieux et solidaire.

2.2.2.8.	Jeunesse	42
2.2.2.9.	Prévention et gestion des risques et catastrophes	43
2.2.2.10.	Environnement, gestion des ressources naturelles et développement durable	43
2.2.3.	AXE 3 : Renforcement des principes fondamentaux de la bonne gouvernance et la promotion des droits humains.....	44
2.2.3.1.	Pilotage stratégique des politiques sectorielles	45
2.2.3.2.	Administration publique et réforme de l'Etat	45
2.2.3.3.	Amélioration de la gestion des finances publiques	46
2.2.3.4.	Gouvernance judiciaire, protection et promotion des droits humains	46
2.2.3.5.	Décentralisation, développement local et aménagement du territoire.....	47
2.2.3.6.	Travail parlementaire	48
Chapitre III :	Plan d'actions prioritaires (PAP) de la Stratégie.....	49
3.1.	Diversification des sources de production	49
3.1.1.	Développement de l'économie rurale	49
3.1.2.	Développement du secteur privé.....	51
3.2.	Développement et modernisation des infrastructures structurantes.....	51
3.3.	Meilleur accès aux services sociaux essentiels	53
3.4.	Bonne gouvernance des politiques publiques	55
Chapitre IV :	Mise en œuvre et suivi-évaluation de la Stratégie	56
4.1.	Fondements conceptuels du suivi-évaluation	56
4.2.	Dispositif de suivi-évaluation du DPES	56
4.3.	Acteurs et appropriation	58
4.4.	Indicateurs de suivi-évaluation	58
4.5.	Financement du PAP / DPES.....	59
4.6.	Processus d'articulation entre le DPES et le budget national	60
4.7.	Risques liés à la mise en œuvre du DPES.....	62
ANNEXES	A

Liste des abréviations, acronymes et sigles

ADS	Aéroports Du Sénégal
AIBD	Aéroport International Blaise Diagne
ANA	Agence Nationale de l'Aquaculture
ANAMS	Agence Nationale de la Météorologie du Sénégal
ANAQ	Agence Nationale d'Assurance Qualité
ANAT	Agence Nationale de l'Aménagement du Territoire
ANEJ	Agence Nationale pour l'Emploi des Jeunes
ANREVA	Agence Nationale de Retour Vers l'Agriculture
ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
APCD	Acteur Porteur de Dynamique Communautaire
APE	Accords de Partenariat Economique
APIX	Agence de Promotion des Investissements et des grands travaux
APROSI	Agence d'Aménagement et de Promotion des Sites Industriels
ARD	Agence Régionale de Développement
ARMP	Agence de Régulation des Marchés Publics
ARV	Anti-Rétro-Viraux
ASC	Association Sportive et Culturelle
ASEPEX	Agence Sénégalaise de Promotion des Exportations
ASIT	Agence Sénégalaise de l'Innovation Technologique
ASN	Association Sénégalaise de Normalisation
BCE	Bureau d'appui à la Création d'Entreprise
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BCI	Budget Consolidé d'Investissement
BEP	Brevet d'Etudes Professionnelles
BFEM	Brevet de Fin d'Etudes Moyennes
BIT	Bureau International du Travail
BT	Brevet Technique
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
BTS	Brevet de Technicien Supérieur
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CCAP	Contrôle Citoyen de l'Action Publique
CDIPE	Centre de Développement Intégré de la Petite Enfance
CDMT	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CDSMT	Cadre de Dépenses Sectorielles à Moyen Terme
CEDEAO	Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest
CENTIF	Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières
CEPOD	Centre d'Etudes de Politiques pour le Développement
CES	Conseil Economique et Social
CETUD	Conseil Exécutif des Transports Urbains de Dakar
CFEE	Certificat de Fin d'Etudes Elémentaires
CMC	Centre Multimédia Communautaire
CMP	Code des Marchés Publics
CNDCL	Conseil National de Développement des Collectivités Locales
CNDS	Comité National de Dialogue Social
CNLCC	Commission Nationale de Lutte contre la Corruption et la Concussion
CNAAS	Compagnie Nationale d'Assurance Agricole du Sénégal
COSAMA	Consortium Sénégalais d'Activités Maritimes

CPG	Consultation Primaire Globale
CPI	Conseil Présidentiel de l'Investissement
CRES	Consortium pour la Recherche Economique et Sociale
CUR	Centre Universitaire Régional
DAT	Direction de l'Aménagement du Territoire
DAP	Domaine Agricole Partagée
DB	Direction du Budget
DD I	Direction de la Dette et de l'Investissement
DCEF	Direction de la Coopération Economique et Financière
DCMP	Direction Centrale des Marchés Publics
DEPONAT	Déclaration de Politique nationale d'Aménagement du Territoire
DESPS	Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale
DGCPT	Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor
DGID	Direction Générale des Impôts et Domaines
DGP	Direction Générale des Finances
DIPE	Développement Intégré de la Petite Enfance
DPEE	Direction de la Prévision et des Etudes Economiques
DPES	Document de Politique Economique et Sociale
DPPA	Direction de la Promotion des Produits Agricoles
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
DTA	Direction de la Transformation Alimentaire
EDS	Enquête Démographique et de Santé
END	Energie Non Distribuée
ERN	Environnement et Ressources Naturelles
FBCF	Formation Brute de Capital Fixe
ESAM	Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages
ESPS	Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal
FDD	Fonds de Dotation de la Décentralisation
FDTU	Fonds de Développement des Transports Urbains
FECL	Fonds d'Equipeement des Collectivités Locales
FERA	Fonds d'Entretien Routier Autonome
FMI	Fonds Monétaire International
FNR	Fonds National de Retraite
FPE	Fonds de Promotion Economique
FONDEF	Fonds de Développement de la Formation Professionnelle
FPT	Formation Technique et Professionnelle
FT	Formation Technique
GAR	Gestion Axée sur les Résultats
GDRH	Gestion Durable des Ressources Halieutiques
GIABA	Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'ouest
GIRMAC	Gestion Intégrée des Ressources Marines et Côtieres
GOANA	Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance
GELD	Gouvernance Locale et Equité de Genre
GPL	Gaz Propane Liquide
GPEC	Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences
GWh	Gigawatt-heure
IA	Inspection Académique
ICAMO	Institution de Coordination de l'Assurance Maladie Obligatoire
ICS	Industries Chimiques du Sénégal

IDEN	Inspection Départementale de l'Education Nationale
IFAN	Institut Fondamental d'Afrique Noire
INPS	Initiative Nationale pour la Protection Sociale des groupes vulnérables
IPS	Institutions de Prévoyance Sociale
IPRES	Institut de Prévoyance Retraite du Sénégal
IRD	Institut de Recherche pour le Développement
ISPE	Instrument de Soutien à la Politique Economique
ISRA	Institut Sénégalais de Recherche Agricole
ITA	Institut de Technologie Alimentaire
LARTES	Laboratoire de Recherche sur les Transformations Economiques et Sociales
LBC	Lampes à Basse Consommation
LFI	Loi de Finances Initiale
LFR	Loi de Finances Rectificative
LMD	Licence Master Doctorat
LOASP	Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MW	Mégawatt
NETS	Nutrition ciblée sur l'Enfant et Transferts Sociaux
NPNE	Nouvelle Politique Nationale de l'Emploi
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OMVS	Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal
ONAS	Office National de l'Assainissement du Sénégal
ORIO	
OS	Objectif Stratégique
ONFP	Office Nationale pour la Formation Professionnelle
PADERCA	Projet d'appui au développement rural en Casamance
PAER	Plans d'Action Environnementaux et Régionaux
PAFA	Projet d'Appui aux Filières Agricoles
PAGFM	Plan d'Action de Formation sur les marchés publics
PAP	Plan d'Actions Prioritaires
PAPIL	Projet d'Appui à la Petite Irrigation Locale
PATMUR	Projet d'Appui au Transport et à la Mobilité Urbaine
PAMU	Programme d'Amélioration de la Mobilité Urbaine
PASMI	Programme d'Appui au Secteur Minier
PDDAA	Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine
PDEF	Programme Décennal de l'Education et de la Formation
PDIS	Programme de Développement Intégré de la Santé
PDU	Plan Directeur d'Urbanisme
PEA	Pôles d'Emergence Agricole
PEPAM	Programme d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire
PER	Programme Economique Régional
PGE	Plans de Gestion Environnementale
PIB	Produit Intérieur Brut
PLASEPRI	Plateforme d'appui au Secteur Privé
PMB	Produit Mondial Brut
PMI	Petite et Moyenne Industrie
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PNASA	Programme National d'Appui à la Sécurité Alimentaire

les substituts du pétrole ; (iii) les effets des changements climatiques; (iv) la demande croissante de sécurité alimentaire ; (v) les mutations socio-économiques en Afrique ; (vi) la référence croissante au principe de précaution et le besoin de plus en plus exigeant de sécurité et (vii) l'égalité de genre et l'autonomisation de la femme. Ces défis sont reconnus comme déterminants pour la réalisation d'une croissance soutenue et l'instauration d'un développement durable et harmonieux. A cela s'ajoutent, à l'échelle nationale, la problématique de la jeunesse et avec elle, à la faveur des libertés politiques et économiques, le besoin d'un nouvel engagement pour jeter un pont solide entre la dynamique de croissance 1995-2010 et le classement du Sénégal parmi les pays émergents au cours de la période 2010-2030.

6. Relever ces défis demande une démarche persévérante qui exploite toutes les opportunités de réformes qui permettent à l'économie de gagner en résilience et en flexibilité face aux chocs exogènes. Pour atteindre l'émergence économique et les objectifs retenus sur le chemin de l'éradication de la pauvreté, il importe de réaliser un niveau de croissance¹ élevé, soutenu, durable et mieux réparti à travers les différentes politiques majeures. La réalisation de cet objectif passe par la levée des contraintes à la croissance mais aussi par un partage plus équitable des fruits de la croissance.
7. Cette ambition a poussé l'ensemble des acteurs à convenir de la nécessité d'élaborer, pour la période quinquennale 2011-2015, une stratégie nationale empreinte à la fois de réalisme et de rupture. Cette stratégie, principal élément fédérateur en matière d'intervention pour tous les acteurs du développement, s'inscrit dans une vision de long terme et s'oppose à toute forme d'exclusion sociale. Elle appelle à une mise en œuvre optimale des politiques de gouvernance engagées aux niveaux central et local pour pouvoir réaliser l'objectif intermédiaire que représente l'atteinte des OMD en 2015.

Processus d'élaboration

8. Le processus d'élaboration de ce Document de Politique Economique et Sociale (DPES) pour la période 2011-2015 a été conduit par un comité technique *ad hoc*, onze (11) groupes de travail thématiques et cinq (5) « axes régionaux ». La méthodologie adoptée prend en compte les contributions des groupes thématiques et des études spécifiques.
9. Le processus a été régi par les principes de travail ci-après :
 - la démarche participative ;
 - le consensus fort autour des grandes orientations ;
 - la prise en compte des questions transversales (genre, droits humains, développement durable) ;
 - l'appropriation qui facilite la mise en œuvre des actions prioritaires.
10. Par ailleurs, les travaux ont été menés en deux phases principales. D'une part, la phase bilan-diagnostic, englobant les revues sectorielles et le bilan de la mise en œuvre du DSRP-II s'est déroulée entre mars et juin 2010. D'autre part, de juillet à octobre 2010, la seconde phase a permis la formulation de nouvelles orientations stratégiques du DPES.

¹Un taux de croissance moyen annuel d'environ 7 à 8% pendant un certain nombre d'années.

les substituts du pétrole ; (iii) les effets des changements climatiques; (iv) la demande croissante de sécurité alimentaire ; (v) les mutations socio-économiques en Afrique ; (vi) la référence croissante au principe de précaution et le besoin de plus en plus exigeant de sécurité et (vii) l'égalité de genre et l'autonomisation de la femme. Ces défis sont reconnus comme déterminants pour la réalisation d'une croissance soutenue et l'instauration d'un développement durable et harmonieux. A cela s'ajoutent, à l'échelle nationale, la problématique de la jeunesse et avec elle, à la faveur des libertés politiques et économiques, le besoin d'un nouvel engagement pour jeter un pont solide entre la dynamique de croissance 1995-2010 et le classement du Sénégal parmi les pays émergents au cours de la période 2010-2030.

6. Relever ces défis demande une démarche persévérante qui exploite toutes les opportunités de réformes qui permettent à l'économie de gagner en résilience et en flexibilité face aux chocs exogènes. Pour atteindre l'émergence économique et les objectifs retenus sur le chemin de l'éradication de la pauvreté, il importe de réaliser un niveau de croissance¹ élevé, soutenu, durable et mieux réparti à travers les différentes politiques majeures. La réalisation de cet objectif passe par la levée des contraintes à la croissance mais aussi par un partage plus équitable des fruits de la croissance.
7. Cette ambition a poussé l'ensemble des acteurs à convenir de la nécessité d'élaborer, pour la période quinquennale 2011-2015, une stratégie nationale empreinte à la fois de réalisme et de rupture. Cette stratégie, principal élément fédérateur en matière d'intervention pour tous les acteurs du développement, s'inscrit dans une vision de long terme et s'oppose à toute forme d'exclusion sociale. Elle appelle à une mise en œuvre optimale des politiques de gouvernance engagées aux niveaux central et local pour pouvoir réaliser l'objectif intermédiaire que représente l'atteinte des OMD en 2015.

Processus d'élaboration

8. Le processus d'élaboration de ce Document de Politique Economique et Sociale (DPES) pour la période 2011-2015 a été conduit par un comité technique *ad hoc*, onze (11) groupes de travail thématiques et cinq (5) « axes régionaux ». La méthodologie adoptée prend en compte les contributions des groupes thématiques et des études spécifiques.
9. Le processus a été régi par les principes de travail ci-après :
 - la démarche participative ;
 - le consensus fort autour des grandes orientations ;
 - la prise en compte des questions transversales (genre, droits humains, développement durable) ;
 - l'appropriation qui facilite la mise en œuvre des actions prioritaires.
10. Par ailleurs, les travaux ont été menés en deux phases principales. D'une part, la phase bilan-diagnostic, englobant les revues sectorielles et le bilan de la mise en œuvre du DSRP-II s'est déroulée entre mars et juin 2010. D'autre part, de juillet à octobre 2010, la seconde phase a permis la formulation de nouvelles orientations stratégiques du DPES.

¹Un taux de croissance moyen annuel d'environ 7 à 8% pendant un certain nombre d'années.

Contenu du document

11. Le présent document se présente comme suit : le chapitre I décrit le profil de la croissance, de la pauvreté, des inégalités et les défis qu'ils posent aux différents acteurs économiques et sociaux en termes de bilan-diagnostic.
12. La Stratégie elle-même est décrite au chapitre II, à travers la vision à long terme, les perspectives à l'horizon 2015 et les orientations stratégiques se rapportant aux politiques, programmes et projets qui vont donner corps à la Stratégie aux niveaux macroéconomique et sectoriel.
13. Le chapitre III présente les priorités du DPES, déclinées en un plan d'actions prioritaires.
14. Enfin, le chapitre IV est consacré au dispositif à mettre en place pour assurer une mise en œuvre effective de la Stratégie ; il présente les rôles et responsabilités des acteurs et les mécanismes de revues périodiques sectorielles et globales à réaliser. Ce chapitre définit également le cadre de suivi-évaluation à mettre en place et circonscrit les risques liés à la mise en œuvre de la Stratégie.

Chapitre I : Profil de la croissance, de la pauvreté, des inégalités et défis

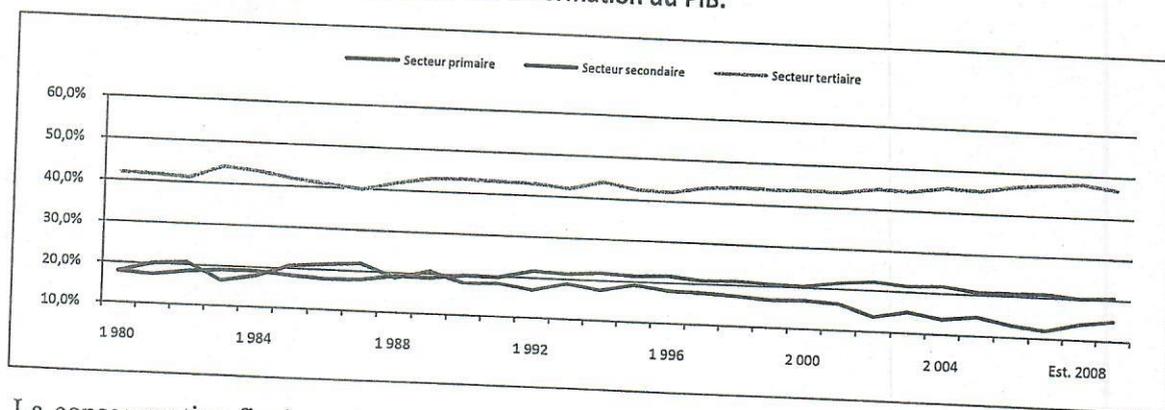
Introduction

15. Le présent chapitre passe en revue les contraintes à l'accélération de la croissance et à une redistribution plus équitable des fruits de la croissance ainsi que les enjeux que l'on peut associer au profil de la pauvreté monétaire, à la structure de l'emploi, aux initiatives de lutte contre la pauvreté non monétaire et aux différentes formes de vulnérabilité. Une attention particulière est portée aux disparités régionales, à l'égalité et l'équité de genre, aux inégalités dans la répartition des revenus et à leurs liens avec la structure de l'appareil de production, tout comme aux inégalités dans l'accès aux services sociaux de base et leurs relations avec la pauvreté non monétaire.

1.1. Profil de la croissance économique

16. La figure ci-dessous montre les mouvements erratiques de la contribution des secteurs réels à la formation du PIB au cours des trente dernières années. La part du secteur primaire dans le PIB est passée de 17,9% en 1980 à 21,8% en 1987. A partir de 1994, elle entame une évolution à la baisse en passant de 17,3% en 1994 à 13,8% en 2008. La contribution du secteur secondaire qui était de 17,9% en 1980, tourne autour de 20% depuis 1991. L'industrie, naguère plus développée au Sénégal que dans les autres pays d'Afrique de l'Ouest, s'est fortement restructurée pendant les années 1980 et 1990. Elle est de plus en plus dominée par les activités agroalimentaires et les industries chimiques. Parallèlement, la part du secteur tertiaire marchand s'est stabilisée au cours de la période 1980-2008 autour de 51,2% et celle du secteur informel autour de 49,1%. Une autre caractéristique de l'économie est la place encore importante du secteur dit informel, notamment dans l'agriculture et les activités de services ; ce qui se traduit par un faible progrès technique et une faible productivité.

Figure 1: Evolution de la part des secteurs dans la formation du PIB.

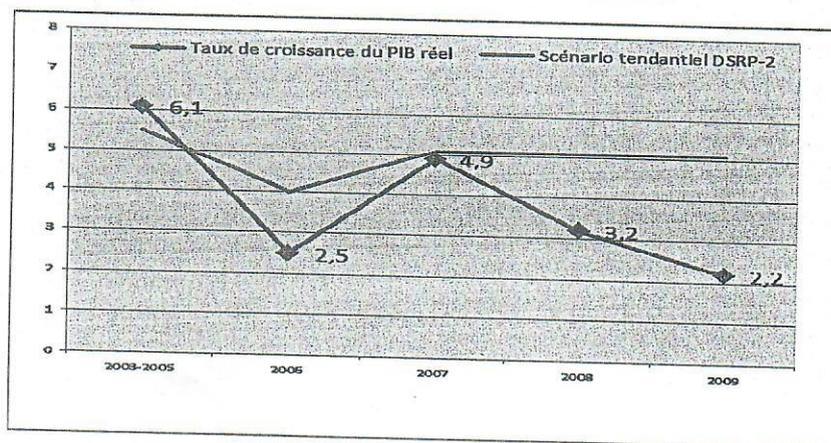


17. La consommation finale, avec une croissance de 6,8% l'an en valeur, a connu un accroissement plus rapide que le Produit Intérieur Brut (PIB) au cours de ces dernières années, induisant une diminution du taux d'épargne intérieure qui est passé de 11,2% en 2000, à 9,1% en 2005 puis 7,6% en 2010. Parallèlement, le taux d'épargne nationale connaît une certaine hausse en passant de 13,4% en 2000 à 17,4% en 2010. Cette croissance de la consommation finale est principalement tirée par les transferts courants des Sénégalais vivant à l'étranger. La consommation finale publique a crû à un taux annuel compris entre 4,3% et 5% en 2001 et 2007 et entre 3,2% et 3,7% en 2008-2010.
18. S'agissant du taux d'investissement, il a atteint 25,3% en 2006 à la suite de l'augmentation de 19,9% de la Formation Brute de Capital Fixe (FBCF), résultant des externalités positives dues à la forte hausse de la FBCF publique amorcée depuis 2004 (de 14,8%), à travers l'amélioration des infrastructures publiques. Les investissements directs étrangers (IDE) ont été cependant

relativement faibles (58 millions de dollars US), avant de connaître un net dynamisme entre 2005 et 2009. Ils représentent 2,8% de la FBCF, taux qui atteint plus de 15,0% en Ouganda, au Ghana ou encore en Malaisie. Ces taux ont, en 2006, fait classer le Sénégal à la 128^{ème} place sur un total de 141 pays. Les investissements privés sont concentrés dans les sous-secteurs des télécommunications, des mines et du tourisme. Le taux de croissance de la FBCF privée a connu une dynamique assez forte sur la période 2004-2010. Cependant, l'importance de l'investissement dans le domaine du logement contribue à réduire son efficacité. Avec la forte progression des ressources budgétaires et l'apport substantiel de l'aide publique au développement, le taux d'investissement a quasiment doublé sur la période 1986-2010, passant de 15% à près de 30%.

19. Quant aux échanges extérieurs de biens et services, ils ont été marqués par un manque de dynamisme des secteurs exportateurs traditionnels (produits arachidières, pêche, phosphate, acide phosphorique), qui déteint sur la valeur totale des exportations. Les importations ont, en revanche, connu un relèvement de 4,7%. Par ailleurs, le déficit de la balance commerciale s'est accentué et se situe à 792 milliards de FCFA en 2006. Sous l'effet des crises énergétique et alimentaire, il atteint un sommet en 2008 en se fixant à 1522,5 milliards. Il en est de même pour le déficit du compte courant qui est à 843,7 milliards au cours de la même année. Ils sont estimés respectivement à 1197,1 milliards et 487,8 milliards en 2010.
20. L'inflation est dans l'ensemble maîtrisée, mais elle subit l'influence des fluctuations des cours mondiaux de certains produits comme le pétrole. En effet, elle se situe à 3,4 % en 2006 et a avoisiné les 6% en 2007 et 2008 sous l'effet des crises alimentaire et énergétique. Sur le long terme, elle reste globalement maintenue en dessous du plafond communautaire de l'UEMOA (3%).
21. En 2006-2009, le cadre macroéconomique a été globalement maîtrisé, en dépit de la situation mondiale difficile. Cependant, le sentier de croissance emprunté par l'économie sénégalaise depuis 2006 (en moyenne annuelle 3,2%) est resté en-deçà du scénario tendanciel retenu (5,0%) pour la mise en œuvre du DSRP-II. Les chocs exogènes survenus – notamment avec la flambée des cours des produits pétroliers et alimentaires et la crise financière - ont entraîné un repli du Produit Mondial Brut (PMB), des pertes de centaines de millions d'emplois dans le monde et la baisse des échanges commerciaux et d'investissements.

Figure 2: Evolution du taux de croissance du PIB réel, 2003-2009.



22. Globalement, les aspects négatifs de la crise ont induit la morosité de l'économie nationale avec, entre autres, un net ralentissement de la croissance du PIB réel (3,2% en 2008 et 2,2% en 2009) lié principalement au repli des secteurs secondaire et tertiaire, au recul des activités commerciales et à une légère baisse de l'investissement privé.
23. Durant la période 2006-2009, le Sénégal a respecté l'essentiel de ses engagements vis-à-vis du Fonds Monétaire International (FMI). Quant à la surveillance multilatérale de l'Union

Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), l'essentiel des huit (8) critères de convergence ont été respectés. Après avoir atteint 2,1% en 2006, le taux d'inflation² est évalué à 6 % pour les années 2007 et 2008. Par contre, en 2009, on a observé une baisse du niveau général des prix de 1%. L'encours de la dette publique totale est resté largement en-deçà du plafond communautaire (UEMOA) fixé à 70% du PIB. Au titre de la gestion budgétaire, l'Etat a maîtrisé les dépenses publiques, tout en préservant les dépenses sociales, en dépit de la baisse des recettes liée au ralentissement de l'activité économique. Toutefois, le déficit public³, estimé en moyenne à 2% du PIB entre 2001 et 2005, a atteint 5,7% en 2006 et 4,3% entre 2007 et 2009.

1.2. Contraintes à la production, à l'investissement privé et à l'entrepreneuriat

24. La structure des sources de la croissance n'est pas assez diversifiée. Les principales contraintes des secteurs de production économique sont liées à la faible productivité des facteurs de production et leurs coûts encore élevés, au rôle encore faible joué par le secteur privé et aux difficultés dans l'accès au financement pour les PME. L'économie sénégalaise souffre de déficits d'infrastructures en termes de quantité et/ou de qualité, de la faiblesse du tissu industriel et d'un niveau encore peu élevé des investissements privés, notamment dans les secteurs productifs.
25. En effet, depuis la dévaluation en 1994, la base sectorielle de la croissance a d'abord été le BTP, les télécommunications, les activités industrielles et le commerce, laissant de côté l'agriculture qui donne encore à la moitié de la population les revenus monétaires et les céréales vivrières. Cette structure même de la base sectorielle de la croissance explique la persistance de la pauvreté en milieu rural et dans les périphéries des villes où se réfugie la main d'œuvre dans des activités de survie composant le secteur informel. La prédominance des activités agricoles, informelles et des services dans le PIB est le signe le plus évident du déficit d'emplois productifs qui ont, par nature, un rôle stratégique permettant à la fois de contribuer à la croissance et de réduire la pauvreté. De manière générale, la faible productivité de l'agriculture ainsi que la part encore importante du secteur informel expliquent la faible productivité globale de l'économie sénégalaise avec, en corollaire, un taux d'épargne également faible.
26. Globalement, les sous-secteurs de l'économie primaire souffrent de difficultés d'accès aux intrants de qualité et de l'absence d'ouvrages et d'infrastructures modernes de production. Le sous-secteur agricole fait face à un certain nombre de problèmes dont les difficultés d'accès aux facteurs de production, le faible niveau de mise en valeur des aménagements, la forte dépendance aux cultures pluviales, la non-disponibilité des semences de qualité, l'inadéquation de la politique foncière, les difficultés d'accès aux marchés et la faible valorisation des produits exportés. Quant au sous-secteur de l'élevage, les contraintes qui entravent son développement sont relatives, entre autres, au faible niveau de production des races locales, à l'insuffisance d'infrastructures physiques de base, à la forte compétition agriculture-élevage pour l'occupation des terres et à l'absence de circuits modernes de transformation et de commercialisation des produits animaux. De même, dans le domaine de la sécurité alimentaire, le Sénégal fait face aux difficultés d'accès des populations à des produits alimentaires de qualité et en quantité suffisante et à l'instabilité dans la couverture des besoins alimentaires.
27. La restructuration de l'appareil de production ne s'est traduite ni par la création d'emplois qualifiés en milieu rural, ni par un transfert notable d'unités de production informelles vers le secteur moderne. Cette restructuration devrait notamment engendrer plus de dynamisme dans l'exportation de produits et de services plus élaborés au fur et à mesure que le taux de main d'œuvre qualifiée augmentera dans l'économie. Le transfert de main d'œuvre de l'agriculture, de

² Seuil maximal communautaire de l'UEMOA établi à 3,0%.

³ Le solde budgétaire (dons compris) est structurellement négatif au Sénégal.

la pêche, de l'élevage, de la sylviculture et du secteur informel vers le reste de l'économie doit s'accompagner d'efforts conséquents pour accroître les opportunités de gains de revenus pour ceux qui restent dans ces secteurs à travers l'accroissement de la productivité de la terre, de la mer, du cheptel et des forêts. Cela passe par une maîtrise des coûts d'exploitation et des produits de meilleure qualité et des prix plus rémunérateurs, mais également par le renforcement des capacités d'intervention de l'ensemble des acteurs, tous sexes confondus.

28. Ces dernières années, le constat du dynamisme relatif des services se retrouve au niveau des exportations. Les exportations de marchandises ont connu un taux de croissance moyen annuel de 12,2% entre 2004 et 2008, alors que les exportations de services se sont accrues en moyenne de 20,6% durant la même période. Cependant, malgré la croissance rapide des exportations de services, le Sénégal connaît un déficit persistant de sa balance commerciale, en moyenne de 15,3% par an entre 1999 et 2008, entraînant une perte persistante de parts de marché au niveau mondial. Après une nette accélération à partir de 2005, le déficit des échanges avec le reste du monde a atteint un sommet en 2008, à la suite des crises énergétique et alimentaire. Les problèmes de développement du sous-secteur du commerce se traduisent par des perturbations dans l'approvisionnement du marché intérieur, combinée à des prix élevés des biens et services de consommation. Ces problèmes sont dus à trois causes majeures : un déficit des supports de mise en marché, une insuffisance quantitative et qualitative de l'offre de biens et services tant pour le marché intérieur que pour le marché extérieur et un engorgement des circuits de commercialisation.
29. Par ailleurs, les difficultés d'accès au financement sont des contraintes pour le développement des PME. Sur la période 2000-2007, on note une progression continue de l'actif des banques et établissements financiers, du secteur des assurances et des institutions de financement décentralisé. L'actif total des institutions financières s'est particulièrement accru en 2007, à la suite de celui des banques et établissements financiers. Cependant, on continue à observer un certain déséquilibre entre la demande de crédit des Petites et Moyennes Entreprises (PME) et l'offre des banques et établissements financiers à cette clientèle. Ainsi, le ratio crédits sur PIB, qui rend compte de la liquidité et de la profondeur des prêts bancaires, se stabilise autour de 25% en 2005-2007, tout en restant inférieur aux niveaux atteints par les pays émergents.
30. L'accès au financement pour les PME et PMI, qui représentent respectivement 25% et 70% des entreprises au Sénégal, est limité, en raison des niveaux élevés de garanties exigées par les banques sénégalaises, aussi bien pour les découverts que pour les emprunts. Ces garanties peuvent atteindre en moyenne 150% de la valeur des crédits accordés, selon le secteur. Aussi, les PME font-elles recours à des solutions alternatives comme l'autofinancement et le crédit fournisseur ou les institutions de financement décentralisé. Toutefois, les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) sont confrontés à des obstacles relatifs à la faiblesse du volume de financement, la difficulté de refinancement, l'insuffisance des moyens de supervision et la dégradation du portefeuille de crédit, le manque de fiabilité des informations communiquées par certains SFD. Ils souffrent également de l'absence de mécanismes pour la mise en place d'un fonds de garantie des dépôts et d'un fonds de sécurité ou de solidarité, l'absence de maîtrise au niveau des SFD, du cycle et des caractéristiques des filières agricoles existantes et des chaînes de valeur qui les composent, l'absence d'une culture d'épargne et des difficultés de formulation des besoins dans le monde rural.
31. En outre, le système financier sénégalais est marqué par une forte concentration des crédits alloués par les banques au profit de grandes entreprises qui présentent souvent des comptes certifiés et disposent d'actifs pouvant servir de garanties pour les prêts. L'analyse des utilisations des crédits a montré que la part affectée au secteur primaire est faible par rapport à celle qui va au secteur tertiaire. D'année en année, les secteurs qui bénéficient le plus des crédits sont les industries manufacturières (30%), la restauration commerciale, les hôtels (25%) et les services divers (18%) alors que l'agriculture, la sylviculture et la pêche n'utilisent que 3% de ces crédits.

chômage est plus fréquent chez les personnes du niveau du secondaire auprès desquelles il est de 22% au sens élargi.

48. En milieu rural, l'exode vers les villes des jeunes et des femmes actives est certainement le signe le plus évident du déficit d'emplois productifs. Parallèlement, l'agriculture se caractérise par des rendements insuffisants et une production fluctuante en attendant de nouveaux progrès en matière d'irrigation après ceux réalisés avec l'introduction de la culture attelée et l'amélioration des intrants. Si l'agriculture demeure l'activité de base dans les stratégies de sortie de la pauvreté en campagne, des compléments de revenus sont encore nécessaires en provenance d'activités comme l'élevage, la pêche, la foresterie, l'artisanat, le commerce, un emploi temporaire ou à temps partiel dans une ville ou une grande entreprise voisines, un métier rémunéré ou les transferts d'un parent installé à Dakar ou un émigré.

Enjeux liés au profil des inégalités

49. L'adéquation entre le marché de l'emploi et la formation professionnelle constitue un défi à relever. Chaque année d'études ou de formation supplémentaire induit une hausse de la productivité du travail autour de 7,5% et 5,4% respectivement pour les entreprises du secteur moderne et celles du secteur informel, qui rendent compte d'un niveau de productivité relativement élevé (équivalent à celui de la valeur médiane du secteur moderne). Ces résultats suggèrent l'existence d'un effet « expérience » et/ou d'un effet « niveau minimum d'études » reflété par l'effet de la qualification du travail sur la productivité.
50. Sur le plan démographique, avec un taux de 2,5%, la croissance de la population demeure forte. La structure par âge présente les caractéristiques d'une population très jeune : 54,4% des Sénégalais ont moins de 20 ans alors que les personnes âgées de 65 ans et plus représentent 3,9%. Subséquemment, l'offre de main d'œuvre augmente encore plus vite que la population globale, puisque le taux de croissance de la population active âgée de 15 à 64 ans a été de 4% entre 1988 et 2002. Ce rythme a d'ailleurs été plus rapide dans les villes que dans les campagnes en raison des flux nets d'exode rural ; pendant que le pourcentage des femmes (52%) dans la population totale commande une meilleure prise en compte de l'équité et de l'égalité de genre.
51. Concernant les services sociaux de base, les déficiences qui dégradent la qualité du système de santé sont les difficultés d'accès aux soins notamment pour des raisons financières et d'enclavement, les problèmes d'accessibilité aux médicaments, les ruptures fréquentes de stocks de vaccins, les dysfonctionnements au niveau de la maintenance des équipements, l'insuffisance et la répartition déséquilibrée du personnel qualifié et les perturbations du travail dû au caractère souvent délétère des relations professionnelles et syndicales.
52. La faible efficacité interne et externe du système éducatif est, à son tour, due à l'effet de facteurs comme l'insuffisante prise en compte du genre dans les stratégies d'intervention, l'insuffisance des capacités d'accueil, du matériel didactique et de la qualification des enseignants, la précarité de l'environnement des apprentissages et les perturbations scolaires rémanentes. À ces contraintes s'ajoutent l'insuffisance de cantines scolaires, la baisse du niveau d'enrôlement des hommes dans l'éducation non formelle, la faible implication des Collectivités locales dans la mise en œuvre des programmes d'alphabétisation, l'absence de certification de la compétence des apprenants et d'un cadre de certification de la formation professionnelle, technique et supérieure.
53. Le déséquilibre entre les régions concerne l'accès et la mise en place de façon inégale des infrastructures de base - eau potable et assainissement, infrastructures de transport, de stockage, de conservation et de transformation des produits locaux, électricité, irrigation - ainsi que l'absence d'un crédit adapté qui prend dûment en considération le double caractère d'unité de production et de consommation du ménage agricole. Ces éléments sont perçus comme des sources majeures d'inégalités dans la contribution à la croissance.

54. De plus, l'accessibilité de l'eau potable est plombée par des contraintes résultant de la non réactualisation de l'inventaire des points d'accès à l'eau potable, du manque d'entretien des forages ruraux motorisés, de l'équilibre financier de structures telles que l'ONAS et la SDE et également de la qualité et la distribution de l'eau. S'agissant de l'assainissement, la vétusté et l'étroitesse du réseau constituent les obstacles majeurs. Concernant la protection de l'environnement, les contraintes majeures s'expliquent par le manque de synergie dans les interventions pour la prise en charge des problèmes environnementaux avec, en particulier, l'absence d'un mécanisme de gestion de la transversalité de l'environnement.
55. D'après l'indice d'accès global à l'eau, à l'école, à la santé et aux marchés, les progrès réalisés sont réels mais les inégalités persistent entre ruraux et citadins et entre les régions. Les régions de Dakar, Ziguinchor et Diourbel ont les niveaux d'accès les plus élevés ; la population des communautés rurales de ces régions ont un accès aux services sociaux compris entre 88% et 100%. Viennent ensuite celles des régions de Fatick, Matam et Thiès (85%). Les régions de Louga, Tambacounda et Saint-Louis ont un taux d'accès de 70%. Les régions de Kédougou, Kaffrine et Kolda ont les niveaux d'accès les plus bas (compris entre 50% et 60%).
56. Par ailleurs, il importe de renforcer le système de protection sociale en termes d'allocation de ressources, de couverture, de ciblage et d'impact sur les capacités et les revenus des populations les plus pauvres. Pour gagner en efficacité, le système de protection sociale doit comprendre autant de composantes que de phases dans le cycle de vie, de l'enfance à la vie de retraité, dans le sens de développer une relation de double causalité avec le processus d'accélération de la croissance et le respect des droits humains.
57. Parmi les contraintes de la prévention et la gestion des risques de catastrophes, on peut noter l'inexistence d'une unité de recherche sur les risques majeurs naturels, le défaut de partage des expériences et de vulgarisation des techniques de prévention sur les risques de catastrophes, le déficit en moyens d'intervention dédiés (maritimes et aériens) et en équipements spécifiques pour la prise en charge des événements de recherche et de sauvetage maritime, de sûreté maritime et de lutte contre la pollution marine, le manque d'un système d'assurance fonctionnel pour l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles et enfin l'inexistence de plans locaux d'urgence au niveau des collectivités locales et d'un système d'alerte national.

1.5. Enjeux et implications d'ordre institutionnel et de gouvernance

58. Une gouvernance centrale et locale efficace se mesure de plus en plus en termes de performances économiques et sociales appréciables au regard des meilleures pratiques internationales. Depuis le milieu des années 1990, le Sénégal s'emploie à conduire des réformes structurelles dans ce domaine. Cependant, diverses contraintes continuent de persister en matière de gouvernance économique, juridique et locale. En particulier, pour l'amélioration du climat des affaires, la lenteur, la rigidité et le coût élevé des procédures, le manque de confiance dans l'application de la justice, l'accès difficile à un foncier aménagé et en particulier pour les femmes et les dettes publiques pèsent encore sur le secteur privé.
59. Dans le domaine de l'efficacité économique et financière, le Sénégal a pour objectifs la poursuite de l'amélioration de la programmation et l'exécution budgétaires à travers une généralisation des Cadre de Dépenses Sectorielles à Moyen Terme (CDSMT), l'institutionnalisation de la budgétisation sensible au genre, la réforme du code des marchés publics, la transparence dans la gestion publique, la lutte systématique contre la corruption et le blanchiment d'argent. En effet, s'agissant de la programmation et de l'exécution budgétaires, malgré la mise en œuvre satisfaisante du plan des réformes budgétaires et financières et la part de plus en plus importante des crédits alloués aux secteurs sociaux, certains secteurs souffrent d'un faible niveau des allocations budgétaires et de non-efficacité des dépenses publiques, occasionnant ainsi des lenteurs dans la mise en œuvre des actions prioritaires. Concernant l'efficacité de l'administration,

la capacité technique, le manque de personnel ou son vieillissement, la non-cohérence des politiques publiques et la faible intégration des politiques transversales constituent des difficultés majeures.

60. L'administration judiciaire reste confrontée à des difficultés, notamment : (i) des besoins en renforcement de capacités des ressources humaines (recrutement, formation initiale et continue) ; (ii) une durée de traitement des dossiers encore longue ; (iv) des infrastructures quelque peu vétustes (des juridictions, des établissements pénitentiaires et des services de la DAP et des services de la DESPS) ; (v) une faible capacité de réinsertion socioprofessionnelle des détenus et des mineurs pris en charge par la DESPS.
61. En ce qui concerne l'amélioration de la qualité du travail parlementaire, elle se heurte au manque de moyens et aux faibles capacités d'analyse, compensés seulement partiellement par le recours aux assistants parlementaires. Le contrôle de l'exécutif par le législatif manque encore d'efficacité. Le nombre de propositions de lois est ainsi infime et les amendements sont rares. Le parlement reste marqué par un manque d'ouverture et de visibilité, faute d'une communication efficace. Les séances plénières et celles des commissions parlementaires sont faiblement médiatisées. Les capacités de recherche restent faibles (documentation, accès à des sources indépendantes d'information). L'évaluation est également très peu utilisée comme outil d'appréciation de l'action publique.
62. Par ailleurs, en dépit des acquis constatés dans le domaine de l'aménagement du territoire, il y a lieu d'observer des blocages institutionnels et techniques qui empêchent de mener de façon efficiente les stratégies retenues dans les documents de planification spatiale. Il s'agit notamment de la non actualisation de la stratégie nationale d'aménagement du territoire, de l'instabilité institutionnelle de la Direction de l'Aménagement du Territoire, de l'absence d'instruments juridique et financier d'aménagement du territoire, de la non application du décret instituant un visa de localisation pour l'implantation de tout projet et actions sur le territoire national. On note aussi une faible prise en compte des enjeux spatiaux dans les politiques publiques de développement, une faible prise en charge de la compétence aménagement du territoire par les collectivités locales, une multiplication des conflits fonciers notamment entre les collectivités locales liée en particulier à l'absence d'un cadastre rural fiable, de l'insuffisance des ressources humaines, financières et matérielles de la DAT et des Services Régionaux d'Aménagement du Territoire (SRAT).
63. Les contraintes de la décentralisation et du développement local portent sur la modicité des transferts financiers de l'Etat par rapport aux charges transférées ou encore sur les difficultés de mobilisation du « potentiel financier local ». Toutefois, la question de la fiscalité locale se singularise particulièrement par un enjeu de redistribution des revenus publics entre l'Etat et les collectivités locales, mais aussi par les incohérences et les faiblesses du système actuel.

Chapitre II : La Stratégie

2.1. Vision à long terme

64. Les avancées réalisées dans les domaines de la stabilité du cadre macroéconomique, de l'accès à l'éducation et des infrastructures sont à consolider, à étendre à d'autres individus et régions et à compléter par des efforts similaires dans les secteurs sociaux et le profil de gouvernance comparativement aux destinations concurrentes des investissements privés et des talents. Les progrès qui seront réalisés en matière d'alphabétisation, d'achèvement des études primaires et secondaires ainsi que dans la lutte contre la malnutrition, la mortalité infanto-juvénile et la mortalité maternelle devraient aussi avoir leurs pendants dans la revalorisation et la stabilisation des revenus en milieu rural et dans l'amélioration des conditions de vie. Cela pose un enjeu global de renforcement des capacités à introduire de nouveaux produits, à pénétrer de nouveaux marchés et à améliorer de façon continue la productivité des secteurs d'activités existants et la qualité des produits offerts sur les marchés intérieur et international.
65. Prenant en considération la situation économique récente et les aspirations des populations, les représentants des différents acteurs ont articulé une vision d'ensemble dont les mots clé sont : émergence économique, secteur privé fort, collectivités locales fortes, bonne gouvernance, décentralisation renforcée, bonne gouvernance locale, synergies d'action, planification cohérente, développement harmonieux et durable, épanouissement des populations, dialogue public-privé, ressources humaines de qualité, solidarité, lien étroit entre répartition des richesses et niveau de vie des populations, répartition équitable des richesses, contrôle citoyen, absence de discrimination, insertion dans l'économie sous-régionale et mondiale.
66. La vision de long terme proposée pour animer la mobilisation à court terme de tous les acteurs est synthétisée comme suit : une économie sénégalaise émergente, portée par un secteur privé fort et dont les retombées sont réparties de manière solidaire, grâce à un contrôle citoyen effectif, garantissant un développement harmonieux et durable. *Un Sénégal sur la rampe de l'émergence, dans un environnement harmonieux et solidaire*, c'est possible !
67. Après huit ans de mise en œuvre de stratégies de réduction de la pauvreté, le Sénégal place également les cinq prochaines années sous l'atteinte des OMD. Il s'agit de transformer une économie libéralisée qui doit réussir la transition d'une compétitivité tirée par la rente née de la position géographique et de l'abondance relative de facteurs de production, et par des ressources humaines, des institutions et des infrastructures modernes. Cette volonté est de déclencher et d'entretenir un processus de développement à large base sectorielle et sociale qui garantit l'amélioration des conditions de vie à un nombre croissant de personnes, notamment parmi les populations pauvres, les femmes et les groupes vulnérables. L'Etat et les représentants des différents acteurs de la vie économique et sociale en approuvant le présent document de stratégie, endossent en même temps le taux de croissance du PIB de 6% à 7% par an à atteindre au cours des cinq prochaines années. Cette croissance est à réaliser dans un contexte d'une plus grande intégration de l'économie nationale dans l'économie sous-régionale et mondiale.
68. A travers cette vision, l'image à long terme du Sénégal aura les cinq attributs majeurs suivants :
 - des niveaux et une qualité de vie plus élevés ;
 - la paix, la stabilité et la démocratie ;
 - la bonne gouvernance centrale et locale ;
 - une population instruite, bien formée, apprenante et engagée au niveau des communautés locales et nationale ;
 - une économie compétitive, une dynamique de croissance forte et soutenue aux fruits mieux répartis, sur l'ensemble du territoire.

69. Ces attributs sont les marques de la compétitivité nationale, la clé à l'émergence et à la prospérité. Réaliser l'émergence, comme bond substantiel dans la qualité et les conditions de vie tout au long de l'échelle sociale, dépend de la capacité d'attirer le capital humain et les investissements dans le cadre d'une économie mondialisée. Aussi, les politiques publiques efficaces pour améliorer la compétitivité nationale sont-elles fondées sur la comparaison objective et continue à un groupe de référence de pays concurrents, comme le font déjà les économies hautement performantes à travers le monde.
70. Les gains de productivité accroissent la rentabilité potentielle des investissements des individus, des entreprises et de l'Etat. Ils sont la clé de la création d'emplois et de la réduction de la pauvreté. La productivité est à son tour fonction de trois ordres de facteurs : le facteur micro et méso économique, la stabilité macroéconomique et la qualité des institutions. Le facteur micro et méso économique joue désormais un rôle central dans la compétitivité nationale. Il est porté par la qualité et la coordination des politiques sectorielles, le niveau d'innovation et d'absorption technologique, le développement du capital humain et la qualité des infrastructures.
71. La croissance économique et l'amélioration continue de la qualité de vie dépendent de la compétitivité nationale. Dans le contexte actuel de la mondialisation, la culture de la compétitivité et l'ouverture à la concurrence créent un système d'incitations et de pressions, qui fait de la productivité, la variable clé dans la conception stratégique de la politique économique.

2.2. Orientations stratégiques

72. La vision du Sénégal émergent doit d'abord être soutenue par le développement des ressources humaines et l'ouverture à l'innovation et aux progrès technologiques. Sur cette ligne de fond, la présente Stratégie doit être portée par la consommation et l'investissement dans l'UEMOA et la CEDEAO, au titre de la sécurité alimentaire, de la lutte contre la malnutrition, de la satisfaction des besoins essentiels, de l'autonomisation des communautés de base, du développement du capital humain et des infrastructures, ainsi que de l'aménagement de l'habitat et du cadre de vie, notamment. Pour permettre aux secteurs et moteurs de croissance de fonctionner à plein régime, il faut : (i) un environnement économique, social et politique porteur ; (ii) une planification intègre et stratégique des investissements dans les routes, les ports et aéroports, les chemins de fer, les TIC, l'hydraulique urbaine et rurale, l'énergie et les services financiers ; (iii) l'intégration des différents modes de transport, notamment le long des corridors Nord, Est et Sud ; (iv) et l'accès au financement adéquat.
73. Par ailleurs, l'accroissement de la productivité de l'agriculture devrait être accompagné de nouvelles opportunités d'emplois productifs en ville comme dans les campagnes afin de soutenir les stratégies de sortie de la pauvreté ou d'ascension sociale développées en milieu rural ainsi que par les jeunes, les femmes, les aînés et les groupes vulnérables, notamment dans les zones urbaines. Enfin, les programmes de protection sociale, d'autonomisation et de développement des capacités devraient se renforcer mutuellement dans le sens de contribuer à l'accroissement de la productivité de l'économie et à la dynamique de croissance propice à leur financement intégral.
74. Les fondements de la Stratégie 2011-2015 reposent sur des préalables qui suggèrent que l'économie et la société en sont arrivées à un point de préparation et de prise de conscience favorable à un nouveau départ. Ainsi, la stratégie combine l'approche de la pauvreté monétaire et la lutte contre les différentes formes d'exclusion articulée autour de la pauvreté non monétaire et l'approche de la satisfaction⁷ équitable des besoins fondamentaux, en tenant compte des différentes dimensions transversales et plus particulièrement les questions d'équité et d'égalité de genre et de développement durable.

⁷ Définie par le Chef de l'Etat

75. A cette fin, la stratégie pour la période 2011-2015 est articulée autour de trois axes inter-liés :
- Création d'opportunités économiques et de richesses pour la promotion d'emplois productifs et une transformation structurelle de l'économie;
 - Accélération de l'accès aux services sociaux de base, protection sociale, autonomisation et développement durable;
 - Renforcement des principes fondamentaux de la bonne gouvernance et promotion des droits humains.
76. La stratégie ainsi définie n'est point une stratégie de croissance accélérée augmentée de mesures de lutte contre l'exclusion. Bien au-delà, elle vise l'inscription de l'économie dans une dynamique de croissance inclusive et viable. Une telle stratégie doit être fondée sur des politiques macroéconomiques saines, préalables à une croissance rapide et un soutien approprié aux secteurs et acteurs moteurs de cette croissance. Aux politiques macroéconomiques et sectorielles de base, s'ajoutent des politiques spécifiques destinées à s'assurer que le profil de la croissance engendrée et l'environnement institutionnel confortent le caractère inclusif de la croissance et du développement dans ses différentes formes. Les différents éléments des politiques et des stratégies prioritaires à rendre opérationnelles pour pouvoir atteindre les objectifs fixés à l'horizon 2015 sont présentés ci-après.
77. Dans le présent document de stratégie, une orientation stratégique décline l'impact ou le résultat attendu sur les conditions de vie des populations ou l'apport sur l'économie réelle. Un objectif stratégique imprime l'orientation de la politique sectorielle et est accompagné par un ensemble de politiques publiques en termes d'actions et de mesures, matérialisé en projets et programmes. Cette démarche épouse l'approche de la gestion axée sur les résultats en retraçant la chaîne du cadre logique de la politique sectorielle, locale ou nationale.

2.2.1. AXE 1 : Création d'opportunités économiques et de richesses pour la promotion d'emplois productifs et la transformation structurelle de l'économie

2.2.1.1. Cadre macroéconomique

78. Le maintien d'un cadre macroéconomique stable est la base des stratégies à mettre en œuvre pour impulser et entretenir dans la durée une croissance économique significative à large base sectorielle et sociale.
79. Le cadre macroéconomique de la période 2011-2015 s'inscrit dans la poursuite du relèvement du taux d'investissement observé ces dernières années ainsi que du taux d'épargne intérieure.
80. A partir du niveau moyen de 26% atteint en 2005-2009, il est escompté un taux d'investissement moyen de 30% en 2011-2015 avec le soutien d'un taux d'épargne nationale renforcée par le relèvement de l'épargne intérieure. Ces niveaux des taux d'investissement et d'épargne, s'ils sont réalisés, seront compatibles avec un taux de croissance de 6,5% par an (Cf. tableau ci-dessous), envisagé dans le scénario optimiste⁸ de mise en œuvre du DPES. En effet, les résultats attendus laissent apparaître une amélioration de la croissance sur l'ensemble de la période par rapport au scénario de base⁹. Il ressort un gain de croissance moyen de l'ordre 1,5 point de pourcentage. Ainsi, le taux de croissance moyen annuel du PIB ressortirait autour de 5,2% pour le secteur primaire, 7,4% pour le secondaire et 7,2% pour le tertiaire.

⁸ Les hypothèses sont : exécution 35% des financements additionnels en 2011 et de 80% de 2012 à 2015.

⁹ Ce scénario ne tient pas compte des financements additionnels.

81. La stratégie (2011-2015) anticipe également sur une maîtrise des dépenses publiques et un accroissement substantiel des recettes budgétaires annuelles qui devraient passer de 1379 milliards à 2033 milliards de FCFA. En revanche, le déficit public sera stabilisé autour de 7% du PIB chaque année et une détérioration moyenne annuelle de 2 points de pourcentage par rapport au scénario de base. Cette détérioration nette du déficit public est imputable à l'augmentation sensible des dépenses d'investissement pour soutenir l'effort de rattrapage du retard enregistré dans les secteurs d'infrastructures.

Tableau 1: Scénarii de croissance sur la période 2011-2015.

Années	Croissance du PIB en % du scénario de base (tendanciel)	Croissance du PIB en % du scénario optimiste (*)	Par rapport au scénario de base
			Gains en %
2011	4,5	4,6	0,1
2012	4,8	6,0	1,2
2013	5,0	7,1	2,1
2014	5,2	7,3	2,1
2015	5,5	7,6	2,1
Moyenne	5,0	6,5	1,5

Source : DPEE, avril 2011.

82. Par ailleurs, il est relevé une dégradation du déficit du compte courant qui ressort en moyenne à 10% par an sur la période 2011-2015 et une détérioration moyenne de l'ordre 2,9 points de pourcentage par rapport au scénario de base. Néanmoins, le déficit du compte courant est largement financé par l'excédent du compte de capital et d'opération financière. Par conséquent, le solde global de la balance des paiements est excédentaire sur toute la période, traduisant, en outre, un renforcement global des avoirs extérieurs nets entre 2011 et 2015 de 505,6 milliards de FCFA par rapport à la situation de base. De même, il y a une amélioration considérable des crédits à l'économie qui devraient progresser en moyenne de 14,5% par an, contre 6,8% dans le scénario de base. A cet effet, la stratégie intègre un renforcement du potentiel d'exportation et des flux rentrants d'investissements directs étrangers, notamment dans les normes. Le vrai défi d'une hausse des prix des produits pétroliers résiderait dans le surcoût qu'il y aurait à faire passer dans les prix à la consommation; ce qui pourrait avoir comme effet de modérer la dynamique de croissance à court terme.
83. Au total, l'objectif d'un taux annuel de 6,5% de croissance apparaît à portée avec les avancées de la petite irrigation, la mise en œuvre du plan de redressement du sous-secteur de l'électricité et l'ensemble des mesures prioritaires du DPES. La composition sectorielle de la croissance associée à cette projection prend en compte le taux de croissance de 6% retenu par le Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) dans le cadre du Programme de Développement Durable de l'Agriculture en Afrique (PDDAA). Un tel taux de croissance est à atteindre si l'on veut diviser par deux l'incidence de la pauvreté en milieu rural et réduire de moitié l'extrême pauvreté et la faim à l'horizon 2015.
84. Tirer parti d'un cadre macroéconomique sain et stable demande des politiques convergentes de développement et de diversification des sources de la croissance à l'actif de l'initiative et de l'entreprise privées.

2.2.1.2. Développement du secteur privé et rôle des PME

85. Le secteur privé est l'acteur moteur de la création de richesses dont les politiques et les stratégies à mettre en œuvre pour son développement sont réparties entre deux sous-composantes axées, l'une, sur la sécurité alimentaire et le développement de l'économie rurale et regroupant les activités primaires, l'autre, sur la transformation structurelle de l'économie, notamment celle urbaine et dynamisant celle-ci à partir des activités de transformation et d'exportations de produits plus élaborés.
86. La promotion d'opportunités nouvelles d'activités économiques, et particulièrement des activités génératrices d'emplois telles que les PME/PMI et les services, a besoin d'être suppléée par des programmes ciblés d'appui à l'accroissement de la productivité et des revenus des populations pauvres dans les occupations qui continueront d'être des sources importantes d'emploi pour elles pendant la période 2011-2015. Des programmes spéciaux cibleront des groupes comme les micro-entreprises et les petites entreprises, les jeunes des campagnes et des banlieues et l'artisanat. L'expérience acquise dans la gestion de tels programmes sera mise à contribution pour les réformer et les rendre plus efficaces. Sera également encouragée la mise en place de programmes spécifiques ciblant les femmes dans la production pour l'approvisionnement des grands centres urbains et pour l'exportation.
87. Au Sénégal, cette restructuration de l'appareil de production devra se faire à travers la création de plus d'emplois qualifiés en milieu rural et le transfert d'unités de production informelles vers le secteur moderne. Cette restructuration doit aussi se traduire par une accélération du processus de développement dans les régions et par l'exportation de produits et de services plus élaborés au fur et à mesure que le taux de main d'œuvre qualifiée augmentera dans l'économie. Les produits et services élaborés « proches » de ceux qui composent déjà le panier des produits exportés par le Sénégal, sont, à cet égard, les premiers candidats à considérer.
88. Les compétences ne sauraient suffire pour saisir les opportunités qui se créent, sans la santé et l'accès aux actifs comme le foncier et l'immobilier, le crédit, la sécurité des personnes, des biens, des capitaux et des transactions. En outre, utiliser avec profit les compétences et capacités suppose l'accès à des débouchés à la fois dynamiques et rémunérateurs pour un panier de plus en plus diversifié de produits de plus en plus élaborés parce que mis à disposition avec l'implication de travailleurs de plus en plus éduqués et qualifiés. Tel est le sens de l'option pour l'émergence et pour la nécessaire restructuration de l'appareil de production, le long de la dynamique séculaire de transfert de main d'œuvre de l'agriculture vers les activités industrielles et des services.
89. Le transfert de main d'œuvre des sous-secteurs de l'agriculture, de la pêche, de l'élevage, de la sylviculture et du secteur informel vers le reste de l'économie doit s'accompagner d'efforts conséquents, nécessaires pour accroître les opportunités de gains de revenus pour ceux qui restent dans ces secteurs, à travers l'accroissement de la productivité de la terre, de la mer, du cheptel et des forêts. Cela passe par une maîtrise des coûts d'exploitation et des produits de meilleure qualité et des prix plus rémunérateurs. Pour soutenir cette dynamique, la présente stratégie opte pour deux alternatives complémentaires : la revitalisation de l'économie rurale et la diversification de l'économie urbaine.
90. Les PME constituent le facteur de densification et de vitalité du tissu économique et sont une source de compétitivité de l'économie. A cet égard, le contexte de libéralisation économique les conduit périodiquement à mettre en exécution des projets de mise à niveau technologique, organisationnelle et managériale et de passage à l'échelle.
91. Le taux de mortalité élevé des PME appelle aussi des solutions viables et accessibles pour pouvoir y remédier, notamment en soutenant celles d'entre elles qui ont un potentiel pendant les phases critiques de leur cycle de vie. Dans le cadre du Conseil Présidentiel de l'Investissement (CPI), un certain nombre de contraintes à la compétitivité des PME ont été levées et le dialogue public-privé et au sein des grappes de compétitivité et de croissance continuera d'identifier d'autres obstacles à

lever en priorité. La loi d'orientation sur la promotion des PME votée en 2008 contient également des dispositions destinées à renforcer leur viabilité et leur compétitivité. L'ASN, l'ASIT et l'APROSI sont aussi des structures d'appui qui assistent les PME à lever les contraintes liées à la qualité, à la technologie et au foncier. Le Code des Investissements propose d'autres avantages ainsi que l'ASEPEX, en plus de ceux proposés par l'ADEPME et le Bureau de mise à niveau.

92. La contrainte liée à l'accès au financement fait aussi l'objet de nouvelles initiatives pour une plus grande efficacité des fonds de garanties, le développement de l'affacturage, du crédit-bail et surtout du capital-risque et du crédit à l'exportation. Il a été retenu de rationaliser la création de lignes de crédit et de mutualiser les coûts de leur gestion au sein d'une banque des PME. En retour, l'accès à l'information sur les entreprises et les emprunteurs sera rendu plus fluide par la création de bureaux d'information sur le crédit à côté de la centrale des bilans et de celle des risques.

2.2.1.3. Apport de la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA)

93. En ville comme dans les zones rurales, la Stratégie de Croissance Accélérée offre une démarche opérationnelle pour organiser le partenariat entre les parties prenantes, accélérer le processus de développement de grappes de croissance et de clusters locaux et tirer parti des réformes visant le développement des investissements privés à travers l'amélioration de l'environnement des affaires dont le socle minimal est la stabilité du cadre macroéconomique.
94. La mise en place d'un environnement favorable au secteur privé implique des politiques convergentes dans les domaines de la politique monétaire et budgétaire pour assurer la stabilité du cadre macroéconomique, du climat de l'investissement, de l'accès au financement et aux services financiers, du commerce et des échanges avec l'extérieur, des infrastructures économiques et de l'accès aux marchés, des sciences et technologies ainsi que des ressources humaines.
95. Un pilier majeur de la SCA après celui de l'amélioration de l'environnement des affaires est l'approche grappe qui invite les parties prenantes à bâtir des partenariats féconds autour des filières porteuses dont les produits peuvent avoir une visibilité nationale ou internationale. Cela amène la SCA à concilier deux démarches : le choix de secteurs clés à haut potentiel et la promotion de PME, notamment innovatrices, créatrices de haute valeur ajoutée et/ou exportatrices pour répondre à la nécessité de restructurer l'économie pour en améliorer la compétitivité et élargir la base de la croissance.
96. L'environnement des affaires a une influence significative sur le développement du secteur privé, la croissance économique et la création d'emplois et de richesse. C'est dans cette optique que le Conseil Présidentiel de l'Investissement (CPI) a institué en novembre 2002 afin de constituer un cadre de dialogue direct entre l'Etat et le secteur privé. Le CPI a permis l'identification de contraintes majeures à la compétitivité du Sénégal et a favorisé la formulation et l'adoption de réformes-clés dans les domaines prioritaires de l'environnement des affaires.
97. A la suite des avancées significatives portées par le CPI pour l'amélioration de l'environnement des affaires, des efforts consentis pour le respect des critères de convergence de l'UEMOA et de la mise en œuvre satisfaisante de l'ISPE entre 2007 et 2009, le Sénégal doit maintenir le cap des réformes en vue de renouer durablement avec une croissance économique forte et soutenue qui puisse garantir les conditions de réussite de l'initiative privée. Il importe donc de poursuivre la stabilisation du cadre macroéconomique et l'amélioration du climat des affaires afin de poser les jalons d'un décollage maîtrisé et de faire de la période 2010-2020, une « décennie de l'émergence ».
98. La dynamique de réforme impulsée et entretenue par le CPI a valu au Sénégal d'être classé en 2009/2010 parmi les premiers pays réformateurs par l'enquête annuelle « Doing Business » de la

Banque mondiale. En vue de garantir une compétitivité solide de l'économie sénégalaise, des mesures d'urgence ou des réformes structurelles sont envisagées. Il s'agit de : la facilitation de l'accès au foncier, l'amélioration de l'accès au financement, la modernisation de la justice commerciale et la modernisation de la législation sociale. Toutefois, les mesures à mettre en œuvre pour une amélioration conséquente de la compétitivité requiert de plus en plus un engagement fort de tous les segments de l'administration, du secteur privé et des partenaires sociaux. En appui, il importe de renforcer la communication sur la portée des réformes et leur impact sur le bien être des différents acteurs économiques et les citoyens, notamment à travers leur incidence sur les moteurs et les leviers de la croissance.

99. A travers l'approche grappe, le choix de secteurs clés à haut potentiel fait reposer la compétitivité sur un dialogue public-privé productif, sur un rôle prépondérant du secteur privé dans le leadership économique et un soutien informé de l'Etat. Les revenus, l'expertise et le respect acquis dans l'accélération de la croissance d'un ensemble de branches prioritaires permettent de faire bénéficier de nouveaux investissements et des capacités de leadership à une autre vague de branches stratégiques. Le Sénégal a initié le processus avec cinq grappes et prépare actuellement deux autres grappes. En fonction de leur taille, les grappes sont subdivisées en filières dont la structuration en grappes a été initiée avec la filière horticole.
100. Dans le domaine de la lutte contre la pauvreté, l'approche grappe est rendue opérationnelle dans sa dimension géographique à travers les clusters locaux dans le cadre desquels les acteurs, présents dans un périmètre déterminé, exploitent en partenariat les avantages compétitifs d'une filière, sous l'impulsion d'une interprofession et avec le concours d'un renforcement de l'animation économique à la base et de l'accès à la formation et au financement. Dix projets de clusters locaux ont été identifiés pour faire l'objet d'une expérimentation à raison de deux par grappe. Le profil de la pauvreté au Sénégal en 2010 appelle à mettre à contribution l'approche des clusters locaux de la SCA pour la réduction de la pauvreté en milieu rural, dans le cadre d'une relance intégrée de l'économie rurale.
101. Par ailleurs, les incitations à la décentralisation des activités productives à travers le Code des Investissements n'ont pas donné les résultats escomptés. La solution alternative est de les consolider dans les projets de zones économiques spéciales, de parcs scientifiques ou technologiques, d'incubateurs et autres pôles économiques, avec la collaboration des collectivités locales. Des programmes d'accompagnement spéciaux vont cibler, d'une part, les jeunes diplômés qui maîtrisent une technique ou un métier et qui souhaitent créer des entreprises, d'autre part, les entrepreneurs du secteur informel qui peuvent justifier d'une longue expérience et qui seraient disposés à agrandir leur entreprise. L'entreprenariat en général, l'entreprenariat féminin en particulier, continuera de bénéficier de l'attention des autorités et de programmes d'accompagnement spécifiques. Enfin, les dispositions de la *Loi d'orientation sociale* seront prises en considération.

2.2.1.4. Mise en place des infrastructures d'appui à la production et à la productivité

2.2.1.4.1. Maîtrise de l'énergie

102. Le sous-secteur de l'énergie joue un rôle transversal dans la mise en œuvre des politiques publiques. Cependant, le faible taux d'accès aux services énergétiques modernes constitue un facteur limitant le développement économique et social. La CEDEAO a entériné dans son *Livre Blanc*¹⁰ des objectifs chiffrés, auxquels le Sénégal a souscrit, pour l'accès aux services

¹⁰ Livre Blanc pour une politique régionale, Décision A/DEC.24/01/06 du 12 janvier 2006.

2.2.1.4.5. TIC et télécommunications

107. Globalement, les réformes et politiques mises en œuvre dans le sous-secteur des TIC et télécommunications ont permis de noter des avancées significatives. Pour jouer un rôle capital dans la croissance et la production, le sous-secteur des TIC et télécommunications poursuit les objectifs stratégiques suivants:
- i. mettre en place un cadre stratégique de développement de l'économie numérique par la formulation de la stratégie nationale de développement de l'économie numérique ;
 - ii. améliorer le fonctionnement de l'administration et faciliter l'accès aux services publics de manière intégrée et sécurisée à travers le déploiement et le maintien de l'infrastructure d'accès sur tout le territoire et l'élaboration d'un Plan National Géomatique (PNG) ;
 - iii. créer les conditions de développement de l'industrie des TIC et des capacités des ressources humaines adaptées aux besoins du marché, en améliorant l'accès aux financements, en renforçant la compétitivité du secteur privé TIC et les capacités en TIC des populations, en particulier, dans les zones rurales ;
 - iv. utiliser les TIC dans tous les secteurs pour accélérer le développement économique et social par la mise en œuvre de la stratégie de développement du service universel des télécommunications.

2.2.1.4.6. Tourisme

108. Le tourisme peut développer davantage ses relations d'échange avec l'agriculture, la pêche et l'aquaculture, l'artisanat et la culture. Pour accompagner le développement du tourisme, des services exportables et la vision de Dakar, ville *carrefour international*, les leviers sur lesquels agir sont la qualité des infrastructures (eau, électricité, éducation, santé, commerce, culture, sports et loisirs, télécommunications ainsi que transports terrestres, ferroviaires, maritimes et aériens), le nombre de compagnies aériennes desservant Dakar, les services d'appui au tourisme (santé, services financiers, assurances, TIC, etc.), la qualité de l'environnement naturel et les qualifications entrepreneuriales, managériales et techniques dont a besoin une industrie touristique moderne.
109. Au regard de la faiblesse de l'attractivité du sous-secteur touristique, l'objectif global de la politique sectorielle est d'accélérer la promotion touristique pour une meilleure visibilité de la contribution du secteur au développement économique et social du pays. A cet effet, les stratégies de développement du sous-secteur du tourisme poursuivent les objectifs stratégiques suivants :
- i. favoriser une meilleure structuration et une présentation juste de l'offre touristique du Sénégal à travers des actions et mesures d'une amélioration de la connaissance et de la maîtrise du potentiel ou richesse touristique national et une promotion d'un système de communication et de marketing ;
 - ii. promouvoir des investissements touristiques suffisamment attractifs par la création de conditions favorables à l'investissement privé et à l'épanouissement des touristes, entre autres ;
 - iii. développer une dynamique multisectorielle de structuration des potentialités du tourisme et de promotion des initiatives de développement touristique ;

- iv. améliorer le pilotage sectoriel du tourisme avec l'élaboration et la mise en œuvre des instruments d'orientation et de suivi-évaluation de la politique industrielle et la mise en place des dispositifs de suivi-évaluation.

2.2.1.4.7. Intégration régionale

110. Si les opportunités qu'elle offre sont incontestables, l'intégration régionale doit cependant surmonter des défis importants. Dans la poursuite et l'accélération de l'intégration régionale, le Sénégal vise comme objectif stratégique l'approfondissement du processus de l'intégration économique et sociale au sein de l'UEMOA, de la CEDEAO et de l'Union Africaine. Il s'agira d'appuyer la promotion des exportations des produits locaux, de réhabiliter et développer le réseau d'infrastructures, de promouvoir l'investissement privé et le développement des affaires.

2.2.1.4.8. Migrations internationales et Sénégalais de l'Extérieur

111. Les questions migratoires constituent un enjeu de taille dans la volonté du Sénégal d'enclencher les leviers de croissance. Ainsi, la stratégie poursuit les objectifs prioritaires suivants :
 - i. mettre en place un système performant de gestion et de suivi des flux migratoires internationaux et d'assistance des Sénégalais de l'Extérieur (SE), par un renforcement des capacités professionnelles et logistiques des dispositifs de contrôle au niveau des postes de police aux frontières ; une promotion de l'emploi et d'opportunités économiques dans les zones de départ massif et de la migration internationale de travail temporaire ;
 - ii. asseoir une politique d'implication des SE dans les efforts de développement par la promotion du transfert de connaissances et de savoir-faire des SE au Sénégal et la mise en place d'un dispositif stratégique d'information des SE sur les opportunités d'investissements productifs ;
 - iii. élaborer et mettre en œuvre une politique nationale intégrée en matière de migration ;
 - iv. promouvoir la coopération et le partenariat aux niveaux sous-régional, régional et international dans la gestion des questions et problèmes de migrations pour la mise en place de projets mieux adaptés aux réalités locales.

2.2.1.5. Développement intégré des filières alimentaires, de l'agriculture et de l'économie rurale

112. La poursuite des tendances passées ne serait pas une stratégie soutenable puisqu'elle ne permettra pas d'atteindre les objectifs que la CEDEAO assigne à ses pays membres en termes de croissance agricole et de réduction de la pauvreté. En conséquence, un surcroît d'effort d'amélioration sensible des rendements et d'extension des superficies cultivées est nécessaire pour sortir les populations rurales de la trappe de la pauvreté.
113. Une croissance de 6% du PIB agricole contribuerait substantiellement à ramener la croissance de l'économie nationale sur le trend des années 1995-2005, à réduire la dépendance du Sénégal vis-à-vis des importations alimentaires et le déficit de la balance commerciale ainsi qu'à améliorer le niveau de sécurité alimentaire. La cible de l'OMD-I sera quasiment atteinte aussi bien au niveau national que dans les villes, mais les zones rurales resteraient encore relativement pauvres.

transformation permettra aux réalisations de la GOANA de passer à un nouveau palier. L'objectif de croissance du sous-secteur sera également soutenu par les cultures de diversification dans les différentes zones agro-écologiques, telles que l'horticulture, la floriculture, la filière laitière, l'aviculture, la pêche, l'agroforesterie, etc.

126. Les principaux défis à relever pour la diversification agricole se situent au niveau de la commercialisation, de la conservation et de la transformation. Les agriculteurs modernes à promouvoir seront motivés par des marchés efficients, une politique transparente des prix, un accès à une logistique moderne et à des chaînes de froid pour pouvoir assurer la conservation et le transport de leurs produits avec un minimum de perte. Le secteur privé devra être incité à y prendre part. L'Etat doit assumer pleinement les missions de service public dans la fourniture des intrants clé, le financement, la recherche, la vulgarisation, la formation et le conseil.
127. Le développement d'une main d'œuvre agricole pourra alors tirer parti du processus de syndication pour renforcer leur pouvoir de négociation et d'influence sur les institutions et structures à leurs services. Le renouvellement du capital semencier est une autre source de contraintes à la productivité pour cause de déficit de semences certifiées et de confiance dans celles distribuées. Un système de certification impliquant les professionnels et les structures de recherche permettra la disponibilité de semences certifiées en quantités suffisantes et de qualité fiable. Les mécanismes d'assurances agricoles mises en place devront participer à la stabilisation des revenus des agriculteurs et des flux d'approvisionnement.
128. La reprise de la politique d'octroi de subvention pour l'accès aux intrants est une solution pour l'Etat qui doit, toutefois, tenir compte de la nécessaire protection des micro-éléments qui préserve la productivité des sols et aussi de la maintenance du système d'information sur la qualité des sols et leur teneur en micro éléments, qui varie en fonction des zones.
129. Les agriculteurs ont besoin d'investir dans la maintenance de la qualité des terres mais aussi dans les systèmes d'irrigation et de pompage et dans le matériel agricole. Ces investissements sont limités par le faible accès à un financement rural adapté tel que celui qui est proposé par le projet de banque verte qui permettra d'abord de familiariser les petits agriculteurs avec les opérations de banque. Toutefois, le domaine le plus important pour un investissement dans l'agriculture demeure l'accès à l'eau et son utilisation efficiente.
130. A travers la *Loi n°2004-16* du 04 juin 2004 portant loi d'orientation agro-sylvo-pastorale (Article 5), il ressort une vision, une perspective d'avenir pour le secteur, à savoir, une agriculture au service des hommes, de leurs communautés et de l'environnement, qui fournit des denrées alimentaires saines en quantité et en qualité, dans un espace rural où il fait bon vivre. L'objectif principal qui en découle pour les acteurs et les institutions en charge du secteur serait d'être le moteur d'une dynamique de progrès viables dans les domaines de l'agriculture, l'alimentation, l'environnement et la qualité de vie en milieu rural. Par rapport à l'objectif principal et la perspective d'avenir pour l'agriculture, l'article 6 de la LOASP donne les objectifs spécifiques dont l'atteinte devrait contribuer à la réduction des inégalités entre les populations rurales et urbaines, à l'équité de genre, ainsi qu'à la réduction, puis à l'éradication de la pauvreté.
131. Conformément à la LOASP, les politiques suivantes de développement agricole sont soutenues par la présente Stratégie pour l'atteinte des objectifs susvisés:
 - i. l'agriculture demeure la principale source de développement économique et de réduction de la pauvreté en milieu rural ; la culture, l'élevage, la sylviculture, la pêche continentale, la cueillette, la transformation, le commerce et les services qui s'y font ont également des fonctions sociales et environnementales ; leur pratique tient compte des spécificités régionales et des diversités agro - écologiques du pays ;

- ii. la sécurité alimentaire au niveau national et des ménages est prioritaire dans l'éradication de la pauvreté ;
- iii. un soutien renouvelé et accru est nécessaire à la diversification des productions agricoles, l'amélioration de la productivité agricole et de la compétitivité des exploitations agricoles sur une base durable ;
- iv. l'investissement dans l'agriculture est à promouvoir et à renforcer, notamment pour l'émergence d'un entrepreneuriat agricole et rural ;
- v. le soutien de l'Etat à la vulgarisation, à la recherche, à la formation et au conseil agro-sylvo-pastoral est à renforcer ;
- vi. l'acheminement des productions vers les marchés et celui des intrants vers les centres de production est à faciliter ;
- vii. le système foncier devrait encourager l'utilisation efficiente des terres et prévenir la dégradation de l'environnement ;
- viii. la parité entre les femmes et les hommes dans la jouissance de leurs droits est à assurer en milieu rural, notamment dans l'exploitation agricole ; des facilités d'accès au crédit et au foncier sont à assurer aux femmes et aux jeunes agriculteurs ayant reçu une formation professionnelle agricole.

Autosuffisance alimentaire et développement de l'économie rurale

132. L'enjeu de l'autosuffisance alimentaire mis au-devant de la scène par la crise alimentaire de 2007-2008 a déjà produit la GOANA. La stratégie pour 2011-2015 l'intègre dans une approche globale articulant croissance accélérée, autosuffisance alimentaire et relance de l'économie rurale pour plus de cohérence et de viabilité. Accélérer le développement de l'agriculture en mettant un accent particulier sur l'irrigation et les aménagements hydro-agricoles ainsi que sur l'amélioration des revenus des petits exploitants, contribuera à accroître l'emploi et à réduire la pauvreté en milieu rural.
133. La stratégie pour 2011-2015 ajoute à cela des initiatives complémentaires pour le mieux-être et l'accroissement des opportunités dans les campagnes. Des programmes ciblés permettront de soutenir les revenus pendant la période de soudure et de renforcer les actifs et les capacités pour améliorer la productivité des terres. Les programmes d'électrification rurale, d'extension de l'accès à l'eau potable, d'accessibilité et de connectivité des villages-centres ou assimilés, l'alphabétisation et l'universalisation du cours moyen participeront au développement des capacités et des actifs, dans toutes les régions. La mise en œuvre de tels programmes accélère la diffusion des bénéfices de la croissance, dans les campagnes, comme dans les régions reculées. Des modules ciblés de formation et d'appui financière en faciliteront le suivi-évaluation.
134. Les enseignements de l'expérience internationale, notamment asiatique, commandent en effet d'intégrer la stratégie d'accélération de la croissance et les préoccupations de sécurité alimentaire et de fonder la stratégie résultante sur l'accroissement notable et durable de la productivité de l'agriculture et de l'ensemble de l'économie rurale. En termes opérationnels, il s'agit d'articuler une stratégie globale imbriquant les hauts rendements des filières des céréales de grande consommation à ceux de l'agriculture dans son ensemble et aussi la productivité de l'agriculture à celle de l'économie rurale. Le développement du cercle vertueux des effets qui en découlent, se fait alors avec l'expansion de la production et des revenus des zones rurales, stimulée par une économie céréalière rentable, combattant efficacement la sous-alimentation et la malnutrition et contribuant au développement du capital humain dans ces zones. En retour, le dynamisme de l'économie rurale induit un pouvoir d'achat plus élevé qui permet une baisse plus rapide de la pauvreté. L'amélioration de la productivité dans l'agriculture est à stimuler périodiquement par les investissements publics réalisés dans les infrastructures rurales, la recherche et la vulgarisation agricoles, l'irrigation et les incitations par les prix, de façon à contribuer directement à la

croissance économique, à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration de l'environnement des affaires en milieu rural.

2.2.1.5.2. Développement de l'élevage

135. Le sous-secteur de l'élevage revêt une importance capitale sur le plan économique et social. En effet, ses grandes marges de progression devraient permettre d'accroître de manière considérable la productivité, les productions et en conséquence, les revenus des éleveurs. Toutefois, cela suppose un changement d'option et de stratégie, à travers la sécurisation de l'élevage pastoral et l'émergence d'exploitations de type nouveau bien adaptés aux réalités des marchés. Ainsi, l'orientation globale du sous-secteur est de satisfaire la demande nationale en produits animaux et d'assurer la promotion socio-économique des acteurs.
136. Les objectifs stratégiques poursuivis par le sous-secteur de l'élevage sont :
- i. améliorer les productions animales par la promotion d'unités modernes de production animale, le renforcement du potentiel génétique des races locales et l'amélioration de la santé animale ;
 - ii. sécuriser l'élevage par la préservation et la gestion des ressources agro-pastorales, la promotion de l'assurance agricole et le renforcement des infrastructures et équipements pastoraux ;
 - iii. améliorer les conditions de mise en marché des produits animaux par un renforcement et une modernisation des infrastructures et équipements de transformation et de commercialisation et un renforcement de la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale ;
 - iv. améliorer le pilotage sectoriel avec la mise en place d'un système de collecte et de gestion des données sur l'élevage et un renforcement des capacités d'intervention des services d'élevage.

2.2.1.5.3. Pêche et aquaculture

137. L'objectif global est de faire de la pêche et l'aquaculture un sous-secteur qui continue d'apporter une contribution importante à la croissance économique, au bien-être et à l'alimentation des populations par une gestion pérenne de la rente halieutique et un développement accéléré de la production aquacole.
138. Ainsi, le sous-secteur de la pêche et l'aquaculture poursuit les objectifs suivants :
- i. gérer durablement la ressource halieutique et restaurer les habitats en régulant l'accès aux ressources halieutiques et en mettant en place une politique de conservation de l'habitat aquatique et des ressources halieutiques ;
 - ii. satisfaire la demande nationale en produits de la pêche et de l'aquaculture avec la mise en place des infrastructures de base nécessaires au développement de la pêche continentale et de l'aquaculture, la réduction des pertes post-capture au niveau de la pêche artisanale et la promotion de l'aquaculture vivrière et commerciale durable ;
 - iii. valoriser la production halieutique et aquacole par la restructuration de l'industrie de transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture et la modernisation de la transformation artisanale des produits halieutiques ;

- iv. professionnaliser les acteurs de la pêche et de l'aquaculture par un renforcement des capacités techniques et organisationnelles des organisations professionnelles de la pêche et de l'aquaculture, en particulier les acteurs de la filière transformation artisanale.

2.2.1.5.4. Hydraulique, irrigation et maîtrise de l'eau

139. En plus du potentiel foncier, les ressources en eau sont d'un niveau très appréciable et elles sont estimées à plus de 35 milliards de mètres cubes renouvelables dont 31 milliards en eau de surface (Fleuve Sénégal, Fleuve Gambie, Casamance et la Kayanga) et 4 milliards en eau souterraine. Ce bilan ne tient pas compte des ruissellements non maîtrisés. Toutefois, le niveau de mobilisation des ressources en eau souterraine (jusqu'à là utilisées essentiellement pour satisfaire la demande en eau potable) est de l'ordre de 5,5%. Pour une meilleure visibilité dans le diagnostic et dans la planification de la stratégie, les défis à relever dans le domaine de l'hydraulique rurale sont à rapporter à la faible valorisation des ressources en eau pour la production agricole.
140. Le domaine de l'hydraulique agricole poursuit trois objectifs stratégiques :
 - i. valoriser les eaux de surface pour la production agricole, par la mise en place d'infrastructures hydro-agricoles structurantes et la lutte contre les végétaux aquatiques ;
 - ii. valoriser les eaux souterraines pour l'agriculture par le développement d'infrastructures de captage et de distribution des eaux souterraines pour l'agriculture, la promotion de Pôles d'Emergence Agricoles (PEA) et de Domaines Agricoles Partagés (DAP), la formation de base aux techniques d'irrigation et à la gestion des systèmes irrigués et la valorisation des excédents de débits des forages ruraux;
 - iii. mettre en place un dispositif de pilotage du sous-secteur de l'hydraulique agricole avec la promotion de Pôles d'émergence agricoles et de Domaines Agricoles Partagés (DAP) et la valorisation des excédents de débits des forages ruraux.

2.2.1.5.5. Transformation agroalimentaire et promotion des produits agricoles

141. L'industrie agroalimentaire occupe une place centrale dans l'accélération de la croissance, du fait des grandes potentialités agricoles du pays et des capacités réelles et prouvées en matière de diversification des variantes de produits transformés d'origine aussi bien agricole qu'halieutique et animale. Le problème central de ce sous-secteur demeure le faible niveau de promotion et de valorisation de ses produits.
142. Le sous-secteur de la transformation agroalimentaire poursuit trois objectifs stratégiques :
 - i. promouvoir les produits agricoles et la transformation agroalimentaire à travers la valorisation et la vulgarisation des produits agricoles, forestiers, de l'élevage, halieutiques et agroalimentaires pour la consommation locale et l'exportation ; et la promotion de PME et industries de transformation agroalimentaire ;
 - ii. accroître la compétitivité des PME et des industries agroalimentaires par l'amélioration des conditions d'hygiène et de qualité des produits transformés sur la base des standards internationaux, la diversification des gammes de produits mis

représentants des partenaires techniques et financiers, de la société civile, du secteur privé, du parlement et des collectivités locales. Il se réunit tous les trois (3) mois pour évaluer l'état d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie et donner les directives nécessaires à la bonne exécution de la politique économique et sociale. A cet effet, il décide des éventuelles nouvelles orientations. Il est chargé de la tenue périodique des revues¹⁵ annuelles conjointes de la Stratégie, en validant les résultats enregistrés et en prenant les décisions idoines pour la levée des contraintes rencontrées.

- une *Commission parlementaire de suivi du DPES* : le Sénat, l'Assemblée nationale et le Conseil Economique et Social (CES) composent cette commission qui permet aux parlementaires de suivre la mise en œuvre globale du DPES. Elle se réunit tous les six (6) mois. La présidence de cette commission revient à l'Assemblée nationale.
- le Ministre de l'Economie et des Finances présente un rapport aux réunions du Conseil national de suivi et d'orientation et à la Commission parlementaire de suivi du DPES.

▪ Au niveau **opérationnel** : il y a deux volets que sont la coordination de l'exécution des politiques sectorielles et le pilotage de la stratégie dans chaque région. Ainsi, nous avons :

- des *Comités ministériels de suivi-évaluation du DPES* : les ministères constituent des relais importants pour la mise en œuvre de la stratégie en assurant la tutelle opérationnelle de la réalisation des actions prioritaires. Présidé par le Ministre en charge du secteur concerné, le comité sectoriel est chargé du suivi de *la mise en œuvre des priorités sectorielles* déclinées et de la réalisation des revues sectorielles sur l'état d'avancement de la politique sectorielle inscrite dans le DPES. Il se prononce sur les résultats enregistrés dans la mise en œuvre des actions prioritaires du secteur et propose des pistes de solutions pour lever les goulots d'étranglement des politiques sectorielles. Ce comité peut se réunir au moins une fois par bimestre afin de préparer sa contribution à la réunion trimestrielle du conseil national de suivi et d'orientation du DPES. Le secrétariat technique de ce comité est assuré par les cellules d'étude, de planification et de suivi.
- des *Comités régionaux de suivi-évaluation du DPES* : le Gouverneur de région préside ce comité tandis que l'Agence Régionale de Développement (ARD) assure le secrétariat technique. Il regroupe l'ensemble des catégories d'acteurs intervenant dans la région. Chaque comité régional se réunit au besoin une fois par bimestre pour établir l'état d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie conformément à la vision locale. Chaque comité régional prépare un rapport annuel sur l'état d'avancement de la stratégie au niveau de la région couverte et fait des recommandations pour accélérer le processus de mise en œuvre des actions prioritaires au niveau régional.

233. Un **Secrétariat technique**, incarné par l'UCSPE, sera chargé de l'animation et la coordination du dispositif global de suivi-évaluation du DPES. Il assure la bonne exécution des différentes activités du processus et constitue le secrétariat du Conseil national de suivi et d'orientation du DPES. Il veillera également à la bonne coordination des interventions des acteurs dans la mise en œuvre de la stratégie et préparera le rapport devant contribuer à la revue annuelle conjointe.

¹⁵ Le rapport de la revue annuelle (année N) conjointe sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie au cours de l'année N-1. La revue annuelle est une évaluation participative de l'état d'avancement de la mise en œuvre des actions prioritaires du DPES. Elle constate les résultats enregistrés en année N-1, analyse les écarts avec les cibles fixées et l'évolution relative par rapport aux résultats obtenus en année N-2. Elle propose des pistes de solutions pour lever les goulots d'étranglement et les contraintes identifiés.

4.3. Acteurs et appropriation

234. La stratégie ici définie est l'unique cadre fédérateur et la référence en matière d'intervention pour tous les acteurs au développement. A cet effet, tous les acteurs alignent et harmonisent leurs actions autour de ces objectifs nationaux qui tiennent compte des engagements du Sénégal pour atteindre les objectifs prioritaires de la stratégie, notamment les OMD à l'horizon 2015. L'implication de l'ensemble des acteurs dans le processus de mise en œuvre d'un dispositif orienté vers les résultats de développement est indispensable pour partager la même compréhension de la mission et surtout pour œuvrer ensemble pour l'atteinte des résultats.
235. Les organes de pilotage, aussi bien au niveau national que régional ou local, mobilisent l'ensemble des parties prenantes que sont les acteurs étatiques, les collectivités locales, la société civile, le secteur privé, le parlement et les partenaires techniques et financiers. La stratégie est mise en œuvre par les divers acteurs du développement travaillant à la base. Des actes réglementaires fixeront la composition, la structuration et le fonctionnement de tous ces organes. Il est retenu une démarche participative d'évaluation qui implique aussi bien les organes de pilotage composés des acteurs étatiques, des collectivités locales, de la société civile, du secteur privé, du parlement et des partenaires techniques et financiers.

4.4. Indicateurs de suivi-évaluation

236. Le dispositif d'information sur la mise en œuvre de la stratégie est le second volet qui complète le dispositif de suivi-évaluation. Il donne une vue d'ensemble sur les progrès réalisés et l'impact sur les conditions de vie des populations. Il est relié au dispositif de pilotage par un système d'information structuré et cohérent. Pour cela, il utilise également les indicateurs et un système de communication. La mise en place d'un système de suivi-évaluation de ces activités se révèle alors essentielle pour juger de la progression en direction des objectifs visés et des résultats à atteindre. A cet effet, le « cadre logique » du DPES devrait constituer le cadre de cohérence à travers lequel les informations nécessaires pour appréhender et mesurer les progrès de la mise en œuvre de la stratégie sont définies aussi bien en termes d'identification, de moyens, de délais, de sources de production et de ressources pour l'exécution des programmes et projets.
237. A chacun des trois niveaux institutionnels s'attache un système d'information spécifique. Pour la planification de la stratégie, le système d'information sera global. Pour le niveau opérationnel, il existera un système d'information sectoriel et régional. C'est à partir de ces systèmes d'information distincts mais complémentaires qu'il convient de bâtir le dispositif d'information du suivi-évaluation de la stratégie.
238. Le système d'information du DPES sera constitué d'un tableau de bord d'indicateurs (liste restreinte d'indicateurs¹⁶), qui renseigne sur l'état d'avancement de l'exécution des actions prioritaires. Cette liste restreinte d'indicateurs (Cf. Annexe 1), construite de manière consensuelle avec l'ensemble des acteurs, répond aux critères « SMART », pour en garantir autant que faire se peut la qualité et la légitimité. Il prend également en compte la structure actuelle du système statistique national, avec lequel il interagit. L'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) doit exécuter un plan quinquennal de réalisation des enquêtes prioritaires. Le respect de cette condition favorise le fonctionnement des deux paliers du système d'information du DPES. En effet, au premier palier, une liste d'indicateurs plus détaillée, dénommée « liste des indicateurs dominants », est suivie par les ministères dans le cadre de l'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie. Au second palier, la « liste restreinte des indicateurs » permet de suivre de manière succincte les actions prioritaires du DPES. Au cours de la mise en œuvre du DPES, il sera essentiel que l'ensemble des acteurs s'alignent sur cette liste restreinte afin d'harmoniser leur intervention sur les priorités définies.

¹⁶ La liste restreinte d'indicateurs de suivi du DPES provient d'une liste d'indicateurs dominants.

239. Ainsi, le système d'information du DPES sera animé par deux comités techniques :

- Un Comité « indicateurs » est placé sous l'autorité de l'ANSD qui en définit la composition et le fonctionnement. Il est chargé d'établir la méthodologie des indicateurs de suivi et leur cible/objectif pour la période 2011-2015, en collaboration avec, notamment, le *Secrétariat permanent* de la SCA, l'UCSPE et le CEPOD. Il veillera à la mise à jour régulière des indicateurs de suivi, en appui à tous les organes institutionnels de pilotage de la stratégie, conformément à leur calendrier. Il propose les mécanismes de réalisation des enquêtes prioritaires pour la mise à jour des indicateurs, notamment ceux de la liste restreinte. Enfin, il réalisera l'ensemble des enquêtes prioritaires en collaboration avec les différents acteurs, tout en tenant compte de l'impératif de fournir des statistiques désagrégées par sexe et toute autre caractéristique afin de mieux renseigner sur la situation différenciée des femmes et des hommes et le niveau de satisfaction de leurs besoins par les actions de développement.
- Un Comité « financement », formé par l'UCSPE, la DGF, la DPEE, l'APIX, et la DCEF qui en assure la présidence, sera chargé de l'évaluation annuelle du *Plan d'Actions Prioritaires (PAP)*. Ledit comité veillera à améliorer la visibilité du suivi du financement des actions prioritaires et s'assurera de la remontée de l'information lors des rencontres trimestrielles du conseil national. Aussi, veillera-t-il à la bonne concordance dans la programmation et l'exécution entre d'une part le CDMT et les CDSMT et d'autre part le PAP. Il garantira la cohérence entre le PAP/DPES et la programmation du PTIP. Il devra s'assurer de la réalité de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR), notamment en analysant le budget exécuté et les résultats atteints et mettre à jour le cadrage macroéconomique.

240. Le système de communication est articulé autour de la diffusion de l'information relative à l'état d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie. Il doit impliquer l'ensemble des acteurs pour une meilleure appropriation de la stratégie et une articulation cohérente des politiques transversales dans les priorités nationales. Les rapports d'avancement produits devront être annuels pour servir de référence pendant l'élaboration du budget de l'Etat, des collectivités locales et des accords de partenariat avec les partenaires techniques et financiers. La communication devra ainsi être entretenue par une très large diffusion des résultats auprès de tous les acteurs impliqués pour juger de la qualité de la mise en œuvre de la stratégie. Les journées de revue (sectorielle ou globale) constituent un cadre idéal de partage et d'échange d'informations sur les résultats enregistrés et sont l'occasion de faire des recommandations sur la mise en œuvre de la politique économique et sociale au niveau national, régional ou sectoriel. La participation critique des centres de recherche et d'études constituerait un élément important dans la dissémination de ces résultats.

4.5. Financement du PAP / DPES

241. L'intégration dans le processus budgétaire des fonds mobilisés dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la pauvreté, déjà entamée, sera privilégiée en vue d'éviter les doubles emplois et de créer une synergie des dépenses et une célérité dans l'exécution. Une telle intégration des fonds dans le processus budgétaire confirmerait le DPES dans son rôle de consolidation du lien entre allègement de la dette et réduction de la pauvreté et mobilisation des ressources pour l'atteinte des OMD.
242. Compte tenu de ces considérations, il s'avère important que les ressources mobilisées dans ce cadre soient intégrées dans le processus de planification et de programmation de l'État en s'assurant de toute la traçabilité, la transparence et l'esprit de responsabilité requis dans la gestion des apports pour le financement d'activités identifiées dans le DPES.

243. À cet égard, il est attendu que la mise en œuvre de la stratégie soit l'occasion d'approfondir le partenariat avec les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux qui sont, en particulier, interpellés pour coordonner leurs concours en termes de volumes mobilisés, de procédures et de suivi évaluation. Au nom de ce nouveau partenariat, il est attendu des bailleurs de fonds qu'ils privilégient l'assistance budgétaire, - conformément aux recommandations de la Déclaration de Paris (mars 2005) sur l'harmonisation, l'alignement et l'efficacité de l'aide au développement-, et intègrent les fonds destinés aux projets dans une approche de programme sectoriel ou au sein de mécanismes de panier commun de ressources, au moins pour le financement des activités prioritaires du DPES.

4.6. Processus d'articulation entre le DPES et le budget national

244. **Étape 1 : Elaboration des instruments de la mise en œuvre :** Les politiques publiques formulées dans le DPES sont désormais mises en œuvre, en parfait alignement avec les instruments budgétaires nationaux afin de faire avancer les programmes essentiels, fournir des services publics et soutenir des avantages compétitifs de l'économie. Spécifiquement, dans le cadre de la programmation budgétaire annuelle, il s'agit de veiller systématiquement à la cohérence entre, d'une part, le PAP du DPES et, d'autre part, la Loi de finance et le Programme Triennal d'Investissement Public (PTIP).
245. **Étape 2 : Evaluation des besoins du PAP :** L'évaluation des montants du PAP est faite sur la base des coûts des projets et programmes prioritaires identifiés. Pour les sous-secteurs cibles des OMD, les montants ont été repris sur la base des objectifs de renforcement déjà évalués et inscrits dans les différents programmes en cours tels que le PEPAM, le PDEF ou le PNDS. Ensuite, les montants des programmes se trouvant dans la base de données financières de la DCEF ont servi de référence pour réévaluer les besoins. Pour les autres sous-secteurs et domaines où il n'y a pas de programmes évalués ou les projets ne sont pas tous formulés, les informations sur les objectifs ciblés, les indicateurs de résultats et les coûts unitaires sont utilisés pour déterminer les besoins en financement. C'est le cas en 2011 pour la protection sociale, les groupes vulnérables, les actions dans le domaine des Sénégalais de l'étranger, etc.
246. Une méthode a été ensuite mise au point pour vérifier si les montants proposés dans ces programmes permettront d'atteindre les OMD et les objectifs de croissance économique. Cette méthode repose sur le principe des élasticités des indicateurs par rapport au budget alloué. Les simulations ont été faites sur la base d'une méthodologie qui consiste à déterminer l'évolution de l'indicateur retenu et, par ricochet, le volume de financement nécessaire à fixer dans le budget pour atteindre la cible à l'horizon fixé. Ainsi, pour chaque cible, l'effort d'investissement est calculé et comparé aux montants agrégés des projets et programmes retenus dans le sous-secteur relevant de l'indicateur (Sources : étude CSPLP, 2006 et CRES, 2010).
247. **Étape 3 Programmation :** Les besoins de financement des actions prioritaires, identifiés dans le PAP, sont ensuite comparés aux ressources disponibles dans les programmes existants ou dans le PTIP. La différence entre le montant total nécessaire (*montant DPES*) et le financement acquis et consolidé exprime le besoin additionnel (*gap de financement*) pour l'atteinte des objectifs prioritaires.

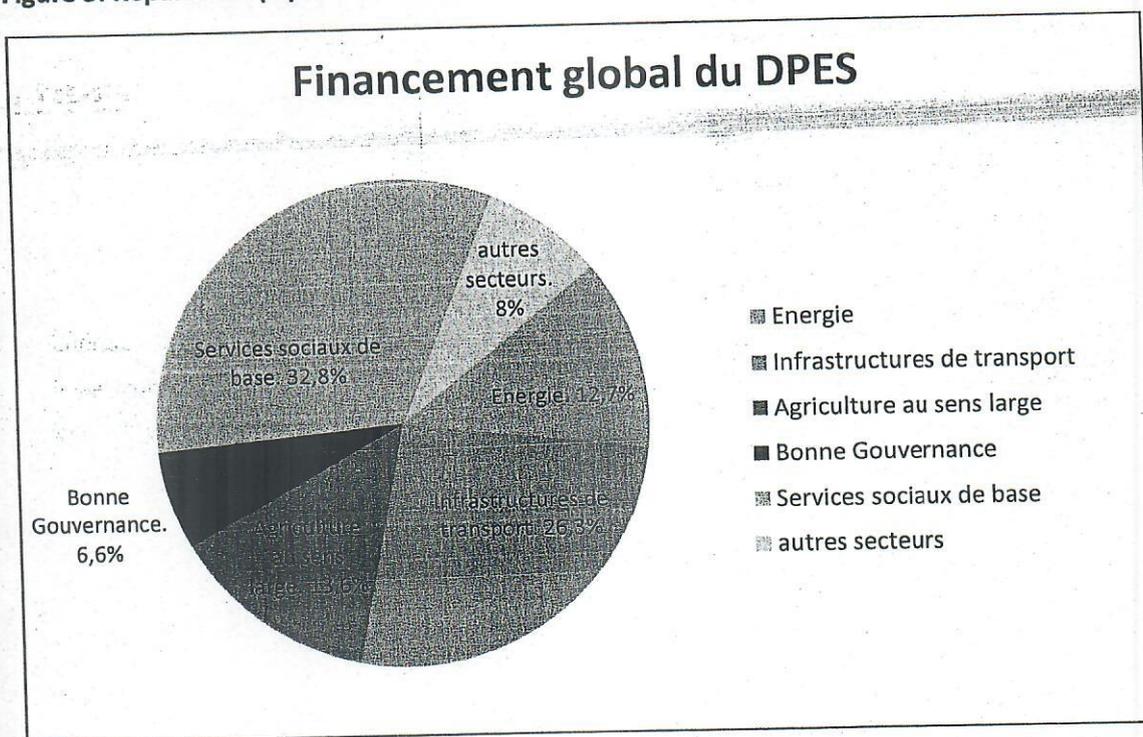
Tableau 2: Besoins de financement (en milliards de FCFA) du PAP, 2011-2015.

Source de financement	Années					Total
	2011	2012	2013	2014	2015	
Montant DPES	1 120	1 624	1 482	1 257	1 284	6 768
Acquis	897	1 248	1 058	717	639	4 560
<i>Etat</i>	525	581	479	370	364	2 319
<i>PTF</i>	372	667	580	347	275	2 240
Gap	223	377	424	540	645	2 209

Sources : Compilation UCSPE, DCEF et DPEE, avril 2011.

248. La mise en œuvre du DPES nécessite des investissements additionnels qui varient de 223 milliards en 2011 à 645 milliards en 2015, pour un gap total de 2209 milliards de FCFA sur toute la période.
249. L'ensemble des actions retenues par les acteurs au cours du processus participatif et devant avoir un impact significatif sur le développement économique et social ont été répertoriées dans une matrice de mesures. Les objectifs prioritaires et les actions correspondantes ont été identifiés dans le cadre d'un plan d'actions prioritaires (PAP) couvrant la période 2011-2015. Globalement, 92% des ressources financières du DPES sont consacrées aux priorités, sur la période 2011-2015.

Figure 3: Répartition (%) du financement total du DPES selon les secteurs.



250. Au sortir du tour de table avec les bailleurs, le plan de financement du DPES fidèle aux priorités économiques et sociales sera établi et validé. Cet engagement officiel fera l'objet d'un suivi continu et d'une évaluation annuelle conformément au principe de PAP glissant.

4.7. Risques liés à la mise en œuvre du DPES

251. Les risques de la stratégie sont liés, d'une part, aux chocs exogènes qui peuvent compromettre les objectifs macroéconomiques et à la capacité d'absorption des ressources du plan d'actions prioritaires en rapport avec les procédures budgétaires actuelles et, d'autre part, au contrôle efficient de l'utilisation des ressources. Le scénario optimiste constitue le scénario d'évolution favorable à une réduction substantielle de la pauvreté. Ainsi, les résultats escomptés supposent que les différents chocs identifiés et susceptibles de réapparaître sont maîtrisés de manière à éviter une perturbation éventuelle de l'atteinte de ces résultats. Ces chocs sont d'ordre naturel et économique.
252. Le principal risque d'ordre naturel relève de la pluviométrie qui demeure encore le déterminant fondamental de la production agricole. Une situation d'insuffisance de la pluviométrie pourrait nuire significativement à l'évolution du sous-secteur agricole. Si le rythme de développement de l'agriculture irriguée dans les zones rurales est soutenu et les mécanismes des assurances agricoles mis en place, les effets indésirables d'une faible pluviométrie pourront être atténués. Par ailleurs, le secteur agricole est également exposé à d'autres chocs naturels tels que les agressions acridiennes qui constituent une menace importante sur l'économie, à la seule différence, que l'intervention publique, pourrait en atténuer les effets.
253. Au plan économique, le principal risque est lié à l'évolution des prix sur le marché international en général et du prix du pétrole brut en particulier. Le secteur le plus exposé est celui de l'énergie qui a connu des perturbations importantes au cours de la décennie 2000-2010, très défavorables à l'économie, du fait de son caractère intégré et transversal. Une persistance des perturbations dans la distribution de l'électricité anéantirait toutes les performances de l'économie nationale, en plus des conséquences désastreuses sur le bien-être des populations. Par ailleurs, au niveau international, la survenue de crise financière ou économique représente une source de perturbation de l'économie nationale, à cause notamment de l'ouverture de l'économie nationale sur le reste du monde et à travers une éventuelle baisse de l'aide extérieure subséquente. Dans ce même registre, il faut inscrire une baisse nette des transferts des Sénégalais de l'Extérieur.
254. Les risques peuvent également être liés aux évolutions des grandes entreprises du secteur de la transformation. En dehors de l'énergie, les grandes entreprises du sous-secteur de la chimie et des huileries sont aussi exposées. Les perturbations enregistrées en 2008 pourraient affecter la croissance du fait du rôle important que les entreprises de ces sous-secteurs jouent dans l'économie, notamment sur les secteurs des services et des industries. Les effets cumulés de non fonctionnement des unités de production se traduiraient par une perte de l'ordre d'un point de croissance économique.
255. Les risques d'ordre politique et institutionnel peuvent revêtir diverses formes affectant directement la mise en place des investissements prévus sur la période de mise en œuvre du DPES, 2011-2015. Une faible mobilisation des besoins additionnels de financement est également un risque important parce que la réussite de la Stratégie repose sur l'hypothèse que les ressources attendues soient mobilisées. Les moyens pour minimiser tous ces risques nécessitent de la part des différents acteurs un engagement ferme et une solidarité soutenue. Enfin, une faible exécution de ces dépenses d'investissement pourrait affecter significativement la croissance et compromettre, à cet égard, l'atteinte des objectifs fixés à l'horizon 2015.
256. Une voie par laquelle atténuer la probabilité et la portée de chacun de ces risques est de renforcer la compétitivité nationale en vue, d'une part, de diversifier davantage les sources de la croissance et, d'autre part, renforcer la flexibilité de l'appareil de production et sa capacité à absorber à un coût social plus faible les chocs exogènes.

ANNEXES

Annexe 1: Projet de liste restreinte des indicateurs du DPES.

Sous-sections / domaines	Objectifs stratégiques / indicateurs	Structures responsables	Historique de réalisations					Géolocalisation	2024
			2008	2009	2010	2011	2012		
Cadre macroéconomique	1. Taux (en %) de croissance réel du PIB		2008	2,20%					
	2. Taux d'inflation (en %)		2008	5,80%	-1,00%				
	3. Taux d'investissement (en %)	DPEE/MEF	2008	26,80%	27,10%				
	4. Solde budgétaire global hors dons en pourcentage du PIB		2008	-6,80%	-4,90%				
	5. Solde du compte courant		2008						
Conditions de vie des populations	6. Proportion (en %) de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté	National	2009	50,7%					
		Dakar	2009	30,70%					
		Autre Urbain	2009	38,10%					
		Rural	2009	63,20%					
Energie	7. Indicateur d'accès aux services sociaux de base		2009						
			2008	21%	22%				
Infrastructures de transport et services de transport	8. Taux d'électrification rurale (en %)	ASER	2009						
			2008						
			2009	67%	64%	60%	57%	55%	63%
TIC	9. Déficit énergétique (en % du bien énergétique)	SIE/MICITIE	2008	698,5	686,55	686,5	686,5	686,5	686,5
			2008	113	197	197	197	197	197
			2008	227	249	233	233	233	233
TIC	10. Nombre de mégawatts mis en service (puissance installée)	AGEROUTE	2008						
			2008						
TIC	11. Linéaire de routes construites (en Km)		2008						
			2008						
TIC	12. Linéaire de routes réhabilitées (en Km)		2008						
			2008						
TIC	13. Taux de pénétration Internet (en %)		2008						
			2008						
TIC	14. Taux de pénétration rurale mobile (en %)		2008						
			2008						

Des données sont disponibles s'il s'agit de "l'énergie non distribuée à la clientèle"

Sous-secteurs / domaines	Objectifs stratégiques	Indicateurs	Structures responsables	Historique des réalisations					CIBS								
				Référence	2008	2009	2010	2011									
Education	Achèvement du cycle Primaire pour tous les enfants en âge scolaire	27. TBS (en %) à l'Élémentaire	National	2008	90,10%	92,50%	93,70%	96%	98%	99%	100%	100%	103%	105,00%	105,00%	107,00%	
			Filles	2008	92,40%	95,90%	94,60%	97%	99%	101%	101%	104%	105,00%	105,00%	105,00%	107,00%	
			Garçons	2008	88,00%	89,20%	92,80%	99,00%	97%	99%	99%	102%	104,00%	104,00%	104,00%	104,00%	
		29. Taux (en %) d'achèvement au primaire	National	2008	58,40%	59,60%	66,20%	70,50%	75%	80%	80%	85%	90,00%	90,00%	90,00%	92%	
			Filles	2008	58,00%	60,40%	64,50%	69,00%	74%	80%	80%	85%	90%	90%	90%	92%	
			Garçons	2008	58,80%	58,70%	67,80%	71,80%	76%	80%	85%	85%	90%	90%	90%	92%	
	Eradiquer l'analphabétisme et promouvoir les langues nationales	30. Nombre d'apprenants inscrits dans les classes	National	2008	83529	77988	92893	92893	92893	92893	92893	92893	92893	92893	92893	92893	92893
			Femmes	2008	66208	66895	57835	57835	57835	57835	57835	57835	57835	57835	57835	57835	57835
			Hommes	2008	17321	11093	35057	35057	35057	35057	35057	35057	35057	35057	35057	35057	35057
		31. Taux (en %) d'accroissement des effectifs de la Formation Professionnelle et Technique		2009	ref.2009	3,00%	8,00%	13,00%	13,00%	13,00%	13,00%	13,00%	13,00%	13,00%	13,00%	13,00%	13,00%
		32. Taux (en %) de couverture CPN4	SNIS	2008	ND	ND	75%	80%	80%	80%	80%	80%	80%	80%	80%	80%	80%
		33. Taux (en %) d'accouchement assisté par du personnel qualifié (médecin, SFE, IDE...)	SNIS	2008	61%	66,90%	70%	73%	73%	73%	73%	73%	73%	73%	73%	73%	73%
Santé et nutrition	Réduction du fardeau de la morbidité et de la mortalité maternelles et infantile juvéniles	34. Proportion (en %) d'enfants âgés de 0-5ans et malnutris devenus modérés par rapport au nombre total d'enfants malnutris sévères dépistés	SNIS	2008	4%	6%	5%	5%	5%	5%	5%	5%	5%	5%	5%	5%	
		35. Nombre d'enfants âgés de 0-5ans bénéficiant d'une surveillance nutritionnelle au niveau communautaire	CLM	2008	418 000	629 000	865 418	890 000	890 000	890 000	890 000	890 000	890 000	890 000	890 000	890 000	890 000
		36. Proportion(en %) d'enfants âgés de 0-11 mois complètement vaccinés	SNIS	2008	80%	74%	80%	85%	90%	93%	95%	95%	95%	95%	95%	95%	95%

sur le marché local et international et le renforcement des capacités techniques et managériales des professionnels de la transformation agroalimentaire.

- iii. renforcer le cadre institutionnel de pilotage du sous-secteur par un ancrage institutionnel des différents acteurs et le renforcement des structures sectorielles de promotion et de valorisation des produits agroalimentaires.

143. Dans les secteurs industriels et de services, l'accent est à mettre sur les activités plus intensives en main d'œuvre et les PME en tenant compte des profils de qualification au cours des années 2011-2015. Les activités à soutenir à cet effet par l'investissement public et l'accompagnement initial de l'Etat sont des activités d'assemblage, notamment de véhicules et d'ordinateurs, les ateliers de confection, et les téléservices. Dans les zones dédiées à la revitalisation de bassins d'activités déshérités ou à la promotion d'activités ciblées en raison du potentiel de contribution à l'atteinte des objectifs de la Stratégie, la capacité de créer des emplois pourra être soutenue par une plus grande flexibilité du marché du travail, dans le cadre d'une politique cohérente de protection du travailleur.

2.2.1.6. Déploiement industriel et autres services

2.2.1.6.1. Mines et carrières

144. Le secteur des mines connaît ces dernières années un certain renouveau avec le démarrage de la production d'or après les phosphates et les perspectives associées à l'exploitation des gisements de fer. Pour la rentabilisation des activités minières, les leviers sur lesquels agir sont les infrastructures d'accès aux sites miniers et aux marchés, l'accès à l'eau, à l'électricité, à des débouchés extérieurs et le renforcement des capacités de transformation avant exportations.
145. Des réalisations importantes ont été faites. Mais, le sous-secteur a été marqué par des contraintes liées à l'insuffisance de moyens humains et matériels au niveau de l'administration minière et la complexité des obligations de formalisation des orpailleurs, consécutivement à leur méconnaissance des textes réglementaires.
146. Le sous-secteur des mines poursuit les quatre objectifs suivants:
 - i. améliorer les conditions de vie des populations des zones abritant les activités minières, par l'amélioration des retombées financières pour le pays et les collectivités locales dans le cadre de la gestion et l'exploitation des ressources minières et un encadrement des populations locales menant des activités minières ;
 - ii. renforcer la compétitivité du secteur minier sénégalais sa promotion et l'appui des exploitants de carrière et les acteurs du BTP ;
 - iii. assurer la gestion de l'environnement et la remise en état des mines et carrières par la mise en place d'un comité de suivi pour l'application du plan de gestion environnementale et la sensibilisation des acteurs locaux sur les risques environnementaux liés à l'activité minière ;
 - iv. augmenter les capacités de pilotage du secteur minier par l'élaboration et la mise en œuvre des instruments d'orientation et de suivi-évaluation de la politique minière.

2.2.1.6.2. Industrie

147. La croissance de l'industrie a été forte et soutenue après la dévaluation. Mais elle s'est révélée vulnérable devant les chocs sur l'énergie, les Industries Chimiques du Sénégal (ICS) et plus récemment sur l'économie mondiale. Il importe d'œuvrer davantage à la diversification des activités industrielles et sur le degré de sophistication des produits, notamment ceux proposés à l'exportation. Une croissance significative des activités manufacturières est un objectif à atteindre avant 2015 ; cela est nécessaire pour la création des opportunités d'emplois à proposer aux diplômés qui sortent du système éducatif et le surplus de main d'œuvre que libèrent les secteurs de l'agriculture et de la pêche.
148. L'industrie se présente comme le secteur de base pour la dynamisation du rythme de croissance sur la longue période, à condition que le soutien de l'Etat sache quitter les filières en déclin en faveur de celles en émergence ou en phase de croissance. La Stratégie de Croissance accélérée offre à cet égard un cadre de partenariat entre la puissance publique, l'initiative entrepreneuriale, l'innovation par la recherche-application, la formation des futurs champions des différents secteurs et le capital-risque. Ce partenariat a besoin d'une plateforme de concurrence saine fondée sur des infrastructures de qualité ; le Sénégal a encore des efforts importants à faire dans les secteurs de l'électricité, du transport ferroviaire et aéroportuaire, dans les infrastructures routières. Les solutions individuelles apportées à la question de l'énergie obèrent la compétitivité des PME et sont source de coûts non négligeables pour les grandes entreprises. La concurrence dans un contexte mondialisé requiert des infrastructures qui assurent célérité et fiabilité dans le transport des personnes et des biens ainsi que dans le transfert des idées et des capitaux.
149. Les politiques pour le développement de l'industrie au cours de la période 2011-2015 sont :
- i. mettre en place un environnement des affaires de classe internationale pour attirer l'investissement privé dans les activités manufacturières
 - ii. encourager la création de PMI en milieu rural ;
 - iii. promouvoir les industries de base ;
 - iv. proposer des mesures incitatives aux nationaux afin qu'ils investissent davantage dans les activités manufacturières ;
 - v. encourager le développement industriel tout en favorisant le recours à des technologies propres ;
 - vi. améliorer la productivité des entreprises existantes.
150. Quant aux stratégies de développement industriel, elles portent sur les politiques et actions suivantes :
- i. améliorer et réhabiliter les industries existantes en vue de renforcer les performances et les gains de productivité ;
 - ii. relever le niveau de production des industries en recourant à l'expertise et aux technologies modernes ;
 - iii. promouvoir l'agro-industrie dans les zones rurales ;
 - iv. identifier au niveau local les zones qui présentent un potentiel pour le développement de pôles industriels dans les régions ;
 - v. accompagner les unités de production informelles dans leur processus de croissance et de modernisation ;
 - vi. encourager le secteur financier à mettre en place des mécanismes de financement du développement industriel.

2.2.1.6.3. Capital foncier et Bâtiments et Travaux Publics (BTP)

151. En vue de renforcer le capital foncier qui peut constituer un frein à l'amélioration de l'environnement des affaires, et l'apport des BTP au PIB, le Sénégal poursuit deux objectifs stratégiques à travers les politiques et stratégies suivantes :

- i. réaliser des constructions dans les délais et selon les règles en vigueur par des actions de renforcement du contrôle technique de l'exécution des travaux et l'application stricte du code de la construction et de l'habitat ;
- ii. renforcer les capacités institutionnelles de pilotage du domaine avec la mise en place d'un centre national de formation et de qualification aux métiers du bâtiment et le renforcement institutionnel de l'inspection générale des bâtiments.

2.2.1.6.4. Artisanat

152. Les progrès enregistrés sur la période 2006-2009 ont coexisté avec des difficultés majeures notées dans le sous-secteur de l'artisanat. Le principal obstacle auquel est confronté le sous-secteur reste le manque de compétitivité des biens et services artisanaux induit par la faiblesse des capacités de production des artisans et l'insuffisance et l'inadaptation des circuits de commercialisation. Pour permettre à ce sous-secteur d'apporter des revenus substantiels aux acteurs, les politiques et stratégies s'articulent autour des trois objectifs stratégiques suivants :

- i. renforcer les capacités de production des artisans par des actions de professionnalisation des artisans, d'une amélioration du système d'approvisionnement en intrants et en équipements et un renforcement de la base productive de l'artisanat ;
- ii. développer un système de commercialisation favorable des produits artisanaux par une amplification des activités de prospection de marché et de promotion commerciales des biens et services artisanaux et par un assainissement des circuits de commercialisation des biens et services artisanaux ;
- iii. augmenter les capacités de pilotage de la politique de développement de l'artisanat par un renforcement des dispositifs et instruments étatiques de pilotage de la politique de développement de l'artisanat ainsi que des mécanismes de concertation pour la formulation et la mise en œuvre de la politique de développement du secteur de l'artisanat.

2.2.1.6.5. Commerce

153. Les politiques publiques poursuivies devraient permettre de lever les contraintes du sous-secteur du commerce qui se traduisent par une insuffisance de l'approvisionnement du marché intérieur, combinée à des prix élevés des biens et services de consommation courante alors que les exportations n'ont pas encore atteint les niveaux escomptés. La vision retenue pour le commerce repose sur des fondamentaux permettant aux opérateurs économiques et les entreprises d'exercer leurs activités dans un environnement marqué par une fluidité des échanges.

154. Ainsi, les actions et mesures seront traduites autour de quatre objectifs stratégiques suivants :

- i. développer les infrastructures de mise en marché à travers des politiques et actions par un accroissement qualitatif des infrastructures modernes de stockage, de conditionnement, et d'exposition et une promotion des infrastructures et

- équipements nécessaires à l'utilisation des TIC tant pour le commerce intérieur qu'extérieur ;
- ii. améliorer la quantité et la qualité de l'offre de biens et services à travers la maîtrise des importations et la promotion d'une approche qualité des biens importés ;
 - iii. promouvoir l'accès aux marchés locaux et internationaux avec l'impulsion de dispositifs appropriés de commercialisation, à travers l'assainissement des circuits de distribution et l'accompagnement des acteurs ;
 - iv. renforcer le cadre institutionnel de mise en œuvre des politiques sectorielles par l'élaboration d'un cadre stratégique d'orientation et de suivi-évaluation.

2.2.1.6.6. Culture

155. Le diagnostic relève que ce sous-secteur est confronté entre autres au manque de visibilité de l'activité culturelle et de son importance dans le développement économique du pays, au caractère informel de l'activité, à la dégradation de la production culturelle, à l'absence d'une structure de coordination, à l'insuffisance des moyens alloués et aux lenteurs administratives dans la mobilisation des ressources. La politique à mettre en œuvre a pour objectif global d'accentuer la promotion de l'expression de la diversité culturelle pour une meilleure lisibilité de l'importance économique et sociale de l'activité culturelle dans le développement du pays.
156. Pour un meilleur développement de ce sous-secteur, le document de stratégie poursuit deux objectifs stratégiques à savoir :
- i. accroître le volume et la qualité de la production culturelle par un renforcement des infrastructures culturelles structurantes, l'implication des privés dans la promotion culturelle notamment des femmes et par une accentuation de la décentralisation ;
 - ii. renforcer le pilotage sectoriel par un renforcement des capacités institutionnelles et techniques du secteur et une déconcentration des services culturels.

2.2.1.6.7. Sports et loisirs

157. L'objectif global du sous-secteur est d'augmenter la contribution du sport au développement économique du Sénégal et de rendre les loisirs accessibles à tous au regard de ses fonctions sociales, économiques, psychologiques et thérapeutiques.
158. Les politiques et stratégies du sous-secteur des sports et loisirs poursuivent des objectifs stratégiques qui suivent :
- i. promouvoir le sport et les activités connexes en mettant en place des infrastructures et équipements sportifs structurants, en développant la formation et de l'entreprise sportives et en contribuant à la promotion des activités connexes au sport ;
 - ii. développer les sites et espaces de loisirs par le développement des infrastructures structurantes des loisirs en rapport avec les secteurs connexes et l'incitation à l'investissement privé et associatif dans le secteur des loisirs ;
 - iii. renforcer les acteurs des loisirs par une évaluation du patrimoine national et une professionnalisation des acteurs des loisirs ;
 - iv. créer les conditions d'un pilotage efficace du secteur à travers la promotion des outils d'orientation et de mise en œuvre de la politique des loisirs.

2.2.2. AXE 2 : Accélération de l'accès aux services sociaux de base, protection sociale et développement durable

159. La satisfaction des besoins sociaux de base constitue un facteur essentiel de sortie de la pauvreté. En effet, une personne est pauvre parce que ses dotations en capital, terre, travail et qualifications sont insuffisantes, et en plus, parce que son accès à des ressources naturelles et à des biens et services publics est limité. La maladie, une santé fragile ou l'illettrisme peuvent aussi lui empêcher de tirer un meilleur profit de l'actif dont il dispose. Sans formation et qualifications elle ne peut assurer l'accès à un emploi mieux rémunéré. Sans une route praticable en toute saison qui relie son domicile au marché le plus proche, elle ne peut obtenir un prix juste pour sa production. Sans électricité ni accès au crédit, sa capacité à accroître la productivité de la terre ou de son atelier d'artisan est limitée. Sans égouts et sans canaux de drainage, sans adduction d'eau et sans aménagement hydro-agricole, sans des forces de sécurité qui protègent sa vie, son patrimoine, sa propriété, sa personne et sa dignité de citoyen, elle ne saurait tirer le plus grand parti d'un actif qu'elle exploite à son compte ou donne en location.
160. Elle ne saurait non plus le faire à son avantage en l'absence d'un appareil judiciaire qui prononce le droit et le fait respecter dans les délais. Au surplus, la personne pauvre ne saurait garder un actif cessible quand elle est sans moyen et sans recours devant la maladie, y compris celle d'un membre de sa famille.
161. En résumé, à court terme, l'accès à des infrastructures de base, de santé, d'éducation et de formation, d'adduction à l'eau potable à un effet direct sur la qualité de vie. Il détermine en plus l'offre d'opportunités économiques aux populations et communautés de base. Sans accès à ces biens et services publics ou collectifs, on ne peut considérer qu'il y a égalité devant les opportunités, soit-il au niveau des régions, des communautés de base, des individus, des campagnes vis-à-vis des villes. Les désavantages liés à l'âge, au genre, à la vulnérabilité et à des handicaps viendraient alors aggraver une situation déjà intenable. Au demeurant, l'accès à ces biens et services pour la majorité des populations dépend de leur niveau de revenu mais aussi de celui du pays, pour la part de ces biens et services dont l'accès est financé par des ressources publiques.
162. C'est pourquoi la vision qui sous-tend la stratégie pour 2011-2015 dans sa dimension « lutte contre la pauvreté » intègre l'augmentation conséquente de l'offre de ces services d'infrastructures dont le financement se fera sur les ressources tirées de l'accélération de la croissance sous forme de prélèvement pour l'Etat et d'une capacité d'emprunt plus grande. L'atteinte des OMD et la poursuite de la mise en place des conditions préalables à l'émergence requièrent l'aménagement d'un espace budgétaire adéquat par l'Etat et ses partenaires. Le périmètre de cet espace budgétaire devrait, par ailleurs, inclure le besoin d'assurer une protection sociale également adéquate, dont la couverture est étendue aux différents segments de la population.
163. Outre l'objectif de lutte plus efficiente contre la pauvreté dans toutes ses formes, la stratégie pour 2011-2015 repose sur une vision qui intègre l'objectif d'ouvrir aux communautés et individus des opportunités de mobilité économique et sociale, avec un degré de discrimination positive en faveur des jeunes à la recherche d'un premier emploi, des femmes, et des personnes vivant avec un handicap. Ces opportunités de mobilité économique doivent être accessibles et rester en ligne avec les objectifs de sauvegarde de la dignité et des droits humains, sans entraves politiques ou sociales, avec de meilleures perspectives de progrès économique et d'ascension sociale. Des opportunités spéciales devraient être accessibles aux groupes vulnérables dans le but de leur permettre de développer leurs qualifications et de participer à la création de richesses et au processus de croissance rapide.
164. Ce résultat ne saurait être atteint sans un objectif d'autonomisation des groupes désavantagés ou marginalisés. Le processus de consolidation de la démocratie et de la stabilité sociale requiert de

nouvelles avancées d'autonomisation et de participation, notamment par une plus large pratique de la délégation de pouvoir et de responsabilité en faveur du niveau local.

165. Par ailleurs, le Sénégal vise à optimiser l'utilisation des ressources naturelles afin de préserver les générations futures de certains facteurs de basculement dans la pauvreté qui peuvent découler de la dégradation de l'environnement en général et du réchauffement climatique en particulier. Les initiatives, projets et programmes visant à mettre en exergue l'impact écologique et économique du développement durable, d'une part, et une meilleure prise en compte de la transversalité de l'environnement d'autre part, bénéficieront d'un accompagnement adéquat. Les changements climatiques dont les effets sont de plus en plus présents sont facteurs de perturbations hydrologiques, de températures plus élevées pouvant avoir un impact défavorable sur la production agricole, en l'absence de nouvelles technologies plus adaptées. Un relèvement du niveau de la mer pourrait rendre nécessaire un déplacement de populations à grande échelle. Le Sénégal devrait adhérer à tout programme de coopération internationale fondé sur un partage juste et équitable du fardeau de la lutte contre l'effet de serre et de ses conséquences. Sur le plan national, des dispositions opérationnelles renforcées permettront de prévenir plus souvent les risques et catastrophes et de faire face quand ils se matérialisent.
166. La nouvelle stratégie se veut dès lors un cadre réaliste et fédérateur de toutes les actions qui concourent à la réduction de la pauvreté non-monnaire, c'est-à-dire l'accès aux services sociaux de base, la protection des groupes vulnérables et la promotion de l'économie verte. De manière spécifique, le Sénégal vise à atteindre l'éducation pour tous, la prise en charge de la santé de la mère et de l'enfant, l'accès à un système et un cadre de vie amélioré et la réduction de la dégradation de l'environnement. Il importe aussi de rendre accessibles aux populations nécessiteuses des modules de formation professionnelle en adéquation avec les besoins du marché de l'emploi.
167. Pour une meilleure redistribution des richesses nationales, il est envisagé de mettre en place un cadre global de protection sociale qui intègre la SNPS, la SNEEG et les mécanismes de prévention et de gestion des risques de catastrophes. Ce faisant, on veillera davantage à la cohérence et à la prise en compte des questions transversales, notamment la réduction des déséquilibres entre le milieu urbain et rural d'une part et la prise en compte de la problématique de genre, d'autre part.

2.2.2.1. Education et développement des compétences et qualifications

168. Le développement des qualifications est un défi dans une économie en croissance. Le déficit dans ce domaine peut être mesuré par le pourcentage de personnes âgées de 15-29 ans qui ont reçu une formation professionnelle formelle ou informelle. Il n'est pas très élevé au Sénégal. Le système de formation professionnelle et technique a besoin de couvrir davantage de métiers et de disposer d'infrastructures de meilleure qualité, de salles de travaux pratiques et de laboratoires mieux équipés. En aval, il n'y a pas de système de suivi des placements et de notation des institutions en activité, lequel est à intégrer dans la démarche globale de qualité du système d'éducation et de formation. Le déficit de qualifications techniques décourage également un certain nombre d'investisseurs qui finissent par choisir des destinations concurrentes. Il est ressenti surtout un déficit de cadres techniques intermédiaires à la suite des capacités limitées constatées dans le domaine de la formation professionnelle. La construction et l'entrée en service des centres de formation professionnelle technique dans les branches des industries agro-alimentaires, du bâtiment et des travaux publics, et de la main d'œuvre portuaire est à cet égard une nécessité. Les études de faisabilité sont disponibles et devraient être étendues aux activités textiles et de confection ainsi qu'aux industries mécaniques.
169. Cependant, il y a également lieu d'éviter d'avoir à faire face à un surplus de qualifications, faute d'une action coordonnée tenant compte des besoins des secteurs en croissance rapide. Un système national d'information sur les besoins et l'offre de métiers et qualifications sera mis en place à

travers le Répertoire Opérationnel des Métiers et Emplois (ROME). Des stratégies pourront alors être mises en place et des solutions apportées aux déséquilibres dans la répartition spatiale des structures de formation technique et professionnelle, selon le genre compte tenu des possibilités qu'offrent les TIC et l'enseignement à distance.

170. Le Sénégal a fourni d'importants efforts dans le développement de l'éducation et de la formation. Les résultats obtenus traduisent une avancée significative. Toutefois, des insuffisances restent à combler pour améliorer le taux d'achèvement au cycle primaire et, de manière générale, relever la qualité et la performance du système éducatif et corriger les multiples dysfonctionnements dans la construction et la livraison des salles de classe. Pour lever ces contraintes, les orientations majeures et les actions nécessaires du secteur de l'éducation et de la formation reposent sur les options stratégiques suivantes et qui seront prises en compte dans le cadre de la mise en œuvre du PDEF à travers les stratégies et politiques :

- i. prise en charge holistique de la petite enfance à travers notamment l'amélioration de l'environnement pédagogique des apprentissages dans les CDIPE ainsi que la construction ou la réhabilitation et l'équipement de structures DIPE avec un environnement adapté aux handicapés moteurs ;
- ii. achèvement du cycle primaire pour tous les enfants en âge scolaire par, d'une part, une campagne de sensibilisation et d'information pour l'inscription et le maintien des enfants en particulier des filles et, d'autre part, la construction, l'équipement et la réhabilitation d'écoles élémentaires, de salles de classe, avec un environnement physique amélioré et adapté aux handicapés moteurs ;
- iii. promotion de l'éducation de base de 10 ans et amélioration de l'accès au secondaire et au supérieur, en particulier des filles avec la construction, l'équipement et la réhabilitation de collèges, de lycées, d'instituts et d'universités ;
- iv. création des conditions d'une éducation de qualité à tous les niveaux en améliorant l'environnement pédagogique des apprentissages dans le primaire, le moyen, le secondaire et le supérieur, la formation initiale et continue des enseignants « craie en mains » et le soutien à l'orientation et le maintien des filles vers les filières scientifiques et techniques ;
- v. amélioration de la gouvernance, de la déconcentration et de la décentralisation de la gestion du sous-secteur avec notamment la création d'un système d'information pour le pilotage du sous-secteur, la construction et l'équipement d'inspection d'académie et départementales dans les nouvelles régions ainsi que la mise en place d'une Agence Nationale d'Assurance Qualité dans l'enseignement supérieur(ANAQ) et la promotion des femmes enseignantes dans les instances de décision;
- vi. éradication de l'analphabétisme et promotion des langues nationales par une diversification et l'amélioration de la qualité de l'offre d'Education Non-Formelle ;
- vii. promotion et orientation de la formation professionnelle vers le marché de l'emploi à travers le développement de la formation continue ;
- viii. intégration de l'apprentissage dans le système de la formation professionnelle et technique par une formation des maîtres d'apprentissage et des apprentis et la mise en place de dispositif de formation par apprentissage dans les « Daaras » pilotes ;
- ix. développement de la gouvernance partenariale avec un renforcement du partenariat public-privé et la mise en place d'un système d'information performant.

2.2.2.2. Santé et nutrition

171. La bonne santé est un objectif en lui-même et un déficit durable dans ce domaine peut être dommageable à la croissance économique. Satisfaire les besoins de la population en soins de santé demande une approche globale et soutenue tendant à assurer l'accessibilité et la qualité des services.
172. Par rapport aux OMD, le Sénégal a encore des efforts constants à faire pour atteindre les objectifs de réduction du taux de mortalité maternelle et de mortalité infanto-juvénile. Il en est de même pour l'élimination du VIH/SIDA, du paludisme et des autres pandémies. A cet effet, le système de santé doit davantage être préventif. En appui, un accent plus important va être mis sur l'hygiène et la promotion d'habitudes alimentaires saines. Les dépenses publiques dans le sous-secteur de la santé vont être portées à au moins 2% du PIB à l'horizon 2015. Les capacités d'absorption seront renforcées et des mécanismes innovants de financement de la santé devront être encouragés, y compris l'assurance maladie des populations pauvres. Les possibilités de *partenariat public-privé* dans la construction et l'exploitation des infrastructures de santé et de mutualisation des moyens et des risques seront explorées.
173. Le sous-secteur de la santé a connu des résultats positifs entre 2006 et 2007. Cependant, certains indicateurs ont fluctué négativement, notamment ceux des OMD. Ainsi, pour une meilleure prise en charge de la santé de la mère et de l'enfant, la lutte contre les grandes maladies, les objectifs et politiques suivants sont visés pendant la période 2011- 2015 afin d'assurer des services performants de santé publique.
- i. réduire le fardeau de la morbidité et de la mortalité maternelles et infanto-juvéniles par des actions et mesures de généralisation de l'assistance à l'accouchement dans les formations sanitaires et assistés par du personnel qualifié, de renforcement de l'assistance à la consultation pré et postnatale et de promotion de la survie de l'enfant par la vaccination et l'amélioration de l'état nutritionnel ;
 - ii. améliorer les performances du sous-secteur de la santé en matière de prévention et de lutte contre les grandes maladies en assurant la promotion du dépistage et en renforçant le système de surveillance médicale ;
 - iii. renforcer durablement le système de santé en assurant la maintenance et le renouvellement des équipements et en améliorant la qualité des soins ;
 - iv. améliorer la gouvernance du sous-secteur de la santé en assurant l'efficacité et l'efficacités des dépenses de santé ainsi qu'une meilleure implication des collectivités locales dans le financement de la santé et en développant l'approche communautaire et le partenariat multisectoriel.
174. En somme, une attention particulière va être portée aux différents aspects de la santé de la reproduction, ainsi qu'à la mise à niveau des qualifications du personnel de santé, notamment le personnel assistant les femmes au travail dans les zones à mortalité infantile élevée. Pour la satisfaction des besoins en soins de santé des populations pauvres des villes, un système mutuel de santé va être promu dans chaque agglomération qui atteint la taille critique requise. La bonne gouvernance, la transparence et la responsabilité dans la gestion des hôpitaux et autres structures de santé sera renforcée à travers l'implication des représentants des collectivités locales, des communautés de base et de la société civile.
175. Par ailleurs, des niveaux élevés de malnutrition continuent à contribuer au niveau élevé des taux de morbidité et de mortalité dans le pays. La malnutrition et la sous-alimentation réduisent la capacité de travailler et la résistance à la maladie ; elle affecte le développement mental et la réussite scolaire des enfants. Environ¹¹ 17,3% des enfants de moins de cinq ans souffrent de la

¹¹ EDS IV, 2005.

malnutrition. L'objectif est de ramener ce taux à 10% au plus à l'horizon 2015. Un ensemble d'actions telles que la diversification du menu alimentaire, l'apport additionnel en vitamines et les actions génériques de santé publique concourront à l'effet direct recherché sur la malnutrition. L'implication des communautés et collectivités locales sera sollicitée sur une base décentralisée en vue d'une meilleure organisation de la lutte contre la malnutrition.

2.2.2.3. Eau potable, hygiène et assainissement

176. Le diagnostic du sous-secteur montre que des efforts restent à faire sur la qualité et la distribution de l'eau malgré la bonne tendance pour l'atteinte des OMD. Concernant l'assainissement, outre les financements supplémentaires à rechercher pour atteindre les objectifs, le problème demeure surtout aigu en milieu rural. Dans le domaine de l'hygiène, le Sénégal n'échappe pas aux problèmes posés par l'augmentation continue de la production de déchets (collecte, évacuation et élimination) dont les principaux effets sont l'insalubrité et la pollution de l'environnement. Pour prévenir les maladies diarrhéiques, infectieuses et parasitaires qui relèvent de la santé publique, l'accent sera davantage mis sur la promotion de l'hygiène et de la salubrité dans tous les milieux d'apprentissage.
177. Pour un meilleur équilibre dans l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, entre le milieu rural et le milieu urbain, le sous-secteur de l'eau potable, l'hygiène et l'assainissement poursuit les objectifs et actions majeurs suivants :
 - i. promouvoir la gestion intégrée et efficace des ressources en eau pour la satisfaction des besoins liés à tous les usages à travers des actions de maîtrise des eaux de surface et de ruissellement particulièrement au niveau des petits bassins versants ;
 - ii. améliorer l'accès à l'eau potable des populations en milieux urbain et rural en quantité et en qualité suffisantes par un renforcement de la mise en œuvre du PEPAM ;
 - iii. développer l'assainissement en milieux urbain et rural par la poursuite et l'accélération de la mise en œuvre du PEPAM, notamment en ses sous-programmes de construction et de renforcement de systèmes de traitement et de dépollution des eaux usées ;
 - iv. améliorer le cadre institutionnel et opérationnel du secteur de l'eau potable et de l'assainissement en milieux urbain et rural avec la mise en œuvre de la réforme du sous-secteur de l'hydraulique rurale et l'assainissement en milieu rural ;
 - v. promouvoir des changements positifs de comportement des populations en matière d'hygiène et d'assainissement par la mise en œuvre d'actions et de mesures appropriées d'hygiène et de salubrité au sein des communautés.

2.2.2.4. Habitat et cadre de vie

178. L'habitat et le cadre de vie en milieu rural et urbain sont largement tributaires des interrelations avec la dégradation des ressources naturelles et de l'environnement. Dans les villes comme dans les campagnes, on assiste à un développement de l'habitat spontané et précaire. En zone urbaine, l'habitat spontané représente environ 30 à 40% de l'espace occupé. Elle concentre une proportion importante de populations provenant pour la plupart des zones rurales éprouvées par les cycles répétés de sécheresse et de catastrophes naturelles de ces dernières années. Ces zones sont caractérisées par la promiscuité, l'inexistence et/ou la faiblesse des équipements de toute nature et l'inexistence de titres d'occupation ; ce qui entraîne alors de nombreux effets négatifs dont la prolifération de maladies et la multiplication des constructions non autorisées avec tous les risques

y afférents. En milieu rural, il s'agit surtout d'accompagner la tendance à l'abandon des cases en chaume, par un meilleur contrôle de la sécurité des constructions.

179. Le document de stratégie poursuit dans ce domaine des politiques et programmes qui visent l'amélioration et de la sécurité du cadre de vie. Ainsi, les objectifs stratégiques suivants seront articulés. Il s'agit de :

- i. promouvoir une politique de planification spatiale par l'élaboration et la réactualisation des Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire (SRAT), par la création et l'aménagement systématique d'espaces publics, parcs, jardins et zones agricoles en milieu urbain ;
- ii. développer et diversifier l'offre de logements sociaux en milieux urbain et rural à travers un renforcement des programmes « Zones d'Aménagement Concerté », et l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale de l'habitat rural ;
- iii. résorber les bidonvilles et lutter contre les occupations irrégulières et occupations dans les sites vulnérables aux inondations et autres risques environnementaux urbains à travers la restructuration, la régularisation foncière et la relocalisation des quartiers non lotis et à risques et le relogement des personnes victimes d'inondation ;
- iv. renforcer les capacités des acteurs du secteur avec notamment le renforcement du dispositif de suivi, d'assistance et de conseil des collectivités locales dans l'exercice de la compétence transférée.

2.2.2.5. Protection sociale et solidarité avec les populations vulnérables

180. La protection sociale est considérée comme un ensemble de mesures tendant à protéger les populations contre la survenance de risques sociaux ; elle comprend les régimes publics de sécurité sociale, les régimes privés ou communautaires qui poursuivent des buts analogues tels que les mutuelles et les régimes professionnels. Elle est, de ce point de vue, mue par deux logiques : une logique d'assistance à des prestations non contributives et une logique d'assurance qui postule la prise en charge partielle des prestations par les assujettis eux-mêmes.

181. Le développement inclusif repose aussi sur un respect des besoins différentiels des femmes, des enfants, et des groupes vulnérables, en leur assurant un accès équitable aux opportunités. Cela passe par leur autonomisation économique, sociale et politique ainsi que le renforcement des mécanismes de mise en œuvre des textes et règlements y relatifs. La prise en compte des besoins différentiels et des droits des enfants passe par l'adoption d'un cadre fondé sur les principes de protection, de mieux-être, de développement et de participation.

182. La stratégie pour 2011-2015 prévoit des programmes mais aussi des interventions ciblées, en application des lois et règlements ainsi que des stratégies en vigueur, notamment la loi d'orientation sociale pour la promotion et la protection des droits des personnes handicapées, la loi sur la parité entre hommes et femmes pour les postes électifs, la Stratégie Nationale pour l'Equité de Genre et la Stratégie Nationale de Protection Sociale. Ainsi, les objectifs et mesures suivants constitueront un cadre fédérateur du domaine de la protection sociale et de la solidarité avec les groupes vulnérables. Il s'agit de :

- i. promouvoir le travail décent par une amélioration de la santé et de la sécurité au travail ;
- ii. élargir le champ de la couverture sociale en mettant en place de nouvelles branches de sécurité sociale et en étendant les systèmes formels de protection sociale à l'ensemble des travailleurs enregistrés ;

- iii. étendre la protection sociale au secteur informel et rural et aux groupes vulnérables à travers un renforcement et une extension de la couverture maladie communautaire, une pérennisation et une extension des politiques de gratuité.

183. En ce qui concerne le domaine de la protection sociale et du suivi des groupes vulnérables, les objectifs stratégiques suivants sont visés :

- i. promouvoir le droit des femmes et de la petite fille vulnérables par la mise en place d'un système de protection des femmes et de la petite fille vulnérables et la promotion de la participation des femmes vulnérables ;
- ii. renforcer la protection sociale et économique des femmes et de la petite fille vulnérables en facilitant l'accès aux ressources et aux facteurs de production et à l'éducation et à la formation ;
- iii. renforcer le cadre politique légal et règlementaire de prévention et de prise en charge des enfants vulnérables par un renforcement des mécanismes de coordination au niveau national et déconcentré ;
- iv. assurer l'accès aux services sociaux de base et de protection aux enfants en situation vulnérable en développant un paquet de services de protection avec des normes et standards minimaux de qualité ;
- v. promouvoir la participation sociale et l'autonomie de toutes les personnes handicapées, notamment par la mise en application de la loi d'orientation sociale pour la protection et la promotion des personnes handicapées ;
- vi. reconnaître le statut des personnes âgées en élaborant une déclaration de politique de vieillesse ;
- vii. améliorer les conditions socio-économiques des personnes âgées par la mise en place d'un fonds de soutien ;
- viii. améliorer la prise en charge médicale des personnes âgées par la mise en place d'un système durable de gratuité des soins et la coordination et la cohérence des actions des systèmes médicaux.

2.2.2.6. Promotion de l'équité et de l'égalité de genre

184. L'analyse genre est une approche qui permet de mieux comprendre les différences entre les hommes et les femmes relativement à leurs conditions de vie, à leur situation et à leur position sociale. Elle informe sur les inégalités de genre qui constituent une entrave à une meilleure productivité des hommes et des femmes et limitent leur pleine participation au développement du pays. Conscient du fait que les inégalités de genre constituent un frein à la réduction de la pauvreté, le Sénégal a décidé d'ériger l'équité et l'égalité de genre au rang des objectifs de développement et d'adopter l'intégration du genre comme stratégie d'intervention pour soutenir la prise en compte des besoins différenciés des femmes et des hommes dans les actions de développement.

185. Ainsi, la stratégie pour 2011-2015 fait des femmes des agents de changement, de croissance économique et d'ascension sociale. Elle prend en compte les besoins, les droits et les contributions des femmes dans toutes ses composantes, suivant une approche intégrée. Elle reconnaît que les femmes ne constituent pas un groupe homogène. Leurs situations et demandes varient en fonction du lieu de résidence (campagnes/villes), leur catégorie socioprofessionnelle et leur niveau d'instruction. Par ailleurs, pour faire ressortir de manière efficace l'impact réel des projets et programmes sur les différentes franges de la population, les efforts de désagrégation des indicateurs socio-économiques, seront poursuivis. Dans ce domaine, deux objectifs sont poursuivis :

- ii. améliorer les conditions sociales et économiques des jeunes vulnérables, le renforcement des programmes d'éducation, de prévention contre les fléaux et d'insertion socioprofessionnelle ;
- iii. renforcer la prise en charge sanitaire des jeunes vulnérables en mettant en place un système durable de prise en charge médicale des jeunes vulnérables.

2.2.2.9. Prévention et gestion des risques et catastrophes

189. Le Sénégal est vulnérable du fait de sa position géographique. Il se situe à la croisée des grandes routes maritimes et aériennes avec le transit de quantités importantes de produits polluants. Il s'y ajoute les effets néfastes des changements climatiques couplés à une mauvaise répartition de l'habitat et des industries dont le corollaire est l'accroissement de la vulnérabilité des populations aux risques de catastrophes. Par ailleurs, les modes de production et de stockage de produits dangereux comme l'ammoniac avec le non-respect des normes techniques et environnementales contribuent à exacerber les risques technologiques et industriels.
190. Dans le cadre de ce document de stratégie, le Sénégal entend poursuivre les stratégies et politiques à travers les deux objectifs stratégiques, à savoir :
- i. promouvoir les stratégies et les mécanismes de Réduction des Risques de Catastrophes (RRC) à travers la mise en place d'un système d'alerte national précoce de RRC, la mise en place de mécanismes d'assistance et d'indemnisation des victimes de catastrophes et l'opérationnalisation de la plateforme multisectorielle de RRC ;
 - ii. renforcer la maîtrise des accidents liés aux catastrophes d'origine technique et/ou naturelle par l'élaboration et l'opérationnalisation des plans de contingence au niveau national et régional et la création d'une synergie entre les structures sectorielles et décentralisées pour une meilleure coordination des interventions.

2.2.2.10. Environnement, gestion des ressources naturelles et développement durable

191. L'environnement et les ressources naturelles sont des questions transversales de par leurs effets directs et indirects sur les autres secteurs. L'analyse des résultats indique des progrès dans certains domaines, notamment dans la restauration des ressources naturelles et des terres, le développement des aires protégées pour la biodiversité, la gestion des ressources transfrontalières et la lutte contre les pollutions et les nuisances. Il convient de poursuivre et de renforcer les différentes pratiques sectorielles et les initiatives prises depuis 2006, qui visent entre autres la promotion des modes de production et de consommation durables. Par ailleurs, il convient également d'encourager le développement d'instruments de mesure de l'impact environnemental des politiques publiques.
192. Par ailleurs, les changements climatiques dont les effets sont de plus en plus présents sont facteurs de perturbations hydrologiques, de hausse de températures pouvant avoir un impact défavorable sur la production agricole et l'occupation du littoral.
193. La stratégie 2011-2015 appelle à une prise de conscience sur la nécessité de poursuivre un processus de développement viable intégrant la gestion des ressources naturelles. Il s'agit de les préserver et de les maintenir tout en garantissant un accès équitable à celles-ci. La pollution croissante de l'air et des eaux dans les villes est un signe qui indique que ce qui est souvent perçu comme un progrès peut être source de détérioration de la qualité de vie dont souffriraient particulièrement les groupes vulnérables.

194. Intégrer la vision du développement durable commande d'accorder une haute priorité à la prise en compte de l'impact sur l'environnement à tous les niveaux de planification. La gestion de l'environnement (y compris la gestion des déchets solides et du système d'assainissement) est une composante importante de la planification urbaine. Pour ce faire, le sous-secteur de l'environnement et des ressources naturelles poursuit les politiques et stratégies à mettre en œuvre à travers les objectifs stratégiques suivants :

- i. intensifier la lutte contre la tendance actuelle à la dégradation de l'environnement par une systématisation des évaluations environnementales préalables et une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et des déchets ;
- ii. lutter contre la dégradation de l'environnement global (effet des changements climatiques) à travers la lutte contre l'érosion côtière et la promotion des modes de production et de consommation durables ;
- iii. inverser la tendance actuelle à la dégradation des ressources naturelles par la lutte contre la déforestation et la dégradation des terres et la conservation de la biodiversité et la gestion des zones humides ;
- iv. renforcer les capacités de gestion de l'ERN par un renforcement des ressources humaines, matérielles et financières des acteurs du secteur de l'environnement et des ressources naturelles.

2.2.3. AXE 3 : Renforcement des principes fondamentaux de la bonne gouvernance et la promotion des droits humains

195. Un profil de gouvernance inapproprié est une entrave majeure à la réduction de la pauvreté et à l'ascension sociale. L'expérience des années 1980-2010 a été suffisamment riche pour bâtir un consensus sur un certain nombre d'éléments à relever au rang de règles de gestion du processus de développement : (i) la paix et la démocratie ; (ii) la maîtrise des finances publiques dans le sens de permettre un dénouement à bonne date des transactions avec l'Etat ; (iii) un alignement de la structure des dépenses publiques sur les priorités de développement ; (iv) la transparence et une attention continue sur l'efficacité de la dépense publique ; (v) l'existence de cadres fonctionnels de dialogue sur les politiques publiques. Le respect de ces cinq règles requiert la foi dans des valeurs partagées en vue de susciter et d'entretenir la confiance réciproque entre les différents acteurs : gouvernement et administrations publiques, collectivités locales, secteur privé, société civile, partenaires techniques et financiers.

196. Les collectivités locales, les services déconcentrés ou décentralisés sont les premiers moyens de mise en œuvre et de fournitures de services essentiels. Ainsi, comme le stipule la *Loi sur la parité*, les femmes élues dans les collectivités locales et au parlement doivent être pleinement impliquées dans la planification, la mise en œuvre et le suivi-évaluation de la fourniture des services publics essentiels.

197. La Stratégie proposée anticipe l'aménagement d'un espace budgétaire adéquat par l'Etat et ses partenaires ainsi qu'une mise en œuvre plus efficiente des programmes et initiatives soutenus et financés par l'Etat. A cet effet, il importe d'impliquer davantage les communautés à la base à la fois dans la conception et la mise en œuvre des programmes. Cette implication des populations et de leurs représentants dans la conception et la mise en œuvre des programmes publics appelle à plus de transparence et de retour d'information à travers la participation des communautés et un meilleur ciblage des populations pauvres.

198. Le présent document de stratégie place l'efficacité économique et financière, la participation des populations locales, la protection et la promotion équitables des droits fondamentaux des hommes et des femmes au rang des domaines devant accompagner le processus de développement. Il

importe donc de veiller à une efficacité et à une efficience des dépenses publiques à travers une bonne gestion des finances publiques. De même, les réformes de l'administration devront être nécessaires pour lever les lourdeurs et les lenteurs des procédures administratives afin de maintenir la qualité des services publics rendus aux usagers. Par ailleurs, l'aménagement du territoire et la mise en œuvre de la charte de la décentralisation sont indispensables dans l'application d'une double planification et une meilleure implication des communautés de base.

2.2.3.1. Pilotage stratégique des politiques sectorielles

199. L'articulation des politiques sectorielles à la stratégie est fondamentale pour sa mise en œuvre. Au cours du processus du DSRP-II, chaque année, un bilan des politiques sectorielles et des programmes multisectoriels a été fait en vue d'établir les résultats de l'année qui précède. Ce qui a permis, de façon permanente, d'identifier les points forts, les faiblesses et lacunes, d'une part et d'autre part, de proposer des corrections pour mieux recentrer les politiques sectorielles sur les besoins des objectifs stratégiques du DSRP.
200. Malgré les efforts consentis par le Sénégal ces dernières années sous l'impulsion du DSRP pour le suivi et l'articulation des politiques publiques, le dispositif de pilotage stratégique des politiques sectorielles reste encore à améliorer à tous les niveaux. A cet effet, il s'agit de poursuivre deux objectifs stratégiques à savoir :
 - i. l'amélioration du pilotage stratégique des politiques au niveau sectoriel, régional et local en systématisant les principes de la gestion axée sur les résultats dans la mise en œuvre de toutes les politiques publiques et de l'intégration du genre;
 - ii. la réalisation des enquêtes prioritaires nationales ou spécifiques d'évaluation périodique de la stratégie.

2.2.3.2. Administration publique et réforme de l'Etat

201. La gouvernance administrative pose la question de la modernisation des structures administratives, de la valorisation des ressources humaines, de l'articulation intelligente des différents programmes, de la promotion du processus participatif dans l'action publique et de la simplification des procédures administratives. Malgré les progrès réalisés en matière d'amélioration de l'efficacité du service public, l'administration publique reste confrontée à un manque d'efficacité, compte tenu des contraintes, dont les principales sont : (i) l'instabilité institutionnelle et les défis qui en résultent en vue d'une coordination permanente des initiatives qui visent les mêmes objectifs où sollicitent les mêmes ressources ; (ii) l'externalisation accrue de fonctions administratives, sous forme d'agences d'exécution, dont le cadre de performances ne fait pas toujours l'objet d'un contrat suivi d'engagements pour des résultats; (iii) l'insuffisance du suivi et de l'évaluation de l'action publique ; et (iv) la longueur et la lourdeur de certaines procédures administratives.
202. Afin de faire de l'administration publique, un espace de régulation, de pilotage et d'arrangements institutionnels coordonnant avec plus d'efficacité tous les programmes à moyen et long terme, la Stratégie privilégie les objectifs globaux suivant :
 - i. améliorer le cadre organisationnel de l'administration centrale et déconcentrée par des actions et mesures relatives à une rationalisation des structures de l'administration centrale et déconcentrée et un accroissement des responsabilités et des capacités de l'administration territoriale et des services déconcentrés ;
 - ii. renforcer le dialogue et la cohésion sociale par une amélioration du cadre institutionnel des organisations des acteurs non étatiques en général et du Comité

National de Dialogue Social (CNDS) en particulier et l'installation de comités sectoriels de dialogue social ;

- iii. améliorer la qualité du pilotage et la gestion publique à travers une amélioration de la qualité de la production statistique et l'adoption des principes et des nouvelles pratiques de gestion axée sur les résultats par l'administration ;
- iv. renforcer l'efficacité et la cohérence de la communication institutionnelle par une amélioration de l'accès à l'information des citoyens et un renforcement du rôle et de l'action des médias en faveur de l'éducation citoyenne ;
- v. accroître la satisfaction des usagers du service public par une amélioration de l'accès des usagers au service public et la poursuite des efforts de simplification des procédures et formalités administratives ;
- vi. promouvoir et consolider la sécurité intérieure par des actions et mesures de prévention des activités illégales susceptibles d'impacter sur la sécurité intérieure.

2.2.3.3. Amélioration de la gestion des finances publiques

203. De nombreuses réformes budgétaires et financières sont mises en œuvre pour améliorer la gestion des finances publiques. Elles visent, pour l'essentiel, la réorganisation du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), la programmation budgétaire pluriannuelle, l'exécution et le suivi du budget, les marchés publics et le contrôle exercé sur les finances publiques et les systèmes d'information financière.
204. Dans une optique d'efficacité des dépenses publiques, le plan global des réformes budgétaires vise l'amélioration de la gestion des finances publiques. A cet effet, trois objectifs stratégiques ont été définis. Il s'agit de :
 - i. renforcer les capacités financières de l'Etat par une modernisation de l'administration financière et un accroissement des recettes budgétaires ;
 - ii. renforcer la discipline budgétaire en respectant les autorisations parlementaires ;
 - iii. renforcer l'efficacité de la dépense publique par une optimisation de l'utilisation des ressources et une amélioration du dispositif de contrôle.

2.2.3.4. Gouvernance judiciaire, protection et promotion des droits humains

205. La gouvernance judiciaire englobe aussi bien le sous-secteur de la justice proprement dit que les domaines de la promotion et de la protection des droits humains en ce qui concerne le respect de ces droits mais également l'application des lois y relatives. Aussi le domaine de la lutte contre la corruption, même s'il est transversal, doit-il reposer sur une justice efficace dotée de moyens adéquats. Les objectifs retenus pour garantir les droits humains misent sur l'information, la sensibilisation et le plaidoyer auprès des différents acteurs sur le renforcement de l'autonomie d'action, des capacités de décision et de la protection des droits structurels et catégoriels des femmes et des hommes. Ce faisant, il s'agit de prêter attention aux déficits en matière de participation, de responsabilité, de non-discrimination et d'autonomisation.
206. Pour une meilleure efficacité de la justice, les priorités du sous-secteur de la justice sont de deux ordres :
 - i. renforcer l'efficacité de la justice à travers des actions et mesures relatives à une amélioration des conditions de détention et une amélioration de la gestion des archives judiciaires, entre autres ;

- ii. améliorer l'accessibilité de la justice en renforçant le maillage territorial des services et juridictions et l'accessibilité de la justice de proximité ainsi qu'en améliorant le dispositif d'accès à l'aide juridictionnelle.

2.2.3.5. Décentralisation, développement local et aménagement du territoire

207. La territorialisation du développement et des politiques sectorielles appelle un renforcement des capacités des acteurs locaux en général et des collectivités locales en particulier. Ce faisant, il conviendrait de promouvoir l'équité et l'égalité de genre par le renforcement des capacités et des moyens d'action des femmes en vue d'accroître leur participation aux efforts de croissance et à l'orientation du processus de développement.
208. Les domaines « aménagement du territoire et décentralisation » partagent des principes fondateurs, comme la proximité, l'inclusion et la participation de toutes les catégories d'acteurs, mais aussi la nécessité d'interaction et de solidarité entre elles. Dans la pratique, ces différents éléments requièrent une éthique qui exprime la conscience et la volonté de tous les acteurs d'agir dans le sens de l'intérêt général et du bien commun, avec un devoir de reddition de compte et une possibilité de contrôle.
209. Dans ces domaines, les politiques et stratégies à mettre en œuvre poursuivent les objectifs stratégiques suivants :
 - i. promouvoir la maîtrise de l'information territoriale par la mise en place d'un Observatoire national des territoires opérationnel ;
 - ii. assurer la solidarité territoriale et la cohérence de la planification spatiale à travers notamment l'élaboration des schémas d'aménagement et de gestion des terroirs communautaires et des plans stratégiques des pôles régionaux de développement ;
 - iii. accroître la viabilité des territoires et la fonctionnalité des pôles de développement en valorisant des potentialités des entités éco-géographiques, en améliorant des réseaux de voirie, d'adduction d'eau, d'assainissement et des services énergétiques et en relevant le niveau des équipements dans les villes secondaires et frontalières ;
 - iv. renforcer les capacités institutionnelles et humaines de l'ensemble des acteurs à travers le renforcement du système de formation des acteurs dans ces différents domaines et le renforcement qualitatif et quantitatif des ressources humaines des collectivités locales et des services déconcentrés ;
 - v. améliorer le dialogue inclusif et le partenariat structuré entre toutes les catégories d'acteurs par une réforme des organismes de suivi de la décentralisation et du comité économique et social et un appui à la fonctionnalité des cadres de concertation ;
 - vi. accroître les infrastructures et équipements structurants dans les pôles de développement économique local en quantité et en qualité à travers la promotion de l'approche régionale en matière de coopération décentralisée pour la réalisation d'équipements structurants ;
 - vii. accroître les responsabilités et renforcer les capacités des collectivités locales pour la promotion du développement économique local durable, en transférant de nouveaux domaines de compétences aux collectivités locales, en renforçant des capacités des collectivités locales pour mieux exploiter les potentialités et en améliorant l'utilisation des services techniques déconcentrés dans l'exécution des missions des collectivités locales ;

- viii. renforcer le partenariat, la solidarité et la coopération économique entre collectivités locales par la mise en place de structures d'intercommunalité et délimitation des territoires des collectivités.

2.2.3.6. Travail parlementaire

210. De façon globale, la place et le rôle du parlement dans le système démocratique et républicain du Sénégal appellent à une revalorisation de la fonction parlementaire de manière à permettre aux élus d'assurer efficacement leur mission de contrôle de l'action du gouvernement. Le domaine poursuit une seule orientation concernant la modernisation du parlement et le renforcement de son efficacité à travers notamment un renforcement des capacités des parlementaires en matière de contrôle de l'action gouvernementale.

Chapitre III : Plan d'actions prioritaires (PAP) de la Stratégie

Introduction

211. Partant de l'approche méthodologique d'élaboration du Document de Politique Economique et Sociale (DPES2011-2015), les priorités qui se dégagent sont déclinées sur la base du diagnostic de tous les sous-secteurs socio-économiques et des grandes orientations stratégiques. Ainsi, une matrice opérationnelle encadre et oriente les interventions de l'ensemble des acteurs qui doivent s'aligner sur les priorités de la Stratégie. Cette dernière, cadre fédérateur de la politique économique et sociale du Sénégal pour la période 2011-2015, combine une politique de croissance accélérée qui prend en compte les aspects sociaux afin de créer un environnement viable et équitable et renforcer les jalons du développement durable.
212. La traduction opérationnelle de l'ensemble des orientations stratégiques déclinées nécessite de mobiliser les ressources financières et humaines adéquates pour actionner simultanément les différents leviers fondamentaux et une masse critique de réformes permettant de pouvoir catalyser les initiatives privées. En vue d'atteindre les objectifs d'une croissance forte et atteindre les OMD à l'horizon 2015, les priorités porteront sur la diversification des sources de production, le développement et la modernisation des infrastructures structurantes, un meilleur accès aux services sociaux de base et une bonne gouvernance des politiques publiques.

3.1. Diversification des sources de production

213. L'accroissement à la marge de la valeur ajoutée de chaque sous-secteur a un impact différencié sur la croissance du PIB global, compte tenu de leur poids relatif et de la structure des productions sous-sectorielles. En effet, il existe une élasticité¹² presque parfaite entre le PIB et la valeur ajoutée de secteurs tels que le commerce, l'agriculture vivrière et de rente, l'élevage, la pêche, les BTP, les industries extractives, la métallurgie, les autres services marchands, le bois, la fabrication de produits divers, la papeterie, les textiles et la branche « verre ». Alors que pour les autres sous-secteurs, la croissance à la marge entraîne une hausse du PIB dans une proportion moins importante que celle obtenue par la poursuite des tendances actuelles. Dans de telles conditions, les priorités incluent le développement de l'économie rurale et l'appui au secteur privé. Globalement, sur la période 2011-2015, le secteur tertiaire va demeurer le plus grand contributeur à la formation du PIB mais les facteurs de dynamisme de l'économie, en d'autres termes, les moteurs potentiels de la croissance au Sénégal, seront notamment l'agriculture, les activités manufacturières, les services exportables et les PME.

3.1.1. Développement de l'économie rurale

214. La réalisation de l'objectif de sécurité alimentaire commande des filières vivrières et une agriculture plus productives à la faveur d'une relance forte de l'économie rurale articulée à celle de l'ensemble de l'économie. Les investissements publics seront accrus au profit du monde rural en tenant compte du profil spatial de la pauvreté et du rôle assigné aux différentes activités économiques, notamment primaires dans les stratégies de sortie de la pauvreté et d'ascension sociale des populations dans les différentes zones agro-écologiques. L'artisanat, les mines, l'industrie et les services seront également mis à contribution pour relever les revenus dans les zones rurales et créer des emplois en ville. La consommation locale de produits agricoles transformés et les exportations de produits et services plus élaborés ont un rôle particulier à jouer

¹² Résultats de simulation CRES, 2010

dans la stimulation de la restructuration de l'appareil de production et la diversification des sources de la croissance, objectif fondateur de la SCA.

215. Les investissements qui permettront d'assurer le développement de l'économie rurale seront orientés vers notamment la structuration du monde rural et la professionnalisation des filières agricoles ainsi que dans l'amélioration durable de l'accès aux facteurs de production et aux marchés. A cet effet, l'intensification et la diversification¹³ agricoles en fonction des spécificités et des potentialités de chaque région tiendront compte des effets de la complémentarité et des synergies attendues, notamment la promotion des pôles de développement de la SCA, la consolidation de la GOANA et le PNIA. A cet effet, le plan d'actions du DPES vise en priorité:

- i. la sécurité alimentaire avec la mise en œuvre du programme national d'appui à la sécurité alimentaire (PNASA), le renforcement du dispositif de prévention et de gestion des crises alimentaires, le projet d'aide alimentaire et le renforcement du stock de sécurité alimentaire.
- ii. le développement de l'économie rurale par l'augmentation de la production agricole à travers la reconstitution du capital semencier et autres intrants, l'appui à la production et à la multiplication de semences certifiées, la gestion et la restauration des terres dégradées (PROGERT), l'équipement du monde rural, l'implantation des fermes agricoles dans le cadre du plan Retour Vers l'Agriculture (REVA), la réfection des aménagements hydro-agricoles pour l'atteinte de l'autosuffisance en riz, le développement agricole de Matam (PRODAM-II), l'appui au développement rural en Casamance (PADERCA), l'appui aux filières agricoles (PAFA), le renforcement du fonds national de développement agro-sylvo-pastoral et le développement des marchés agricoles.
- iii. l'augmentation de la part de la production irriguée dans la production agricole par la réalisation de bassins de rétention, la gestion intégrée des ressources en eau et le développement d'activités suivant des usages multiples du bassin du fleuve Sénégal (OMVS), le projet petite irrigation locale (phase complémentaire), le projet de lutte contre les plantes aquatiques dans le Delta, la gestion intégrée des plantes aquatiques envahissantes, la valorisation des eaux souterraines (volet plan REVA), la réalisation des Bassins de rétention et la valorisation des excédents d'eau de forage.
- iv. l'amélioration des productions animales par la création du centre d'impulsion, le renforcement du fonds d'appui à la stabulation, la vulgarisation de l'insémination artificielle, le renforcement de la protection zoo-sanitaire, l'équipement du monde rural (volet Elevage), le projet de développement de l'élevage au Sénégal oriental et en Casamance, la réhabilitation et la construction d'abattoirs, l'appui institutionnel des services déconcentrés, la réalisation du volet élevage du recensement général de la population, habitat, agriculture et élevage (RGPHAE).
- v. la gestion durable des ressources halieutiques et l'amélioration des revenus du sous-secteur grâce à l'immatriculation des pirogues, au suivi de la ressource halieutique, à la protection des aires marines, à l'immersion de récifs artificiels, à la réalisation du complexe de pêche à Ziguinchor, au développement de la pêche continentale, au projet de gestion durable des ressources halieutiques (GDRH), au programme de développement de l'aquaculture, au programme de développement de la pisciculture, au développement de l'algoculture, au programme de développement de la pisciculture à travers son volet SCA, à la promotion des

¹³ L'indice de diversification du tissu productif et de l'offre d'exportation du Sénégal est de 26,0 contre 69,34 pour l'Afrique.

222. Pour l'atteinte des objectifs fixés dans le sous-secteur de l'énergie, le plan d'actions du DPES vise :

- i. la maîtrise énergétique comme une option prioritaire pour relancer la croissance et favoriser le redéploiement du sous-secteur industriel et la création des PME à travers la mise en œuvre du plan d'urgence « Takkal » devant aboutir à la restructuration de la SENELEC et la sécurisation de la production, la transmission et la distribution de l'énergie grâce au projet d'entretien, de maintenance et de réhabilitation des centrales existantes, d'acquisition de deux barges de 68 MW, de construction d'une nouvelle centrale de 68 MW (Cap des biches, Bel Air ou Tobène) et d'une centrale de 130 MW et à l'extension de la centrale de Ziguinchor pour 10 MW;
- ii. la restructuration du secteur de l'énergie avec la poursuite des réformes dans les sous-secteurs électricité et hydrocarbures, l'augmentation des capacités de production, de transport et de distribution de l'électricité sur le réseau interconnecté, l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies de substitution d'énergie thermique et d'électrification par des sources d'énergies renouvelables et enfin la promotion des échanges d'énergies électriques aux niveaux sous-régional et régional ;
- iii. l'accélération de l'électrification rurale à travers le projet d'électrification rurale de 421 villages (phase-I), de diffusion services électriques en milieu rural, le programme d'urgence électrification rurale ;
- iv. l'économie d'énergie à travers la promotion des lampes à basse consommation (LBC) et l'utilisation des chauffe-eau solaires et une bonne gestion de la politique énergétique.

223. S'agissant du développement du sous-secteur des TIC, les mesures envisagées visent l'élaboration d'une lettre de politique sectorielle de l'économie numérique, la réorganisation et le pilotage du sous-secteur, la mise en place d'un observatoire des TIC, un développement panafricain des services en ligne, le renforcement des capacités des jeunes dans les métiers des TIC, l'interconnexion des services administratifs et la généralisation des centres multimédia communautaires.

3.3. Meilleur accès aux services sociaux essentiels

224. Au plan des défis du système éducatif, le Plan d'actions prioritaires soutient la poursuite de la mise en œuvre du PDEF, cadre fédérateur d'intervention dans le sous-secteur, à travers l'éradication de l'analphabétisme, l'achèvement du cycle primaire et moyen à tous les enfants dans toutes les régions, la création d'une passerelle adaptée entre le cycle secondaire et supérieur et prenant en compte l'enseignement technique. Il sera également poursuivi l'adéquation entre la formation professionnelle et le marché de l'emploi. En ce qui concerne le sous-secteur de la santé, la mise en œuvre du PDIS, de la feuille multisectorielle et de l'initiative « badianou gokh » permettront l'atteinte des objectifs de la santé de la mère et de l'enfant et de la lutte contre les grandes maladies au Sénégal. Un accent particulier sera mis sur les régions les plus pauvres et les groupes vulnérables. Pour atteindre les objectifs d'un développement durable, la stratégie prend en compte le renforcement des principes de viabilité de l'environnement à travers la préservation des ressources naturelles et la lutte contre le changement climatique.

225. Pour un meilleur accès aux services sociaux de base, le plan d'actions du DPES vise :

- i. l'atteinte des objectifs de l'éducation universelle de qualité au Sénégal à travers la construction, la réhabilitation et l'équipement d'infrastructures pour tous les cycles d'enseignement, l'appui à l'éducation des filles avec, notamment, la création d'un nouveau collège national de jeunes filles, l'extension des cantines scolaires dans toutes les régions au niveau de l'élémentaire et du moyen secondaire, le renforcement des capacités des enseignants de l'éducation de base, la construction des infrastructures administratives (IDEN et IA) des nouvelles régions, la construction de « Daaras » modernes, le développement de l'alphabétisation qualifiante des adultes et de l'éducation alternative des adolescents, l'appui à l'insertion de la FPT et l'octroi de bourses aux filles orientées dans les filières industrielles et agricoles.
- ii. la mise en œuvre du plan national de développement sanitaire (PNDS) à travers le programme sante maternelle et infantile (Santé de la Reproduction), le programme de renforcement de la nutrition, le programme élargi de vaccination, le programme paludisme et autres endémies, la subvention au programme de lutte contre la tuberculose, le plan stratégique de lutte contre le sida, la lutte contre les maladies hivernales, la construction et la réhabilitation des infrastructures sanitaires, l'acquisition d'équipements médicaux techniques, l'appui à la mise en œuvre de la politique de maintenance des infrastructures et équipements et enfin l'appui à la micro assurance santé.
- iii. l'atteinte des objectifs d'eau potable et d'assainissement par le renforcement de la mise en œuvre du PEPAM, à travers le programme de réalisation de bassins de rétention, le programme de l'office du lac de Guiers, le projet Sectoriel eau long terme (PLT), le projet d'assainissement des villes religieuses, le projet d'opérations hivernales, la réalisation de 4500 ouvrages d'assainissement individuel et de 75 édicules publics en milieu rural et le programme national d'assainissement en milieu rural.
- iv. un meilleur accès à l'habitat et un cadre de vie amélioré à travers la poursuite de la mise en œuvre du programme national d'aménagement des espaces publics, le programme de promotion des ZAC, le projet « *une famille - un toit* », le plan Jaxaay (équipement des zones inondées) et le programme de gestion des déchets solides urbains.
- v. une meilleure gestion de l'environnement et des ressources naturelles (EGRN) à travers la mise en œuvre du projet de gestion des dioxines et du mercure, l'adaptation au changement climatique, du programme de consolidation des zones côtières, du projet d'appui au transport et à la mobilité urbaine (PATMUR- volet environnement), du programme Eco-villages, de la campagne nationale de reboisement, du programme appui au développement en Casamance et l'appui à la mise en œuvre des plans d'actions environnementaux et régionaux (PAER).
- vi. le renforcement de la protection sociale à travers la mise en place de l'Institution de Coordination de l'Assurance Maladie Obligatoire (ICAMO), l'élaboration d'un code unique de sécurité sociale, la mise en place d'un guichet unique pour les institutions de sécurité sociale, la lutte contre l'évasion sociale, le renforcement de la lutte contre le VIH/SIDA dans le monde du travail, la promotion de l'emploi décent¹⁴ ainsi que celle de la sécurité et la santé au travail, la prévention des risques

¹⁴ Selon la définition du BIT.

professionnels, l'extension des systèmes formels de sécurité sociale, l'extension de la protection sociale au secteur informel et rural, l'appui aux groupements féminins, la consolidation du Cash/Transfert et l'appui à la promotion des aînés. Dans le domaine de la réduction des risques de catastrophes (RRC), entre autres, le programme de mise en place d'un système d'alerte précoce, le projet d'appui à l'opérationnalisation de la plateforme multisectorielle, de prévention et de maîtrise des catastrophes et le projet d'acquisition de motopompes.

3.4. Bonne gouvernance des politiques publiques

226. Les principes de la bonne gouvernance des politiques publiques, qui intègrent la gestion axée sur les résultats comme élément de base, sont pris en compte dans cette stratégie comme étant un facteur primordial pour faciliter l'atteinte des objectifs globaux de développement. A cet effet, les actions prioritaires à mettre en œuvre visent l'efficacité des dépenses publiques, l'amélioration de l'accès à la justice, le développement local et la poursuite de la mise en place d'un système d'information statistique de qualité.

227. Pour une bonne gouvernance des politiques publiques, le plan d'actions du DPES retient :

- i. la promotion du genre et de l'équité à travers le projet d'appui à la lutte contre les violences basées sur le genre (VBG), la vulgarisation de la loi sur la parité, l'appui à l'institutionnalisation du genre dans les politiques sectorielles et l'appui à la Stratégie Nationale d'Equité et d'Egalité de Genre (SNEEG) ;
- ii. la mise en œuvre de la nouvelle politique de l'emploi à travers le renforcement du fonds de promotion des jeunes et des ASC, l'appui à l'Agence Nationale pour l'Emploi des Jeunes (ANEJ), l'appui à l'office pour la formation et l'emploi des jeunes de la banlieue et la mise en place d'un observatoire national sur l'emploi et les qualifications ;
- iii. les réformes de l'administration publique à travers la modernisation de l'administration publique, l'amélioration de la qualité de la production statistique, le renforcement des capacités des services administratifs, la vulgarisation des outils de planification, le renforcement des capacités d'exécution des projets et la construction, la réhabilitation et l'équipement des services de sûreté nationale ;
- iv. l'amélioration de la gouvernance économique et financière à travers la mise en œuvre des réformes des finances publiques, l'amélioration de la mobilisation des ressources budgétaires, l'optimisation efficace de l'utilisation des ressources et l'amélioration du dispositif de contrôle budgétaire ;
- v. l'efficacité et l'accessibilité de la justice à travers la construction, la réhabilitation et l'équipement des établissements pénitenciers, la construction et la réhabilitation du centre de l'éducation surveillée, l'appui au programme sectoriel justice, le renforcement du fonds d'accès à la justice, la mise en place des maisons de justice et la construction et la réhabilitation des juridictions ;
- vi. le renforcement de la décentralisation à travers la poursuite de la mise en œuvre du PNDL, la consolidation du fonds d'équipement des collectivités locales (FECL) et du fonds de dotation de la décentralisation, du programme d'équipements et développement des collectivités locales et du projet gouvernance locale et équité de genre (GELD).

Chapitre IV : Mise en œuvre et suivi-évaluation de la Stratégie

4.1. Fondements conceptuels du suivi-évaluation

228. Le suivi et l'évaluation du DSRP-II ont été régis par trois catégories d'organes mis en place et qui composent le dispositif institutionnel. D'abord, il y avait l'organe de pilotage stratégique mis en place au niveau central qui était chargé de la formulation des politiques et du suivi de leur mise en œuvre. Ensuite, l'organe de pilotage au niveau régional qui assistait l'organe central sur la préparation des contributions et le suivi de la mise en œuvre au niveau régional. Enfin, les organes d'exécution techniques ont eu en charge la mise en œuvre du DSRP-II au niveau sectoriel. A ces trois niveaux de planification correspondaient différents niveaux de suivi et d'évaluation. Ces trois niveaux étaient respectivement l'évaluation d'impact de la politique au niveau national, l'évaluation d'impact régional de la stratégie et l'appréciation et les évaluations de résultats et d'impact des politiques sectorielles.
229. Les leçons tirées du système de suivi-évaluation de la mise en œuvre du DSRP-II sont variables. En effet, diverses contraintes ont été notées. Il s'agit, notamment, de la non tenue systématique des réunions des différents organes sectoriels ou régionaux de pilotage, des difficultés de renseignement de tous les indicateurs de la liste restreinte du DSRP-II, de la non prise en compte intégrale des objectifs prioritaires dans la programmation budgétaire.
230. Partant de ces leçons et enseignements et compte tenu de l'exigence de la gestion axée sur les résultats, la nouvelle démarche proposée repose sur trois fondements conceptuels qui garantissent la mise en place d'un mécanisme de suivi-évaluation plus performant :
- i. l'évaluation formative consistant à analyser, de façon critique et au cours de la mise en œuvre de la stratégie, l'ensemble des données collectées pour le suivi. Elle apprécie la façon dont les objectifs poursuivis sont progressivement atteints. Dans le cadre des revues annuelles conjointes du DPES, elle explique les écarts éventuels et propose des réajustements de la mise en œuvre de la stratégie.
 - ii. l'évaluation pronostique permettant d'estimer objectivement les possibilités d'atteinte des cibles annuelles des indicateurs. Elle permet, par exemple, de réviser les prévisions en fonction du contexte socio-économique. Cette forme d'évaluation est également portée par les revues annuelles.
 - iii. l'évaluation sommative ou finale qui est portée par le bilan général et qui sera réalisé en fin de période d'exécution du DPES, soit en fin 2015. Elle conduit obligatoirement à une certification finale du niveau d'atteinte des objectifs et du degré de réussite globale de la politique économique et sociale soutenue entre 2011-2015.

4.2. Dispositif de suivi-évaluation du DPES

231. Le dispositif de suivi-évaluation permet aux acteurs de suivre et d'analyser les résultats obtenus, tout au long de sa mise en œuvre de la Stratégie. Il fournit l'opportunité d'explicitier au fur et à mesure les objectifs de la Stratégie, de s'assurer qu'ils demeurent réalistes et vérifiables et de les réajuster en cours d'exécution, si l'évolution des indicateurs n'est pas conforme aux prévisions.
232. A cet effet, au niveau du *dispositif institutionnel*, deux niveaux de pilotage sont définis :
- Au niveau politique :
 - un *Conseil national de suivi et d'orientation du DPES* présidé par le Premier Ministre est mis en place. Ce conseil est composé par le gouvernement, les

Sous-secteurs / dominants	Objectifs stratégiques	Indicateurs	Structures responsables	Historique des réalisations																				
				Référence	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2020											
Eau Potable et Assainissement (EPA)	Amélioration de l'accès à l'eau potable des populations en milieu urbain et rural en quantité et en qualité suffisantes	38. Taux (en %) d'accès en eau potable	UCP/PEPAM	2008	98,00%	97,00%	98,50%	99,00%	99%	99%	99%	99%	100,00%	100%										
															Urbain	75,50%	73,60%	77%	78,50%	79,50%	80%	81%	82%	86,50%
															Rural	63,40%	63,60%	63,10%	70,30%	72,20%	74,10%	76,10%	78,00%	83,50%
Habitat et Cadre de vie	Résorber les bidonvilles, occupations irrégulières et vulnérables aux inondations et autres risques environnementaux urbains	40. Nombre de personnes sorties des habitats spontanés et relogés	Ministère de l'habitat	2008	27750	61 792	73575	73575	73575	73575	73575	73575	73575	73575										
															Urbain	27,50%	28,90%	42%	49%	52%	57%	59%	63%	72%
															Rural	17%	30,00%	60%	65%	70%	75%	80%	85%	≥ 90%
Environnement et Gestion des Ressources Naturelles (EGRN)	Intensifier la lutte contre la tendance actuelle à la dégradation de l'Environnement	41. Proportion (en %) de Plans de Gestion Environnementale (PGE) mis en œuvre et suivis (suivant EIE) dans le total de PGE	Ministère de l'Environnement	2008	17%	30,00%	60%	65%	70%	75%	80%	85%	≥ 90%											
														Urbain	27,50%	28,90%	42%	49%	52%	57%	59%	63%	72%	
														Rural	17%	30,00%	60%	65%	70%	75%	80%	85%	≥ 90%	

Sous-secteurs / domaines	Objectifs stratégiques	Indicateurs	Seminaires responsables	Historique des réalisations																			
				Références	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2020										
	Inverser la tendance actuelle à la dégradation des ressources naturelles	42. Ratio reboisement sur déboisement		2008	1,25	0,78	0,96	Ratio 2010	Ratio 2011	Ratio 2012	Ratio 2013	Ratio 2014	Ratio 2015	Ratio 2019									
		43. Taux (en %) de chômage	Dir Emploi-ANSD																				
		44. Taux (en %) de sous emploi visible	Dir Emploi - ANSD	2008	13%	23,00%	15,40%	14,60%	13,50%	12,00%	11,00%	11,00%											
Emploi	Promotion de l'emploi dans les secteurs public privé formel et informel	45. Proportion (en %) de travailleurs bénéficiant d'une couverture maladie et accident de travail	Dir des statistiques du travail du travail / ANSD	2008																			
		46. Dépenses publiques de sécurité sociale en pourcentage du PIB	Dir des statistiques du travail du travail / ANSD	2008	1,70%	1,90%																	
Protection sociale	Extension de la protection sociale	47. Proportion (en %) de la population active cotisant à un régime de pension	Dir des statistiques du travail du travail / ANSD	2008																			
		48. Proportion (en %) de femmes dans les instances électives	Ministère du Genre	2008																			
															Assemblée Nationale	24%	24%	24%	50%	50%	50%	50%	50%
															Sénat	40%	40%	40%	50%	50%	50%	50%	50%
															Collectivités Locales	16%	16%	16%	16%	16%	16%	16%	50%
Genre	Promouvoir le droit des femmes	49. Proportion (en %) de femmes chefs d'entreprises dans la population de chefs d'entreprises		2008																			

Sous-secteurs/ domaines	Objectifs stratégiques	Indicateurs	Structures responsables	Historique de réalisations																	
				Référence	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2020								
Administration publique et Réforme de l'Etat	Améliorer la qualité du piloteage et la gestion publique	51. Proportion (en %) de produits statistiques dont les délais de production sont respectés par rapport au total de produits statistiques	CCPCI / ANSD / MIEF																		
			DGCPPT	2008																	
Réformes financières et budgétaires	Renforcer la discipline budgétaire	52. Taux (en %) de dépassement sur crédit limitatif	DB / MEF	2008																	
		53. Proportion (en %) de report de crédit d'investissement	DACG (Dir, Aff, Crim et de grâces)	2008	6 mois	6 mois	5 mois	5 mois	5 mois	5 mois	5 mois	5 mois	5 mois	5 mois	5 mois	5 mois	5 mois	5 mois	5 mois	5 mois	5 mois
Justice	Renforcer l'efficacité de la justice	54. Délais (en jours) de traitement des dossiers pénaux	Délituels	2008	3 ans	3 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans
			Criminels	2008	3 ans	3 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans
Décentralisation	Accroître les responsabilités et renforcer les capacités des collectivités locales pour la promotion du développement économique local durable	55. Délai (en mois) de mise à disposition du FECL et du FDD avant le 30 juin	DB / DGCPPT / MEF	2008	2,83 mois	2,83 (25 mars 2009)	< 3mois														
			56. Nombre de budgets locaux participatifs élaborés	DCL - PNDL	2008																

Sous-secteurs / domaines	Objectifs prioritaires	Source de financement	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Secteur privé	Améliorer le processus de concertation et instaurer des relations de partenariats entre l'Etat et le secteur privé	GAP	0	0	0	0	0	0
		Montant DPES	3 700	0	0	0	0	3 700
		Acquis	100	0	0	0	0	100
		Etat	3 600	0	0	0	0	3 600
		PTF	0	0	0	0	0	0
		GAP	0	0	0	0	0	0
	Proposer et mettre en œuvre des solutions opérationnelles d'accompagnement au développement de l'entreprise	GAP	0	0	0	0	0	0
		Montant DPES	1 500	2 900	3 400	1 400	400	9 600
		Acquis	1 500	2 900	3 400	1 400	400	9 600
		Etat	400	400	400	400	400	2 000
		PTF	1 100	2 500	3 000	1 000	0	7 600
		GAP	0	0	0	0	0	0
Secteur privé	Mettre en place un dispositif de suivi et d'encadrement des entreprises en difficulté, en favorisant leur redressement et leur restructuration	GAP	0	0	0	0	0	0
		Montant DPES	90	100	103	100	100	493
		Acquis	90	100	103	100	100	493
		Etat	90	100	103	100	100	493
		PTF	0	0	0	0	0	0
		GAP	0	0	0	0	0	0
	Assurer une coordination et une harmonisation des interventions des structures d'appui au secteur privé, en vue d'assurer une cohérence et une efficacité de leurs concours	GAP	0	0	0	0	0	0
		Montant DPES	163	165	170	170	170	838
		Acquis	163	165	170	170	170	838
		Etat	163	165	170	170	170	838
		PTF	0	0	0	0	0	0
		GAP	0	0	0	0	0	0
Secteur privé	Promouvoir la création et le développement d'entreprises modernes par les femmes	GAP	0	0	0	0	0	0
		Montant DPES	2 516	2 445	2 503	3 452	1 445	12 361
		Acquis	1 310	1 375	1 375	1 475	1 317	6 852
		Etat	1 310	1 375	1 375	1 475	1 317	6 852
		PTF	0	0	0	0	0	0
		GAP	1 206	1 070	1 128	1 977	128	5 509
	Améliorer l'environnement des affaires des PME	GAP	0	0	0	0	0	0
		Montant DPES	599	699	699	699	499	3 195
		Acquis	599	699	699	699	499	3 195
		Etat	599	699	699	699	499	3 195
		PTF	0	0	0	0	0	0
		GAP	0	0	0	0	0	0
Secteur privé	Promouvoir l'accès pérenne des PME aux services financiers et non financiers	GAP	0	0	0	0	0	0
		Montant DPES	4 500	4 068	1 410	1 000	2 000	12 978
		Acquis	3 500	3 068	410	0	0	6 978
		Etat	3 500	3 068	410	0	0	6 978
		PTF	0	0	0	0	0	0
		GAP	1 000	1 000	1 000	1 000	2 000	6 000
	Appuyer et accompagner les PME dans leur développement	GAP	5 000	5 000	4 500	2 000	1 000	17 500
		Montant DPES	5 000	5 000	4 500	2 000	1 000	17 500
		Acquis	0	0	0	0	0	0
		Etat	0	0	0	0	0	0
		PTF	0	0	0	0	0	0
		GAP	5 000	5 000	4 500	2 000	1 000	17 500
Intégration régionale	Approfondir l'intégration régionale au sein de l'UEMOA et de la CEDEAO et de	GAP	4 721	29 722	41 318	43 730	78 318	197 809
		Montant DPES	4 721	29 722	41 318	43 730	78 318	197 809
		Acquis	4 721	4 722	4 318	4 318	4 318	22 397
		Etat	4 721	4 722	4 318	4 318	4 318	22 397
		PTF	0	0	0	0	0	0
		GAP	0	0	0	0	0	0

Sous-secteurs / domaines	Objectifs prioritaires	Union Africaine	Source de financement	2011	2012	2013	2014	2015	Total	
Sécurité alimentaire	Renforcer le système de prévention et de gestion des crises alimentaires	GAP	PTF	4 601	4 602	4 198	4 198	4 198	21 797	
		Acquis	Etat	100	100	200	200	200	900	
	Augmenter la production et améliorer la productivité	GAP	PTF	900	6 140	1 150	1 150	250	9 590	
		Acquis	Etat	51 459	65 871	70 217	37 765	29 990	255 302	
	Promouvoir un environnement favorable à la production	GAP	PTF	450	13 315	23 940	48 106	44 956	130 767	
		Acquis	Etat	20 046	26 132	24 231	20 808	19 788	111 005	
	Améliorer le système agricole de pilotage du secteur	GAP	PTF	0	0	0	0	0	0	0
		Acquis	Etat	7 761	7 370	6 280	6 182	6 100	33 693	
	Agriculture	Améliorer les productions animales	GAP	PTF	6 483	8 245	8 858	4 204	3 874	31 664
			Acquis	Etat	3 134	3 975	4 600	4 325	3 978	20 012
Améliorer les conditions de mise en marché des produits animaux		GAP	PTF	2 064	3 097	3 584	2 000	1 010	11 755	
		Acquis	Etat	70	2 467	2 463	2 463	2 000	9 463	
Securiser l'élevage		GAP	PTF	156	3 099	6 039	7 698	2 410	19 402	
		Acquis	Etat	3 173	4 835	5 423	3 800	2 810	20 041	
Elevage		Améliorer les conditions de mise en marché des produits animaux	GAP	PTF	2 064	3 097	3 584	2 000	1 010	11 755
			Acquis	Etat	70	2 467	2 463	2 463	2 000	9 463
		Securiser l'élevage	GAP	PTF	156	3 099	6 039	7 698	2 410	19 402
			Acquis	Etat	3 173	4 835	5 423	3 800	2 810	20 041
	Améliorer les productions animales	GAP	PTF	6 483	8 245	8 858	4 204	3 874	31 664	
		Acquis	Etat	3 134	3 975	4 600	4 325	3 978	20 012	
	Améliorer le système agricole de pilotage du secteur	GAP	PTF	0	0	0	0	0	0	
		Acquis	Etat	7 761	7 370	6 280	6 182	6 100	33 693	
	Promouvoir un environnement favorable à la production	GAP	PTF	450	13 315	23 940	48 106	44 956	130 767	
		Acquis	Etat	20 046	26 132	24 231	20 808	19 788	111 005	
Augmenter la production et améliorer la productivité	GAP	PTF	29 059	42 577	46 419	14 275	7 220	139 550		
	Acquis	Etat	51 459	65 871	70 217	37 765	29 990	255 302		
Renforcer le système de prévention et de gestion des crises alimentaires	GAP	PTF	900	6 140	1 150	1 150	250	9 590		
	Acquis	Etat	1 450	1 569	1 569	1 650	1 650	7 888		
Elaborer et mettre en œuvre une politique nationale intégrée en matière de migration	GAP	PTF	78	78	78	0	0	234		
	Acquis	Etat	376	454	654	576	576	2 914		
Mettre en place un système performant de gestion et de suivi des flux migratoires internationaux et d'assistance des SE	GAP	PTF	0	0	0	0	0	0		
	Acquis	Etat	100	100	200	200	200	900		
Mettre en place un système performant de gestion et de suivi des flux migratoires internationaux et d'assistance des SE	GAP	PTF	0	0	0	0	0	0		
	Acquis	Etat	100	100	200	200	200	900		
Union Africaine	GAP	PTF	4 601	4 602	4 198	4 198	4 198	21 797		
	Acquis	Etat	100	100	200	200	200	900		
Total	GAP	PTF	4 601	4 602	4 198	4 198	4 198	21 797		
	Acquis	Etat	100	100	200	200	200	900		

Sous-secteurs / domaines	Objectifs prioritaires	Source de financement	2011	2012	2013	2014	2015	Total	
Transformation agroalimentaire	Promouvoir les produits agricoles et la transformation agroalimentaire	GAP	100	100	100	100	100	500	
		Montant DPES	100	100	100	100	100	500	
		Acquis	100	100	100	100	100	500	
		Etat	100	100	100	100	100	500	
		PTF	0	0	0	0	0	0	
	Accroître la compétitivité des produits agroalimentaires	GAP	100	100	100	100	100	100	500
		Montant DPES	100	100	100	100	100	100	500
		Acquis	100	100	100	100	100	100	500
		Etat	100	100	100	100	100	100	500
		PTF	0	0	0	0	0	0	0
Hydraulique agricole	Valoriser les eaux souterraines pour l'agriculture	GAP	100	100	100	100	100	100	
		Montant DPES	100	100	100	100	100	100	
		Acquis	100	100	100	100	100	100	
		Etat	100	100	100	100	100	100	
		PTF	0	0	0	0	0	0	
	Valoriser les eaux de surface pour la production agricole	GAP	100	100	100	100	100	100	
		Montant DPES	100	100	100	100	100	100	
		Acquis	100	100	100	100	100	100	
		Etat	100	100	100	100	100	100	
		PTF	0	0	0	0	0	0	
Pêche et aquaculture	Accroître la professionnalisation des acteurs de la pêche et de l'aquaculture	GAP	100	100	100	100	100	100	
		Montant DPES	100	100	100	100	100	100	
		Acquis	100	100	100	100	100	100	
		Etat	100	100	100	100	100	100	
		PTF	0	0	0	0	0	0	
	Valoriser la production halieutique et aquacole	GAP	100	100	100	100	100	100	
		Montant DPES	100	100	100	100	100	100	
		Acquis	100	100	100	100	100	100	
		Etat	100	100	100	100	100	100	
		PTF	0	0	0	0	0	0	
Sous-secteurs / domaines	Améliorer le pilotage sectoriel	GAP	100	100	100	100	100	100	
		Montant DPES	100	100	100	100	100	100	
		Acquis	100	100	100	100	100	100	
		Etat	100	100	100	100	100	100	
		PTF	0	0	0	0	0	0	
	Gérer durablement la ressource halieutique et restaurer les habitats	GAP	100	100	100	100	100	100	
		Montant DPES	100	100	100	100	100	100	
		Acquis	100	100	100	100	100	100	
		Etat	100	100	100	100	100	100	
		PTF	0	0	0	0	0	0	
Satisfaire la demande nationale en produits de la pêche et de l'aquaculture	GAP	100	100	100	100	100	100		
	Montant DPES	100	100	100	100	100	100		
	Acquis	100	100	100	100	100	100		
	Etat	100	100	100	100	100	100		
	PTF	0	0	0	0	0	0		

Sous- secteurs / domaines	Objets prioritaires	Source de financement	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Mines	Améliorer les conditions de vie des populations vivant dans les zones abritant les activités minières	Montant DPES	297	755	650	450	400	2 552
		Acquis	297	500	500	300	300	1 897
		Etat	297	500	500	300	300	1 897
		PTF	0	0	0	0	0	0
		GAP	0	255	150	150	100	655
		Montant DPES	826	1 022	1 172	1 072	822	4 914
	Renforcer la compétitivité du secteur minier sénégalais	Acquis	726	722	722	722	722	3 614
		Etat	726	722	722	722	722	3 614
		PTF	0	0	0	0	0	0
		GAP	100	300	450	350	100	1 300
		Montant DPES	2 275	2 275	4 025	2 300	2 300	13 175
		Acquis	2 275	2 275	4 025	2 300	2 300	13 175
Industrie	Renforcer la compétitivité des entreprises	Montant DPES	2 275	2 275	4 025	2 300	2 300	13 175
		Acquis	2 275	2 275	4 025	2 300	2 300	13 175
		Etat	550	550	2 300	2 300	2 300	8 000
		PTF	1 725	1 725	1 725	0	0	5 175
		GAP	0	0	0	0	0	0
		Montant DPES	641	1 266	1 600	1 600	1 600	6 707
	Accélérer le développement industriel endogène	Acquis	641	1 266	1 600	1 600	1 600	6 707
		Etat	413	600	600	600	600	2 813
		PTF	228	666	1 000	1 000	1 000	3 894
		GAP	0	0	0	0	0	0
		Montant DPES	100	200	230	250	250	1 030
		Acquis	100	200	230	250	250	1 030
Artisanat	Promouvoir l'articulation entre l'innovation technologique, la normalisation et la propriété industrielle	Montant DPES	100	200	230	250	250	1 030
		Acquis	100	200	230	250	250	1 030
		Etat	100	200	230	250	250	1 030
		PTF	0	0	0	0	0	0
		GAP	0	0	0	0	0	0
		Montant DPES	1 357	1 457	1 457	1 267	892	6 430
	Renforcer les capacités de production des artisans	Acquis	1 357	1 457	1 457	1 267	892	6 430
		Etat	982	1 082	1 082	892	892	4 930
		PTF	375	375	375	375	0	1 500
		GAP	0	0	0	0	0	0
		Montant DPES	130	180	180	100	100	690
		Acquis	130	180	180	100	100	690
Tourisme	Développer un système de commercialisation favorable des produits artisanaux	Montant DPES	130	180	180	100	100	690
		Acquis	130	180	180	100	100	690
		Etat	130	180	180	100	100	690
		PTF	0	0	0	0	0	0
		GAP	0	0	0	0	0	0
		Montant DPES	200	500	500	500	0	1 200
	Augmenter les capacités de pilotage de la politique de développement de l'artisanat	Acquis	200	500	500	500	0	1 200
		Etat	200	500	500	500	0	1 200
		PTF	0	0	0	0	0	0
		GAP	0	0	0	0	0	0
		Montant DPES	279	214	218	256	218	1 185
		Acquis	279	214	218	256	218	1 147
Favoriser une meilleure structuration et une offre touristique du Sénégal	Etat	279	214	218	218	218	1 147	
	PTF	0	0	0	0	0	0	
	GAP	0	0	0	0	0	0	
	Montant DPES	151	6 539	7 039	7 068	6 703	27 500	
	Acquis	151	6 539	7 039	7 068	6 703	27 500	
	Etat	151	6 539	7 039	7 068	6 703	27 500	

Sous-secteurs / domaines	Objectifs prioritaires	Source de financement	2011	2012	2013	2014	2015	Total	
	Investissements touristiques suffisamment attractifs	Acquis	151	2 631	3 131	3 160	2 795	11 868	
		Etat	151	131	131	160	160	733	
		PTF	0	2 500	3 000	3 000	2 635	11 135	
		GAP	0	3 908	3 908	3 908	3 908	15 632	
	Développer une dynamique multisectorielle	Montant DPES	28	28	28	30	30	144	
		Acquis	28	28	28	30	30	144	
		Etat	28	28	28	30	30	144	
		PTF	0	0	0	0	0	0	
		GAP	0	0	0	0	0	0	
		Améliorer le pilotage sectoriel du tourisme	Montant DPES	30	49	30	50	50	209
			Acquis	30	49	30	50	50	209
			Etat	30	49	30	50	50	209
PTF	0		0	0	0	0	0		
Culture	Accroître le volume et la qualité de la production culturelle	Montant DPES	3 495	3 661	3 372	2 435	2 437	15 400	
		Acquis	2 070	1 591	1 287	0	0	4 948	
		Etat	1 320	1 591	1 287	0	0	4 198	
		PTF	750	0	0	0	0	750	
		GAP	1 425	2 070	2 085	2 435	2 437	10 452	
	Sports	Promouvoir le sport et les activités connexes	Montant DPES	3 100	4 200	4 400	4 600	4 600	20 900
			Acquis	3 100	4 200	4 400	4 600	4 600	20 900
			Etat	2 100	4 200	4 400	4 600	4 600	19 900
			PTF	1 000	0	0	0	0	1 000
			GAP	0	0	0	0	0	0
	Commerce	Développer les infrastructures de mise en marché	Montant DPES	1 774	2 400	3 150	1 900	1 400	10 624
			Acquis	180	200	200	200	200	980
Etat			180	200	200	200	200	980	
PTF			0	0	0	0	0	0	
GAP			1 594	2 200	2 950	1 700	1 200	9 644	
Améliorer la quantité et la qualité de l'offre de biens et services		Montant DPES	3 214	1 224	1 224	1 224	1 224	8 110	
		Acquis	220	350	250	270	290	1 380	
		Etat	120	250	150	170	190	880	
		PTF	100	100	100	100	100	500	
Promouvoir l'accès aux marchés locaux et internationaux		Montant DPES	2 502	2 690	1 825	1 825	934	6 730	
		Acquis	1 415	1 465	600	600	650	4 730	
		Etat	500	550	600	600	650	2 900	
		PTF	915	915	0	0	0	1 830	
		GAP	1 087	1 225	1 225	1 225	1 225	5 987	
Renforcer le cadre institutionnel et la mise en œuvre des politiques sectorielles		Montant DPES	676	756	570	856	906	3 764	
		Acquis	440	520	570	620	670	2 820	
		Etat	440	520	570	620	670	2 820	
	PTF	0	0	0	0	0	0		
	GAP	236	236	0	236	236	944		

Sous-secteurs / domaines	Objectifs prioritaires	Source de financement	Environnement et Gestion des Ressources Naturelles (EGRN)					Habitat et Cadre de vie									
			2011	2012	2013	2014	2015	2011	2012	2013	2014	2015					
Promouvoir des changements positifs de comportement des populations en matière d'hygiène et d'assainissement	Montant DPES		221	20 044	55 201	58 905	54 638	189 008	Acquis		221	271	271	1 205	1 105	100	
	Etat		221	201	201	201	251	251			221	271	271	1 205	1 105	100	
	PTF		20	20	20	20	20	20			20	20	20	187 803	187 803	187 803	
	Montant DPES		350	375	375	350	350	350	1 800		350	350	350	1 800	1 800	1 800	
	Etat		350	375	375	350	350	350	1 800		350	350	350	1 800	1 800	1 800	
	PTF		0	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0	0	
	GAP		0	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0	0	
	Montant DPES		5 400	8 121	5 925	300	300	300	20 046		5 400	8 121	5 925	300	300	20 046	
	Acquis		5 400	8 121	5 925	300	300	300	20 046		5 400	8 121	5 925	300	300	20 046	
	Etat		5 400	8 121	5 925	300	300	300	20 046		5 400	8 121	5 925	300	300	20 046	
	PTF		0	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0	0	
	GAP		0	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0	0	
	Developper et diversifier l'offre de logements sociaux en milieu urbain et rural																
	Montant DPES		5 400	8 121	5 925	300	300	300	20 046		5 400	8 121	5 925	300	300	20 046	
	Acquis		5 400	8 121	5 925	300	300	300	20 046		5 400	8 121	5 925	300	300	20 046	
Etat		5 400	8 121	5 925	300	300	300	20 046		5 400	8 121	5 925	300	300	20 046		
PTF		0	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0	0		
GAP		0	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0	0		
Resorber les bidonvilles, occupations irrégulières et occupations en sites vulnérables aux inondations et autres risques environnementaux urbains																	
Montant DPES		6 400	11 450	14 450	9 250	12 250	53 800	53 800		6 400	11 450	14 450	9 250	12 250	53 800		
Acquis		6 400	11 450	14 450	9 250	12 250	53 800	53 800		6 400	11 450	14 450	9 250	12 250	53 800		
Etat		6 400	8 450	9 450	2 250	2 250	28 800	28 800		6 400	8 450	9 450	2 250	2 250	28 800		
PTF		0	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0	0		
GAP		0	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0	0		
Améliorer le cadre de vie en milieux urbain et rural																	
Montant DPES		15 550	12 950	12 700	12 000	12 000	65 200	65 200		15 550	12 950	12 700	12 000	12 000	65 200		
Acquis		15 550	12 950	12 700	12 000	12 000	65 200	65 200		15 550	12 950	12 700	12 000	12 000	65 200		
Etat		15 550	12 950	12 700	12 000	12 000	65 200	65 200		15 550	12 950	12 700	12 000	12 000	65 200		
PTF		0	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0	0		
GAP		0	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0	0		
Renforcer les capacités des acteurs du secteur																	
Montant DPES		180	190	250	50	50	75 637	75 637		180	190	250	50	50	75 637		
Acquis		180	190	250	50	50	75 637	75 637		180	190	250	50	50	75 637		
Etat		180	190	250	50	50	75 637	75 637		180	190	250	50	50	75 637		
PTF		0	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0	0		
GAP		0	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0	0		
Intensifier la lutte contre la tendance actuelle à la dégradation de l'Environnement																	
Montant DPES		1 078	1 627	1 122	1 166	1 211	6 204	6 204		1 078	1 627	1 122	1 166	1 211	6 204		
Acquis		865	1 327	1 022	1 066	1 111	5 391	5 391		865	1 327	1 022	1 066	1 111	5 391		
Etat		865	1 327	1 022	1 066	1 111	5 391	5 391		865	1 327	1 022	1 066	1 111	5 391		
PTF		213	300	300	300	300	813	813		213	300	300	300	300	813		
GAP		213	300	300	300	300	813	813		213	300	300	300	300	813		
Lutter contre la dégradation de l'environnement global (effet des changements climatiques)																	
Montant DPES		7 940	8 926	2 719	2 855	2 998	25 438	25 438		7 940	8 926	2 719	2 855	2 998	25 438		
Acquis		7 940	8 926	2 719	2 855	2 998	25 438	25 438		7 940	8 926	2 719	2 855	2 998	25 438		
Etat		504	6 632	1 375	1 444	1 516	11 471	11 471		504	6 632	1 375	1 444	1 516	11 471		
PTF		3 718	1 147	672	706	741	6 983	6 983		3 718	1 147	672	706	741	6 983		
GAP		3 718	1 147	672	706	741	6 983	6 983		3 718	1 147	672	706	741	6 983		
Inverser la tendance actuelle à la dégradation des ressources naturelles																	
Montant DPES		33 952	35 198	36 015	37 816	39 707	182 687	182 687		33 952	35 198	36 015	37 816	39 707	182 687		
Acquis		18 983	20 121	20 514	21 540	22 617	103 774	103 774		18 983	20 121	20 514	21 540	22 617	103 774		
Etat		4 014	5 074	5 013	5 264	5 527	24 891	24 891		4 014	5 074	5 013	5 264	5 527	24 891		
PTF		14 969	15 047	15 501	16 276	17 090	78 883	78 883		14 969	15 047	15 501	16 276	17 090	78 883		

Environnement et Gestion des Ressources Naturelles (EGRN)

Habitat et Cadre de vie

Sous-secteurs / domaines

Objectifs prioritaires

Source de financement

2015

2014

2013

2012

2011

Total

Sources / domaines	Objectifs prioritaires	Source de financement					2011	2012	2013	2014	2015	Total
		GAP	Montant DPES	Acquis	Etat	PTF						
Protection sociale	Renforcer les capacités de gestion de l'ERN	GAP	14 969	15 077	15 501	16 276	17 090	78 913	18 533	13 727	8 921	4 806
		Montant DPES	3 180	3 427	3 485	4 118	4 323	18 533				
		Acquis	2 327	2 574	2 609	3 033	3 184	13 727				
		Etat	1 474	1 721	1 733	1 948	2 045	8 921				
		PTF	853	853	876	1 085	1 139	4 806				
		GAP	853	853	876	1 085	1 139	4 806				
	Renforcer la protection sociale et économique des ménages des femmes et de la petite fille vulnérables	GAP	3 200	3 200	3 200	3 200	3 200	16 000				
		Montant DPES	2 210	4 271	3 360	4 148	3 090	17 079				
		Acquis	2 210	4 271	3 360	4 148	3 090	16 429				
		Etat	860	970	1 050	1 582	1 400	5 862				
		PTF	1 350	3 301	2 310	2 566	1 800	10 567				
		GAP	0	0	0	0	650	650				
Assurer l'accès aux services sociaux de base et de protection aux enfants en situation vulnérable	GAP	3 199	5 307	3 112	2 912	3 462	17 992					
	Montant DPES	3 199	5 307	3 112	2 912	3 462	17 992					
	Acquis	3 199	5 307	3 112	2 912	3 462	17 992					
	Etat	1 234	1 165	1 200	1 000	1 550	6 149					
	PTF	1 965	2 230	1 912	1 912	1 912	7 648					
	GAP	0	0	0	0	0	4 195					
Promouvoir la participation et l'autonomie de toutes les personnes handicapées	GAP	442	442	442	542	600	2 576					
	Montant DPES	442	442	442	542	600	2 576					
	Acquis	442	442	442	542	600	2 576					
	Etat	442	442	442	542	600	2 576					
	PTF	0	0	0	0	0	0					
	GAP	0	0	0	0	0	0					
Améliorer les conditions socio-économiques des personnes âgées	GAP	108	108	108	150	150	624					
	Montant DPES	108	108	108	150	150	624					
	Acquis	108	108	108	150	150	624					
	Etat	108	108	108	150	150	624					
	PTF	0	0	0	0	0	0					
	GAP	0	0	0	0	0	0					
Améliorer la prise en charge médicale des personnes âgées	GAP	850	850	850	850	850	4 250					
	Montant DPES	850	850	850	850	850	4 250					
	Acquis	850	850	850	850	850	4 250					
	Etat	850	850	850	850	850	4 250					
	PTF	0	0	0	0	0	0					
	GAP	0	0	0	0	0	0					

Sous-secteurs / domaines	Objectifs prioritaires	Source de financement	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Genre et Equité	Promouvoir le droit des femmes et de la petite fille	GAP	0	0	0	0	0	0
		Montant DPES	270	993	790	790	585	3 428
		Acquis	270	290	290	290	335	1 475
		Etat	250	250	250	250	295	1 295
		PTF	20	40	40	40	40	180
		GAP	93	816	300	270	180	1 659
	Montant DPES	1 470	2 356	3 972	3 016	2 946	13 760	
	Acquis	1 010	1 320	2 986	2 486	2 486	10 288	
	Etat	610	620	670	100	170	2 170	
	PTF	400	700	2 316	2 386	2 316	8 118	
	GAP	460	1 036	986	530	460	3 472	
	Emploi	Promouvoir l'emploi dans les secteurs public, privé formel et informel	GAP	0	0	0	0	0
Montant DPES			300	470	470	470	470	2 180
Acquis			300	300	300	300	300	1 500
Etat			300	300	300	300	300	1 500
PTF			0	0	0	0	0	0
GAP			0	170	170	170	170	680
Montant DPES		149	150	70	70	70	509	
Acquis		149	150	70	70	70	509	
Etat		79	90	70	70	70	379	
PTF		70	60	0	0	0	130	
GAP		0	0	0	0	0	0	
Jeunesse		Définir un statut des jeunes vulnérables	GAP	0	0	0	0	0
	Montant DPES		0	20	25	0	0	45
	Acquis		0	0	0	0	0	0
	Etat		0	0	0	0	0	0
	PTF		0	0	0	0	0	0
	GAP		0	20	25	0	0	45
	Montant DPES	300	300	300	300	300	1 500	
	Acquis	300	300	300	300	300	1 500	
	Etat	300	300	300	300	300	1 500	
	PTF	0	0	0	0	0	0	
	GAP	0	0	0	0	0	0	
	Risques de Catastrophes (RRC)	Renforcer la prise en charge sanitaire des jeunes vulnérables	GAP	0	0	0	0	0
Montant DPES			448	450	450	450	889	2 987
Acquis			448	450	450	450	889	2 987
Etat			50	50	50	50	50	250
PTF			398	400	400	700	839	2 737
GAP			0	0	0	0	0	0
Montant DPES		0	2 000	2 000	1 800	1 800	7 600	
Acquis		0	2 000	2 000	1 800	1 800	7 600	
Etat		0	0	0	0	0	0	
PTF		0	0	0	0	0	0	
GAP		0	0	0	0	0	0	

Sous-domaines / secteurs	Objets prioritaires	Source de financement	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Améliorer l'accessibilité de la justice	GAP		0	0	0	0	0	0
	Montant DPES		1 222	1 559	1 559	1 459	959	6 758
	Acquis		1 222	1 559	1 559	1 459	959	6 758
	Etat		1 222	1 300	1 559	1 459	959	6 499
	PTF		0	259	0	0	0	259
	GAP		0	0	0	0	0	0
	Montant DPES		500	1 500	2 000	2 500	3 500	10 000
	Acquis		500	1 500	2 000	2 500	3 500	10 000
	Etat		0	0	0	0	0	0
	PTF		500	1 500	2 000	2 500	3 500	10 000
Aménagement du territoire	GAP		0	0	0	0	0	0
	Montant DPES		100	100	100	0	0	300
	Acquis		100	100	100	0	0	300
	Etat		100	100	100	0	0	300
	PTF		0	0	0	0	0	0
	GAP		0	0	0	0	0	0
	Montant DPES		51 370	51 435	52 226	33 067	33 367	221 465
	Acquis		51 370	51 435	52 226	33 067	33 367	221 465
	Etat		36 067	33 407	33 407	29 367	29 367	161 616
	PTF		15 303	18 028	18 819	3 700	4 000	59 850
Renforcer les capacités institutionnelles et humaines de l'ensemble des acteurs	GAP		0	0	0	0	0	0
	Montant DPES		750	750	750	750	750	3 750
	Acquis		750	750	750	750	750	3 750
	Etat		750	750	750	750	750	3 750
	PTF		0	0	0	0	0	0
	GAP		0	0	0	0	0	0
	Montant DPES		750	750	750	750	750	3 750
	Acquis		750	750	750	750	750	3 750
	Etat		750	750	750	750	750	3 750
	PTF		0	0	0	0	0	0
Accroître les responsabilités et renforcer les capacités des collectivités locales pour la promotion du développement économique local durable	GAP		0	0	0	0	0	0
	Montant DPES		750	750	750	750	750	3 750
	Acquis		750	750	750	750	750	3 750
	Etat		750	750	750	750	750	3 750
	PTF		0	0	0	0	0	0
	GAP		0	0	0	0	0	0
	Montant DPES		750	750	750	750	750	3 750
	Acquis		750	750	750	750	750	3 750
	Etat		750	750	750	750	750	3 750
	PTF		0	0	0	0	0	0
Moderniser le Parlement et renforcer son efficacité	GAP		0	0	0	0	0	0
	Montant DPES		0	0	0	0	0	0
	Acquis		0	0	0	0	0	0
	Etat		0	0	0	0	0	0
	PTF		0	0	0	0	0	0
	GAP		0	0	0	0	0	0
	Montant DPES		0	0	0	0	0	0
	Acquis		0	0	0	0	0	0
	Etat		0	0	0	0	0	0
	PTF		0	0	0	0	0	0

Annexe 5: Projection de la Variation (en %) du PIB par branche d'activité (scénario optimiste).

Variation en % (croissance en volume)	2010	2011*	2012*	2013*	2014	2015
010 020 agriculture	4,5%	4,0%	4,3%	5,9%	6,2%	5,6%
010 agriculture vivrière	4,1%	4,6%	4,8%	6,5%	7,0%	5,6%
020 agriculture industrielle ou d'exportation	3,5%	4,1%	4,3%	4,5%	4,6%	4,7%
030 élevage et chasse	5,4%	4,7%	4,0%	4,2%	4,4%	4,9%
040 sylviculture, exploitation forestière,	3,7%	3,5%	4,3%	6,1%	6,3%	6,8%
050 pêche	3,5%	3,0%	3,3%	3,0%	3,2%	3,5%
060 activités extractives	10,4%	2,1%	2,3%	2,5%	2,0%	2,0%
070 Transformation et conservation de viande, poisson	2,9%	3,3%	3,6%	3,5%	3,3%	3,4%
080 Transformation de produits alimentaires	2,9%	3,3%	3,6%	3,5%	3,3%	3,4%
090 Travail de grains, fabrication de produits	8,7%	1,4%	0,5%	1,2%	2,7%	1,2%
100 Fabrication de produits alimentaires céréaliers	8,7%	1,4%	0,5%	1,2%	2,7%	1,2%
110 fabrication de sucre, transformation	10,4%	4,8%	4,6%	4,4%	4,2%	4,2%
120 fabrication de produits alimentaires n.c.a	10,4%	4,8%	4,6%	4,4%	4,2%	4,2%
130 fabrication de boissons	8,5%	4,4%	4,9%	5,4%	5,9%	6,4%
140 fabrication de produits à base de tabac	-25,2%	1,0%	2,4%	2,4%	2,5%	3,0%
150 égrenage de coton et fabrication des textiles	-26,2%	5,1%	4,7%	5,0%	5,7%	4,1%
160 fabrication du cuir, fabrication	-53,1%	0,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%
170 travail du bois et fabrication d'articles	49,3%	5,0%	6,2%	6,5%	6,5%	7,0%
180 fabrication de papier, carton,	-0,4%	3,0%	3,5%	4,9%	4,7%	5,0%
190 raffinage pétrole, cokéfaction,	-13,8%	9,3%	10,6%	9,7%	11,4%	11,8%
200 fabrication de produits chimiques	5,0%	10,0%	9,4%	9,3%	9,3%	9,3%
210 fabrication de produits en caoutchouc	4,1%	3,5%	2,7%	2,5%	3,0%	1,7%
220 fabrication de verre, poterie	22,0%	7,5%	9,8%	13,3%	12,5%	11,3%
230 métallurgie, fonderie, fabrication	22,7%	4,0%	5,0%	4,5%	4,0%	6,0%
240 fabrication de machines	-3,1%	1,0%	2,0%	2,5%	3,0%	3,5%
250 fabrication d'équipements, d'appareils	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
260 construction de matériels de transports	7,6%	4,0%	5,6%	4,6%	3,0%	3,0%
270 fabrication de mobilier, fabrication n.c.a	1,9%	1,0%	1,9%	1,2%	1,3%	2,3%
280 électricité, gaz et eau	5,4%	7,0%	10,6%	12,2%	14,2%	10,6%
290 construction	5,8%	7,0%	11,4%	13,2%	10,3%	10,7%
300 commerce	4,9%	4,8%	6,6%	7,7%	8,1%	8,7%
330 340 transports, postes et télécommunications	1,7%	4,2%	6,2%	8,1%	8,6%	9,2%
330 transports	10,3%	7,6%	7,6%	7,6%	7,7%	8,3%
340 postes et télécommunications	11,4%	4,7%	6,3%	7,0%	8,1%	10,4%
390 éducation et formation	9,8%	8,7%	8,0%	7,8%	7,5%	7,5%
400 activités de santé et action sociale	4,7%	4,9%	4,6%	6,4%	7,4%	8,5%
999 Autres services	2,2%	2,9%	7,7%	9,1%	7,6%	7,4%
310 services de la réparation	3,9%	3,0%	6,6%	7,5%	8,2%	8,9%
320 services d'hébergement et restauration	4,6%	4,8%	4,5%	5,0%	5,0%	5,0%
350 services financiers	14,2%	4,0%	4,0%	4,2%	5,0%	5,5%
360 activités immobilières	13,4%	4,7%	5,0%	5,0%	6,0%	8,1%
370 activités des services aux entreprises	2,3%	2,1%	7,8%	9,0%	9,7%	10,4%
370 activités des services aux entreprises	2,5%	3,0%	7,8%	9,0%	9,7%	10,4%

Variation en % (croissance en volume)	2010	2011*	2012*	2013*	2014*	2015*
410 activités à caractère collectif ou personnel	3,2%	3,5%	3,0%	3,0%	3,0%	3,0%
420 Services d'intermédiation financière i. m.	13,4%	4,7%	5,0%	5,0%	6,0%	8,1%
380 Activités d'administration publique	2,3%	3,0%	2,0%	2,0%	2,5%	2,5%
Taxes nettes sur biens et services	4,6%	4,1%	5,1%	5,9%	6,1%	6,9%
PRODUIT INTERIEUR BRUT	4,2%	4,6%	6,0%	7,1%	7,3%	7,6%
PRODUIT INTERIEUR BRUT non agricole	4,3%	4,6%	6,1%	7,1%	7,3%	7,7%
Production de biens et services	4,3%	4,8%	6,4%	7,1%	6,9%	8,0%
Importations de biens et services	1,5%	3,3%	5,4%	5,1%	4,4%	5,6%
Taxes nettes sur les produits	4,6%	4,1%	5,1%	5,9%	6,1%	5,9%
TOTAL DES RESSOURCES	3,3%	4,5%	6,2%	6,7%	6,5%	7,5%
Consommations intermédiaires	4,5%	5,0%	6,8%	6,9%	6,3%	8,2%
Consommation finale	3,8%	4,5%	5,6%	6,4%	5,5%	6,2%
publique	2,3%	4,5%	9,7%	7,9%	4,6%	4,0%
privée	4,1%	4,4%	4,9%	5,9%	5,4%	6,5%
Formation brute de capital fixe	5,3%	6,9%	12,6%	10,8%	7,8%	7,6%
publique	6,2%	10,5%	26,4%	17,8%	8,4%	9,2%
privée	5,0%	5,4%	5,5%	5,8%	6,0%	8,1%
Exportations de biens et services	7,0%	4,1%	3,3%	6,8%	5,2%	6,2%
TOTAL DES EMPLOIS	3,3%	4,5%	6,2%	6,7%	6,5%	7,5%

Annexe 6: Tableau des opérations financières de l'Etat selon le scénario optimiste.

(en milliards sauf indication contraire)

1. Total recettes et dons	1408,9	1543	1730	1939	2125	2392
1.1 Recettes budgétaires	1245,7	1379	1507	1661	1814	2033
Recettes fiscales	1199,4	1301,4	1431	1582	1758	1973
Recettes non fiscales	46,3	45	48	52	56	60
FSE		33	28	27	28	29
1.2 Dons	163,2	163	223	278	311	359
Budgétaires	21,5	30	32	35	37	40
En capital	141,7	134	191	243	274	319
2. Dépenses totales et prêts (net)	1722,9	2034,8	2296,6	2535,3	2774,9	3026,3
2.1 Dépenses courantes	986,3	1160,8	1194,8	1225,2	1324,7	1380,4
Traitements et salaires	392,5	416	448	472	508	547
Intérêts sur la dette publique	57,9	85	100	108	134	139
Extérieure	34,8	50,0	60	60	77	79
Intérieure	23,1	35	40	48	57	60
Autres dépenses courantes	535,9	659,8	647	645	683	694
dont Fournitures, entretien et autres	283	363	379	380	404	430
Transferts et subventions	240,2	283	249	247	261	246
PPTE et IADM financés	12,3	12,0	12	12	12	12
PPTE		4,0	4	4	4	4
IADM		8,0	8	8	8	8
2.2 Dépenses en capital	738,3	822,8	1088	1310	1450	1646
Financement intérieur et sur prêts non concessionnels (2011 et+)	436,5	520,1	635	704	753	830
- Sur ressources Non PPTE et IADM	390,0	459,5	511	524	545	574
- PPTE et IADM financés	46,5	49,0	48	47	48	50
Financement extérieur	301,8	302,6	453	606	697	815
2.3 Prêts nets	-1,7	51,2	14	0	0	0
prêts rétrocédés	1,3	54,0	26	13	14	15
remboursement des prêts rétrocédés	-3,0	-2,8	-12	-13	-14	-15
2.4 Coûts temporaires des réformes structurelles	0,0		0	0	0	0
Solde Global de l'Administration Centrale	-314,0	-491,9	-566,4	-596,0	-650,2	-633,9
Revenues	254,6					
Dépenses	229,6					
Solde Global des entités non financières du secteur public	25,0		0	0	0	0
Solde Global de l'Administration Centrale et des entités non fin. du secteur public	-289,0	-491,9	-566,4	-596,0	-650,2	-633,9
Dons non compris	-452,2	-328,5	-789	-874	-961	-993
Solde de base	-174,1	-255,5	-204,4	-95,4	-70,3	-66,5
Solde de base hors PPTE & IADM et CTRS et dépenses au titre du prolongement de l'autoroute	-115,3	-95	-142	-22	-11	-6
4. Ajustements base caisse						
Variations des arriérés (réd.=)						
5. Excédent ou déficit (-)	-289,0	-492	-566,4	-596,0	-650,2	-633,9

Dons non compris	-452,2	-655	-789	-874	-961	-993
6. Financement	289,0	492	566	596	650	634
7. Financement extérieur	167,8	347	441	420	529	533
Tirages	191,1	235,0	323	412,6	477	544,1
Trésorerie	29,7	33	35	37	40	43
Prêts projets	161,4	202	288	376	437	501
Rachat au titre de Eurobond 2009						
Amortissement	-49,5	-84	-87	-90	-171	-72
Assistance PPTE (intérêts et amortissements)	18,5	17	18	18	18	18
Rééchelonnement obtenu	0,0	0	0	0	0	0
Différé (Club de Paris)	0,0	0	0	0	0	0
Allègement demandé	0,0	0	0	0	0	0
Emissions bons du Trésor+ Emprunts Obligataire-s/région (net)	7,7	49	51	79	15	42
Emprunts non concessionnels Autoroute/for infrastructure développement		130	135	11	190	91
Eurobond issuance (Emissions)		245	0	0	190	91
Eurobond deposit (unused part)		-146	135	11	0	0
Other non concessional borrowing)		30	0	0	0	0
8 Financement intérieur (I.+II.)	122,0	144,8	126	176	122	102
I. Financement Bancaire (A+B+C)	192,2	127,4	93,8	130	75	56
A. BCEAO (1+2+3)	93,3	-15	-19	-19	-25	-32
1. Concours	11,8	-15	-19	-19	-25	-32
Avances statutaire	-7,9	-8	-8	0	0	0
Titres d'Etat	-0,8	0	0	0	0	0
Variation net FMI	25,8	-2	-5	-14	-20	-27
dont facilités chocs exogenes		-2	-5	-14	-20	-27
dont facilités chocs exogènes		0	0	0	0	0
Allocation DTS G20		0	0	0	0	0
Dépôt Koweïtien	-5,3	-5	-5	-5	-5	-5
2. Dépôts	81,6	0	0	0	0	0
dont Ressources affectées						
Compte PPTE IADM						
Autres dépôts						
3. Encaisse du Trésor	-0,1	0	0	0	0	0
B. Banques commerciales	98,9	142	113	150	99	87
1. Concours	78,9	142	113	150	99	87
dont: Titres d'Etat ()	-0,8	0	0	0	1	0
dont: Titres publics (net)	92,3	160	125	150	98	87
dont: Bons du Trésor		55	47	62	20	3
dont: Emprunt obligataire		106	78	87	79	84
Autres crédit bancaires directes net)		-18	-13	0	0	0
	20,0					
2. Dépôts et obligations cautionnées		0	0	0	0	0
C. Institutions financières non-bancaires	0,0					
Dépôts aux Centres de Chèques Postaux		0	0	0	0	0

	-70,2					
II. Financement non-bancaire	0,0	17	32	46	47	46
Titres d'Etat détenus hors du système bancaire	0,0	0	0	0	0	0
Ressources privatisations	-13,0	0	0	0	0	0
Arriérés extrabudgétaires	23,4	-5	0	0	0	0
Correspondants		0	0	0	0	0
	-80,6					
Autres 5/	0,0	22	32	46	47	46
Emprunts d'Equipement à long terme (PBE)	0,0	0	0	0	0	0
Bons de Trésor sur formule	0,0	-1	-1	-1	0	0
Coupons Zeros	0,0	0	0	0	0	0
Soutien coton	0,0	0	0	0	0	0
SONAGOS	-80,6	0	0	0	0	0
Autres		24	33	47	47	46
	-0,8					
7. Erreurs et omissions	0,0	0	0	0	0	0
9. Ecart de financement		0	0	0	0	0
Pression fiscale (recettes fiscales /PIB)	18,9%	19,0%	19,2%	19,3%	19,5%	19,7%
Recettes non fiscales /PIB	0,7%					
Ratio masse salariale /recettes fiscales	32,7%					
Taux d'investissement global /PIB	11,6%					
Ratio investissement interne /recettes fiscales	36,4%					
Déficit budgétaire global/PIB	4,5%	-7,2%	-7,6%	-7,3%	-7,2%	-6,3%
Déficit solde de base budgétaire (hors PPTE et IADM) /PIB	-1,8%					
Poids des transferts subv à Energie et Alimentaires						

Annexe 7: Balance des paiements (en milliards de FCFA) selon le scénario optimiste.

(Selon la 5ème édition du manuel de balance des paiements, adaptée à l'optique BCEAO)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
	EST	PROJ	PROJ	PROJ	PROJ	PROJ
BALANCE DES BIENS	-941,5	-1 221,9	-1 256,9	-1 316,8	-1 454,1	-1 556,1
EXPORTATIONS FOB	1 046,8	1 247,6	1 327,9	1 436,4	1 467,1	1 564,1
IMPORTATIONS FOB	1 988,3	2 469,5	2 584,8	2 753,2	2 921,2	3 120,2
SERVICES NETS	-56,7	-102,2	-104,9	-107,0	-107,4	-110,0
dont FRÉT ET ASSURANCE	-270,1	-335,9	-351,8	-374,8	-397,5	-424,8
REVENUS NETS	-79,8	-79,4	-92,3	-78,8	-88,8	-86,7
dont INTERETS / DETTE EXTER.PUBLIQUE	-30,5	-45,7	-55,7	-55,7	-72,9	-75,4
TRANSFERTS COURANTS	703,6	723,9	767,3	781,2	796,9	814,4
PRIVES	689,0	703,2	740,4	754,3	768,3	782,7
PUBLICS	14,7	20,6	26,9	27,0	28,6	31,7
TRANSACTIONS COURANTES	-374,3	-679,6	-686,7	-721,4	-853,4	-938,4
COMPTE DE CAPITAL ET D'OPERATIONS FINANCIERES	503,7	813,6	721,7	912,9	1 064,2	1 207,6
COMPTE DE CAPITAL	151,3	142,4	199,3	252,0	283,2	328,7
TRANSFERTS DE CAPITAL	152,3	142,4	199,3	252,0	283,2	328,7
PRIVES	8,4	8,6	8,8	8,9	9,1	9,3
PUBLICS	143,8	133,9	190,5	243,1	274,1	319,4
Acquisitions / cessions d'actifs financiers non produits	-1,0					
COMPTE D'OPERATIONS FINANCIERES (Optique BCEAO)	352,4	671,2	522,4	660,9	781,0	878,9
- CAPITAUX PUBLICS (titres d'Etat 5 % - 2006 inclus)	160,9	486,8	299,1	413,8	523,2	618,2
INVESTISSEMENTS DE PORTEFEUILLE	7,7	294,2	51,4	79,4	205,3	133,4
AUTRES INVESTISSEMENTS	153,2	192,6	247,7	334,4	317,9	484,8
dont TIRAGES (Financement exceptionnel inclus)	191,1	265,4	323,2	412,6	476,7	544,1
AMORTISSEMENTS PUBLICS	-38,2	-73,1	-75,8	-78,5	-159,0	-59,5
- CAPITAUX PRIVES	191,5	184,4	223,3	247,1	257,8	260,7
INVESTISSEMENTS DIRECTS	126,9	139,7	133,5	139,1	146,1	154,5
INVESTISSEMENTS DE PORTEFEUILLE	14,6	19,7	24,5	33,1	43,1	42,9
AUTRES INVESTISSEMENTS	50,0	25,0	65,3	74,8	68,6	63,3
Dont contre partie cession billets FF						
ERREURS ET OMISSIONS NETTES						
SOLDE GLOBAL	129,4	134,0	35,0	191,5	210,8	269,2
CORRECTION SUITE REVISION						
DONNÉES MONÉTAIRES						
CONTREPARTIE DES REEVALUATIONS						
VARIATION DES AVOIRS EXTERIEURS						
NETS	-129,4	-134,0	-35,0	-191,5	-210,8	-269,2
- BANQUE CENTRALE	-9,2	-154,0	-55,0	-211,5	-230,8	-289,2
- BANQUES DE DEPOTS	-120,2	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0
CC (5ème édition) / PIB	-5,9	-10,0	-9,5	-9,4	-10,4	-10,6
CCHD	-389,0	-700,2	-713,6	-748,4	-882,0	-970,1
CCHD / PIB	-6,1	-10,3	-9,9	-9,7	-10,7	-11,0

Annexe 8: Acteurs du processus participatif.

SERVICES ETATIQUES

- ✓ Primature
- ✓ Assemblée nationale
- ✓ Sénat
- ✓ Gouvernances, Préfectures et sous-préfectures
- ✓ Directions techniques de tous les ministères sauf les forces armées
- ✓ Cellules d'études et de planification des ministères techniques des ministères correspondants
- ✓ Directions de l'administration générale et de l'équipement des ministères concernés
- ✓ Les Services techniques régionaux
- ✓ Agences nationales
- ✓ Universités publiques et centres de recherche

COLLECTIVITES LOCALES

- ✓ Association nationale des conseils ruraux (ANCR)
- ✓ Union des Associations d'Elus Locaux (UAEL)
- ✓ Cellule d'Appui aux Élus Locaux (CAEL)
- ✓ Les Agences Régionales de Développement (ARD)
- ✓ Les Conseils régionaux
- ✓ Les Comités Régionaux de Concertation (CRCR)
- ✓ Comités d'Appui au Développement Local (CADL)

SOCIETE CIVILE

- ✓ Pôle Groupement d'Initiatives des Femmes (GIF)
- ✓ Pôle des AÎNÉS
- ✓ Pôle des SYNDICATS
- ✓ Pôle Conseil des ONG d'appui au développement (CONGAD)
- ✓ Pôle des JEUNES
- ✓ Plate-forme des Acteurs non étatiques (ANE)
- ✓ Collectif National des Organisations de la Société Civile (COLUPAS)
- ✓ Forum civil
- ✓ Fédération des Organisations Non Gouvernementales du Sénégal (FONGS)

SECTEUR PRIVE

- ✓ Confédération Nationale des Employeurs du Sénégal (CNES)
- ✓ Conseil National du Patronat (CNP)
- ✓ Comité National du Dialogue Social (CNDS)
- ✓ Union Nationale des Chambres des Métiers (UNCM)
- ✓ Réseau Africain pour le Soutien à l'Entreprenariat Féminin (RASEF)
- ✓ Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture du Sénégal (CCIAD)
- ✓ Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux (CNCR)
- ✓ Association Nationale des Transformateurs de Fruits et de Légumes locaux (TRANSFRULEG)
- ✓ Réseau Africain pour la Femme Travailleuse (RAFET)
- ✓ Mouvement Des Entreprises du Sénégal (MDES)
- ✓ Union Nationale des Commerçants et Industriels du Sénégal (UNACOIS/JAPPO)
- ✓ Groupement des Armateurs et Industriels de la Pêche au Sénégal (GAIPES)
- ✓ Groupement Professionnel de l'Industrie du Pétrole du Sénégal (GPP)
- ✓ Syndicat National des Bâtiments et Travaux Publics (SNBTP)
- ✓ Syndicat professionnel des Entrepreneurs du Bâtiment et des Travaux Publics du Sénégal (SEBTPS)

- ✓ Union Nationale des Chambres de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture du Sénégal (UNCCIAS)
- ✓ Organisation des Commerçants, Agriculteurs, Artisans et Industriels du Sénégal (OCAAIS)
- ✓ ORDRE DES AVOCATS
- ✓ Chambre des NOTAIRES
- ✓ Syndicat National des Pharmaciens Privés (SNPP)
- ✓ Syndicat National des Médecins Privés (SNPP)
- ✓ Organisation Nationale des Producteurs Exportateurs de fruits et légumes du Sénégal (ONAPES)
- ✓ Syndicat Patronal de l'Industrie Hôtelière au Sénégal (SPIHS)
- ✓ Fédération Sénégalaise des Sociétés d'Assurance du Sénégal (F.S.S.A.)
- ✓ Association des bureaux de Contrôle technique et d'Inspection Agréés du Sénégal (ACIAS)
- ✓ Conseil des Diffuseurs et des Éditeurs de Presse du Sénégal (CDEPS)
- ✓ Universités privées (IAM, ISM, SUP de CO)
- ✓ Association de Défense des Usagers de l'Eau, l'Électricité, les Télécommunication et des Services (ADETELS)
- ✓ SOS Consommateurs
- ✓ Association des consommateurs du Sénégal (ASCOSEN)

Annexe 9: Participation nationale au processus d'élaboration du DPES.

Catégories d'acteurs	SECTEURS	Effectif de participants	Nombre d'ateliers
CONTRIBUTION DES SECTEURS			
Groupe 1	Agriculture, Elevage, Pêche, Aquaculture, Hydraulique rurale	70	2
Groupe 2	Culture, Industrie, Commerce, Artisanat, Tourisme, Mines, Services de transport, BTP, Services, Loisirs	75	2
Groupe 3	Secteurs d'appui à la croissance: Infrastructure de transport et de télécommunication, TIC et innovation technologique, Energie	55	3
Groupe 4	Politiques d'accompagnement: Emploi, Micro finance, Entrepreneuriat et PME, Développement du secteur privé, Intégration régionale, Sénégalais de l'étranger, Migration internationale	60	2
Groupe 5	Services Sociaux et capital humain: Education, Formation, Santé et Nutrition	50	3
Groupe 6	Développement durable: Eau potable, Assainissement, Environnement, Habitat et cadre de vie, Gestion des risques et catastrophes	60	2
Groupe 7	Protection sociale, Population et groupes vulnérables, gestion des risques et catastrophes	60	2
Groupe 8	Bonne gouvernance: Réforme budgétaire et financière, Justice, Réforme et management de l'Administration publique, Communication, Parlement	65	2
Groupe 9	Aménagement du territoire, Développement local et décentralisation	65	2
CONTRIBUTION DES REGIONS			
Axe NORD		60	2
	SAINT-LOUIS	40	1
	LOUGA	40	1
	MATAM	40	1
Axe CENTRE		60	1
	KAOLACK	60	1
	FATICK	50	1
	KAFFRINE	50	1
	DIORBEL	50	1
Axe SUD		50	1
	ZIGUINCHOR	50	1
	SEDHIOU	60	1
	KOLDA		
Axe SUD-EST		60	1
	TAMBACOUNDA	40	1
	KEDOUGOU	30	1
Axe OUEST		60	1
	DAKAR	60	1
	THIES	30	1
CONTRIBUTION DES COMMISSIONS			
COMMISSION SOCIETE CIVILE		50	2
COMMISSION SECTEUR PRIVE		50	2
COMMISSION ETATIQUE		100	2
SUIVI-EVALUATION, SYNTHESE ET CONTRIBUTION DES COMMISSIONS			
Groupes 10 ET 11	Suivi évaluation du DPES (G.10) Synthèse des rapports de groupes (G.11)	40	15
TOTAL		1 690	60